LE PLUS FORT TIRAGE QUOTIDIEN AU CANADA

LA PRESSE

CIRCULATION DE L'EDITION QUOTIDIENNE 66 764

SEIZIEME ANNEE—N° 80 MONTREAL, MARDI 6 FEVRIER 1900 DIX PAGES—UN CENTIN

Conseil Législatif

LE NOUVEAU CONSEIL

L'inauguration aura lieu lundi prochain — Résultat du Caucus Anglais — Comment seraient formés les Comités

La grande préoccupation, aujourd'hui, parmi les fonctionnaires municipaux, est de savoir quels sont les maîtres qui leur seront donnés pour les deux années qui vont suivre. On se demande partout dans les bureaux et couloirs de l'hôtel de ville qui va faire partie de tel ou tel comité ? On scrute le caractère des nouveaux élus ; quelques-uns voient en eux des amis, d'autres les redoutent comme des adversaires. Bref, on est fort anxieux et préoccupé. Naturellement, il est impossible encore de dire d'une manière exacte comment le conseil constituera les différentes commissions civiques ; mais le travail qui se fait actuellement donne des indications assez précises. Hier, "La Presse" publiait la liste préparée par les membres canadiens-français réunis en caucus. Or, dans la soirée, les échevins anglais se sont réunis à leur tour au bureau de l'échevin Ames, pour s'entendre entre eux, sur la part de représentation qu'ils demanderaient.

Les cadres de l'élément français furent examinés et cordialement approuvés, sauf quelques exceptions qu'ils considèrent de peu d'importance et qui, selon eux, ne susciteront que peu ou point de difficultés. Les Anglais veulent avoir, dans les différentes commissions les membres suivants :

Finances : les échevins Sadler, Ekers et Smith.

Chemins : les échevins Turner et Gallery.

Eau : l'échevin Clearihue, comme président, et l'échevin Robertson.

Police : les échevins McBride, Ames et Gallery.

Feu : l'échevin Hart comme président, et les échevins Ames et Tansey.

Assainissement : les échevins Turner et Gallery.

Bureau d'hygiène : l'échevin Ames, président ; les échevins Robertson et McBride.

Marchés : les échevins Turner et Tansey.

Parcs et Traverses : les échevins Robertson et McBride.

Comme on peut le voir, l'échevin Jacques perd la présidence des marchés et l'échevin McBride est enlevé des finances pour être relégué au 3e plan, et les Anglais se donnent la présidence de l'aqueduc.

Quoi qu'il en soit, il y aura, vendredi prochain une réunion des deux éléments français et anglais. Alors, si le compromis anglais est agréé, les commissions seront composées comme suit :

FINANCES — Laporte, président ; Brunet, Savignac, Faucher, Ekers, Sadler et Smith.

CHEMINS — Martineau, président ; Guimet, Lespérance, Wilson, Turner, Robillard et Gallery.

POLICE — Lebeuf, président ; Chevalier, McBride, Raby, Lareau, Gallery et Ames.

FEU — Hart, président ; Gouin, Reneault, Ames, Chaussé, Bumbray et Tansey.

EAU — Clearihue, président ; Lamarche, Chevalier, Jacques, Robertson, Vallière, Raby.

MARCHE — Chaussé, président ; Gouin, Larivière, Wilson, Lareau, Turner et Tansey.

HYGIENE — Ames, président ; Lamarche, Robillard, Lespérance, Robertson, McBride, Roy.

PARCS ET TRAVERSES. — Lavallée, président ; Reneault, Jacques, Robertson, McBride, Roy et Lareau.

ASSAINISSEMENT.—Larivière, président ; Bumbray, Vallière, Roy, Turner, Gallery et Brunet.

L'inauguration officielle du nouveau conseil aura lieu, lundi prochain, à trois heures. Il est probable qu'on ajournera pour la formation des comités.

INCENDIE DESASTREUX

L'établissement de M. McWilliam, confiseur, à Québec, complètement détruit par le feu, ce matin

Plusieurs sauvetages émouvants

(De notre correspondant particulier)

Québec, 6 — De bonne heure, ce matin, toute la brigade du feu était appelée sur la rue de la Fabrique, où le feu venait de se déclarer dans le magasin de confiseries de M. William McWilliam. La bâtisse étant démodée et mal divisée pour enrayer la conflagration, le feu gagna bientôt les étages supérieurs, occupés par les familles Valin et Pacaud. En moins d'une demi heure, l'édifice était en flammes. Les pompiers voulurent monter les échelles de sauvetage, mais le fil conducteur des tramways électriques nuisait considérablement.

Heureusement que le poste central de la brigade est justement de l'autre côté de la rue.

Les pompiers apportèrent de longues échelles, qui servirent au sauvetage des victimes, dont les cris de terreur remplissaient l'air. La fumée suffoquait les malheureux, et ils furent tentés de se précipiter en bas des fenêtres du second et du troisième étage. On cite la bravoure des constables Hanlan et du gardien de nuit, T. Cullen, qui s'exposèrent, pour arracher les femmes et les enfants à une mort certaine.

L'édifice, évalué à six mille dollars, était la propriété de M. McWilliams depuis quelques semaines, et portait une assurance de quatre mille dollars dans la Compagnie Royale.

Le bas était occupé par une succursale de l'établissement de confiserie McWilliam, où le stock était assuré pour le plein montant, soit $800 ; aussi, par le magasin de lingeries de Mlle O'Neill; assurances, $1,000, et le magasin de Mmes et Mlle McMillan, où les dommages se chiffrent dans les $800, sans assurance.

Le mobilier de Mme Valin et de M. Pacaud, son gendre, est une perte totale, soit environ $1,200, avec quelque $800 d'assurance.

On attribue l'origine de l'incendie à une défection du poêle du magasin de M. McWilliam.

L'ASSAINISSEMENT

Quelles seront les attributions du nouveau comité de l'Hôtel de Ville

L'échevin Ames a déclaré, ce matin, au représentant de "La Presse," que le nouveau Comité d'Assainissement qui sera formé sera chargé particulièrement de l'enlèvement et de l'incinération des déchets.

Naturellement, il y aura à régler plusieurs questions de détail, pour délimiter clairement les pouvoirs et attributions du Bureau de Santé proprement dit, et du comité d'assainissement.

VILLE DE ST LOUIS

Election du Quartier Ouest

M. le rédacteur de
"La Presse",

Monsieur,

Veuillez, s'il vous plaît, me permettre par l'intermédiaire de votre journal, de féliciter mon adversaire d'hier, M. l'échevin Goyer, de la belle victoire qu'il a remportée et en même temps de remercier bien cordialement mes amis du support qu'ils m'ont si généreusement accordé.

Votre bien dévoué,
GEORGE MARCIL.

POUR LES E. E. D. DE LAVAL

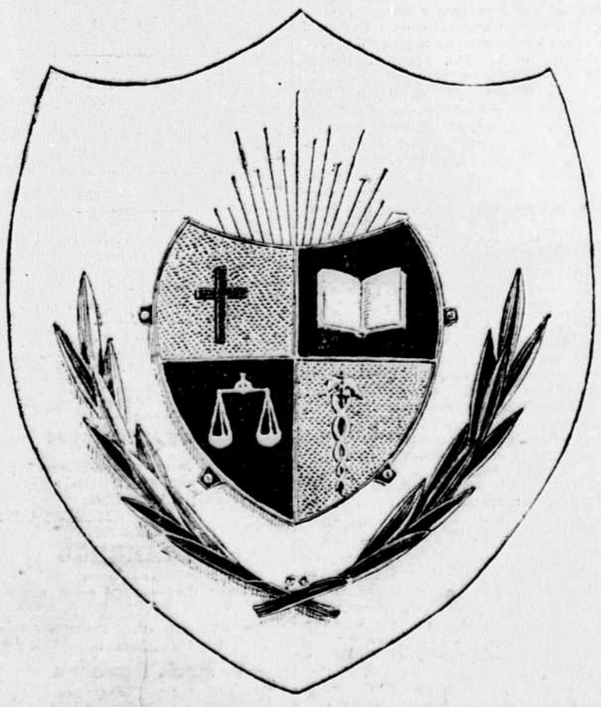

Le bouclier d'émail que présenteront les amis de l'Université Laval à la faculté de cette institution. (cliché Dumas, 112 rue Vitré).

A LONGUEUIL

Seance intéressante du Conseil de Ville

ENCORE LES BONUS

Un échevin propose de diminuer la taxe de l'eau

(Spécial à "La Presse")

Longueuil, 6 — Le Conseil a eu sa séance régulière, hier soir, sous la présidence de M. le maire.

Présents, MM. les conseillers Brissette, Benoit, Globensky, Lasnier et Gariépy.

Lecture adoptés le procès verbal de la séance du 22 janvier et celui de la séance spéciale du 2 février

Immédiatement M. le conseiller Lasnier, représentant du quartier Est, se lève et dans les termes les plus choisis et appropriés fait l'éloge de l'ex-collègue disparu, dans la personne de feu J. B. R. Dufresne, faisant ressortir d'une manière très sensible les éminentes qualités du regretté défunt ; séance tenante des résolutions de condoléances envers la famille, feu J. B. R. Dufresne, sont passées et adoptées à l'unanimité.

Lue une lettre de M. P. B. Lamarre, surintendant, dans la question du ruisseau St Antoine, demandant une entrevue avec les membres de ce conseil à propos de certains détails se rapportant au protêt en question.

Pris connaissance d'une requête de la part de plusieurs citoyens de Ste Julie, gens qui apportent à Longueuil du bois de chauffage, demandant que la taxe imposée sur chaque voyage de bois vendu dans Longueuil soit abolie.

Cette requête qui était appuyée par plusieurs citoyens de Longueuil, est renvoyée au comité de police ; en rapport avec cette requête, M. le conseiller Gariépy donne avis qu'à la prochaine séance il proposera l'adoption d'un règlement à l'effet d'abolir cette taxe.

Deux soumissions pour le service "d'omnibus" entre Longueuil et la rive nord sont prises en considération. Celle de M. Frs. Benoit est acceptée aux conditions suivantes : une exemption de licence sera accordée au soumissionnaire pour le temps du contrat, le prix de passage ne devra pas excéder 10 centins aller et retour, excepté les voyages du dimanche soir auxquels il sera loisible au dit soumissionnaire de charger 10 centins par passage ; les points de départ seront : Hôtel Beaudry, chemin Chambly, Longueuil et l'avenue Pie IX à Maisonneuve avec l'horaire suivant :

HORAIRE SERVICE DE DILIGENCE

De Longueuil a. m. 6 hrs., 7.15, 8.00, 8.30, 9.00, 10.00, 11.00 ; p. m. 1 hr. 2.00, 3.00, 4.00, 4.30, 5.00, 5.30, 6.00.

De Montréal a. m. 6.45 hrs, 7.45, 8.30, 9.00, 10.00, 11.00, 11.45 ; p. m. 2.00, 3.00, 4.00, 4.30, 5.30, 6.45.

Le service est commencé ce matin, et comme je l'ai déjà dit le service se fait entre Longueuil et Maisonneuve, avenue Pie IX, première rue plus bas que la raffinerie de sucre. Je profite de l'occasion pour vous faire savoir que M. Etienne Benoit, président du comité de police, a obtenu du Conseil de Maisonneuve, par l'entremise de Son Honneur le maire Desjardins que nos charretiers et omnibus stationnent à l'avenue Pie IX sans charge de licence. Ceci est certainement à l'avantage du conseiller Benoit et un acte de générosité de la part de Maisonneuve qui sera bien vue par les citoyens de Longueuil.

Après avoir entendu lecture du rapport du comité des améliorations déclarant être entré en négociations avec plusieurs Cies manufacturières et industrielles, sur motion de M. le conseiller Benoit le Conseil se forme en comité général sous la présidence de M. le conseiller Globensky, afin de discuter l'offre d'une certaine manufacture de chaussures et de cuir combinées dont il m'a été impossible d'obtenir le nom de la part des édiles, parce que, paraît-il, si les négociations entamées jusqu'à ce jour entre la dite Cie et le Conseil venaient à se rompre, la production du nom de la Cie devant le public serait de nature à ruiner le crédit de ces messieurs ; c'est un secret de polichinelle.

Prirent part à la discussion, M. le maire ainsi que MM. les conseillers Benoit et Gariépy.

La manufacture en question offre de venir s'établir ici et d'employer 300 mains ou 120 chefs de famille avec une moyenne de $13 à $14 de salaire par semaine chacun, moyennant bonus de $90,000 dont les ⅔ payable comptant, c'est-à-dire 30 jours après que la manufacture aura fonctionné ; la 2e partie du rapport du comité des améliorations et se rapportant aux tramways électriques, est renvoyée à jeudi prochain, à une assemblée spéciale du Conseil pour discuter les offres d'une certaine Cie offrant d'établir un système de tramways.

Sur motion du conseiller Gariépy, appuyée par le conseiller Globensky, M. Joseph Brossard est nommé président de l'élection d'un conseiller qui doit avoir lieu bientôt dans le quartier Ouest, en remplacement du conseiller W. H. Jones. Sur motion du conseiller Gariépy secondé par le conseiller Benoit, le jour de la nomination pour la dite élection est fixé au 21 de février et la votation au 26 du même mois.

M. le conseiller Brissette donne avis de motion qu'à la prochaine séance il proposera un règlement à l'effet de diminuer la taxe de l'eau.

Sur motion du conseiller Brissette, secondé par le conseiller Lasnier, M. le conseiller Etienne Benoit est nommé maire suppléant pour le prochain terme.

Sur motion régulière le conseil s'ajourne à jeudi soir, le 8 courant.

FEU J. B. R. DUFRESNE

Ses funérailles ont eu lieu ce matin, à Longueuil

Les funérailles de feu J. B. R. Dufresne ont eu lieu ce matin, à Longueuil, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Il y avait, dans le cortège, nombre de représentants des paroisses du comté de Chambly et de Montréal, où le défunt était très bien connu et estimé.

Les porteurs étaient MM. Arthur Dansereau, directeur de "La Presse" ; Chs. Berger ; Pierre Brais, notaire à Longueuil ; Wilfrid Tremblay, de St Hubert ; C. Cherrier et Geo. Kermick.

Le deuil était conduit par M. Raymond Dufresne, fils du défunt, MM. L. P. Dufresne, joaillier et Léon Dufresne, épiciers, ses frères ; Philippe Dufresne, Odéric Brault, pharmacien, Hurteau Brault, M. D. ; Damase Brault, René Brault, dentiste, et Lionel Dansereau, ses neveux.

M. l'abbé A. Saintonge, vicaire, à Longueuil, fit la levée du corps, et le service fut chanté par M. l'abbé Napoléon Hurteau, vicaire, à Saint-Louis de France, et cousin du défunt, assisté des abbés Fontrouge et Perreault, comme diacre et sous-diacre. Le choeur de chant a rendu avec beaucoup de précision la messe des morts harmonisée. M. Larivée, organiste, présidait à l'orgue.

Dans le choeur, l'on remarquait M. le curé Tassé, et M. l'abbé Hurteau, ancien curé de St Hubert.

Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué les personnes suivantes :

MM. Dr Taupier, Chambly ; A. Benoit, de St Bruno ; Berthiaume, de St Bruno ; Huet, de St Bruno. La ville de Longueuil était représentée par le maire, M. Perrault, et les conseillers Gariépy, Brissette, Globensky, Benoit et Lasnier. Etaient aussi présents : MM. Michel Viger, ex-maire ; Francis St Mars, J. L. Sauvé, J. Lebault, Louis Birs, S. Labonté, Ovide Dufresne, jr., Alexandre Dufresne, Alcide Hurteau, Candide Dufresne, Michel Lamarre, Alfred Bourdon, Henri Bourdon, etc.

Après le service, le corps fut transporté au cimetière de la Côte des Neiges. La dernière bénédiction a été prononcée par M. l'abbé Perreault, vicaire de Longueuil.

LA HALLE AUX BLES

Le nouveau bureau entre en fonctions

Et étudie des questions importantes

La première réunion du nouveau bureau de direction de l'association de la Halle aux Blés a eu lieu hier après-midi, sous la présidence de M. E. Craig.

Après l'élection d'un vice-président, poste qui échoit à M. G. A. Thomson, le comité entama l'étude des questions diverses soumises à sa considération, lors de l'assemblée annuelle : 1o. Améliorations du chenal et du système des bouées du Saint-Laurent, en vue d'obtenir une réduction du tarif des assurances maritimes ; 2o. Réduction des impôts des élévateurs flottants et système du pesage du grain aux élévateurs.

Quant à la première question, le comité a résolu de joindre ses efforts à ceux des représentants des autres corps intéressés dans la matière, et quant à la réduction des impôts, aux élévateurs flottants, le président a été autorisé à nommer une députation d'expéditeurs de grains et de représentants de compagnies de navigation océanique, qui seront chargés d'interviewer la Montreal Elevating Co., pour obtenir les réductions désirées.

Au sujet des poids faibles que l'on constate lors de l'exportation du grain, il a été décidé de demander au Board of Trade de mettre en vigueur les clauses 2, 50 et 51, Vic. chap. 37, qui exigent que toute personne employée à la pesée du grain dans un élévateur, soit licenciée.

Le comité a résolu d'accepter l'invitation de se faire représenter au congrès des Chambres de Commerce de l'Empire, qui sera tenu à Londres, au mois de juin prochain, mais de ne faire le choix des délégués que plus tard.

LES CONTREFACTEURS

L'accusé Anthony Decker arrive à Woodstock, Ont.

Woodstock, Ont., 6 — Antoine Decker, alias Antoine Deetjon, le prétendu faussaire, est arrivé hier de Baltimore, sous la garde du détective Parkington, et, en ce moment, il occupe une cellule un peu éloignée de celle de son fils dans la prison locale. Il fait preuve de beaucoup de sang-froid et refuse de parler. Hans Kunz, le prétendu complice de Decker, qui a été arrêté à London, Ont., et qui est en prison lui aussi, en cette ville, se déclare hautement innocent du crime dont il est accusé et dans une lettre à sa femme, écrite en allemand, il se compare à Dreyfus exilé sur l'Ile du Diable.

On s'attendait à ce que Madame Decker, la mère de Paul Decker, fût amenée de Hamilton, pour y subir son procès ici, mais elle n'est pas encore arrivée.

Hamilton, Ont., 6 — Le colonel Sherwood, commissaire de la police fédérale, était en ville, hier, et a rencontré le détective Parkington en compagnie d'Anthony Decker, qui venait d'arriver de Baltimore et qui continuait sa route vers Woodstock.

Le colonel Sherwood va faire tout en son pouvoir pour tâcher d'obtenir que Madame Decker soit conduite à Woodstock, quoiqu'il soit douteux que l'accusation contre la prisonnière soit maintenue, surtout si les trois autres accusés plaident coupables. Le colonel Sherwood est parti pour Montréal, hier, où il doit préparer la cause contre tous les accusés. Il sera de retour à Woodstock, pour le procès qui est fixé à la semaine prochaine.

PRETENDUS ANARCHISTES

Le procès en extradition de Morel et Robert retardé

La cause des nommés Auguste Morel et Antoine Robert, arrêtés à Montréal, par le sergent détective Campeau et le détective Lamouche, comme étant les auteurs d'un attentat sur la vie de deux hommes de police de Scraton, Penn., avait été inscrite comme devant s'instruire, ce matin, devant M. le juge Sicotte. On a dû remettre l'affaire à plus tard, en attendant les documents nécessaires, venant de Washington, et demandant l'extradition des prisonniers. Morel et Robert, comme on le sait, sont accusés d'avoir voulu faire sauter, à l'aide d'une bombe, la résidence de M. Benjamin Clay, de l'endroit. C'est en voulant opérer leur arrestation, que deux hommes de police ont été grièvement blessés.

LA TRAVERSE SUR LE FLEUVE

Le département des chemins vient de terminer la traverse sur le fleuve, pour aller à Laprairie et Saint-Lambert. Le chemin aboutit à la rue Bourgeois, Pointe Saint-Charles, et il passe en haut du pont Victoria.

A une réunion régulière du Conseil de la paroisse de Lachine, M. John Parker a été réélu maire pour la 6ème fois, à l'unanimité.

LA PROHIBITION

Des bonus municipaux aux manufactures

SERIE DE QUESTIONS

Posées aux corporations intéressées par le comité de la législature de Québec

(Spécial à "La Presse")

Québec, 6 — Le comité de M. Chicoyne, a siégé, ce matin, sous la présidence de M. Desaulles. Il a approuvé le rapport suivant, pour être adressé aux conseils municipaux :

"Le comité spécial chargé d'étudier la question tendant à enlever aux corporations municipales le pouvoir de subventionner les entreprises industrielles, se permet de faire appel à votre dévouement, pour obtenir certains renseignements dont il a besoin, afin de mieux atteindre le but de sa mission. Vous êtes priés d'examiner les questions suivantes, et d'y répondre :

1. Nom de votre municipalité. 2. Quel est le chiffre de la dette brute de votre municipalité ? 3. Votre municipalité a-t-elle subventionné des entreprises manufacturières ? 4. Quels sont les noms de telles entreprises, et date approximative de chaque subvention, et le montant accordé dans chaque cas. ? 5. Quelle est la portion de cette dette civique, qui a été créée par le fait de telles subventions ? 6. Les entreprises ainsi subventionnées par cette municipalité sont-elles encore incorporées ? 7. Quelles sont celles qui ont été couronnées de succès et quelles sont celles qui n'ont pas réussi ? 8. Quel a été le résultat pratique de chaque subvention en autant que le progrès réel de votre localité était concerné, : y a-t-il eu augmentation dans la valeur de la propriété foncière et dans le chiffre de la population, et si oui, combien ? 9. Pensez-vous que dans l'intérêt de la province, il vaut mieux prohiber les subventions en adoptant la loi d'Ontario, où telle prohibition existe ? 10. Est-il à votre connaissance que des établissements industriels aient été induits par des subventions à se transporter d'une localité à l'autre, en cette province, et pouvez-vous signaler au comité quelques observations que vous avez pu faire à ce sujet ? 11. Avez-vous d'autres remarques à offrir au comité en rapport à l'étude qui lui est confiée ?

Si la Chambre approuve ce rapport, cet après-midi, le comité siégera de nouveau, le 23 courant, pour examiner les réponses qu'il aura reçues.

LES FAUSSES ALARMES

Graves accidents auxquels elles peuvent donner lieu

Une autre fausse alarme a été sonnée, hier soir, vers 7.30 heures, à l'avertisseur No 22, angle des rues Overdale et Aqueduc. De stupides farceurs semblent avoir adopté cet endroit pour jouer leurs tours saugrenus à la brigade. Il s'y donne presque régulièrement des fausses alarmes, trois ou quatre fois par semaine. On devrait songer pourtant que des accidents sérieux peuvent se produire en répondant à ces appels. Il peut y avoir perte de vie, comme la chose est déjà arrivée. Et ce sont ceux qui font faire ainsi des courses inutiles aux pompiers qui en sont responsables. La semaine dernière, un dévidoir a failli, dans ces circonstances, venir en collision avec un tramway électrique, à l'angle des rues Aqueduc et Saint-Antoine.

UN BANQUET

Que le club de Réforme veut donner à l'hon. J. P. B. Casgrain

Les membres du Club de Réforme ont décidé d'offrir un banquet à l'hon. J. P. B. Casgrain, le nouveau sénateur, et à M. Victor Geoffrion, le nouveau député de Verchères-Chambly. Ce banquet aura lieu à l'hôtel Windsoir, le 17 du courant, sous la présidence de M. E. Goff Penny, M. P.

Cela est fait, dit-on, pour permettre au sénateur Casgrain et à M. Penny d'exprimer leur opinion sur la politique ministérielle qui sera traitée durant la présente session du Parlement.

LE TELEGRAPHE

La Compagnie du C. P. R., change temporairement son local

La Compagnie de télégraphe du Pacifique Canadien a enfin, après beaucoup d'efforts, trouvé des bureaux temporaires. Aussitôt que le matériel complet aura été installé, le vieil édifice au coin des rues Hôpital et St François-Xavier sera démoli. Les bureaux temporaires seront établis dans l'édifice Bartlett, un peu plus bas que l'endroit où ils sont à présent et de l'autre côté de la rue. Les bureaux dans l'édifice Bartlett ont été loués pour un an parce qu'il n'est pas probable que la nouvelle construction soit terminée avant le mois de mars 1901. Les nouveaux bureaux dans l'édifice Bartlett seront occupés dans le courant du mois prochain.

LE FONDS PATRIOTIQUE

Ottawa, 6 — M. J. M. Courtney, trésorier de l'Association du fonds patriotique canadien, accuse réception des contributions nouvelles suivantes. La Compagnie de moulage "Lake of the Woods", par l'entremise de la banque de Montréal, à Ottawa, $1,000 ; mademoiselle Emily Gould, Montréal, $500 ; J. H. Botterell, Québec, $400 ; la duchesse de Bassano, par l'entremise de MM. Macintosh et Hyde, de Montréal, $100 ; l'hon. Sir Richard Cartwright, G. C. M. G., $100 ; banque d'Ottawa à Arnprior, Ont., $95 ; recettes d'un concert donné à Springfield, N. E., par la musique du 93ème bataillon, $92.45 ; banque "Eastern Townships", de Stanstead, $55.50 ; l'hon. Sydney Fisher, $50 ; l'hon. juge Girouard, Ottawa, $50 ; perçu par la banque d'Ottawa de Alexandria, $16 ; perçu par la banque d'Ottawa au Portage du Rat, $9 ; W. A. McLean, New Albany, P. Q., $5 ; Francis Scott, Brockton, $2. Montant déjà reçu, $96,216.89. Total, $98,691.84.

STEYN ET KRUGER PROTESTENT

Contre la destruction des fermes et la dévastation des propriétés — Réponse catégorique de lord Roberts

Le départ de la section ouest du second contingent est fixé au 14 février — Le bureau de la guerre est toujours muet

New-York, 6 — Une dépêche de Paris au "World", dit : "Un homme, digne de foi, qui a des relations avec le gouvernement boer, dit que l'armée qui lutte actuellement contre les soldats de l'Angleterre, est composée comme suit :

Soldats de la République du Transvaal	28,000
Soldats de l'Etat d'Orange	13,000
Boers immigrés	5,000
Uitlanders	5,000
Hollandais de Natal	5,000
Hollandais du Cap	5,000
Total	64,000

New-York, 6 — Une dépêche de Durban dit que Lady Randolph Churchill, a commencé hier, pour de bon, son oeuvre de charité. Les hôpitaux de Maritsburg sont remplis de soldats blessés à Colenso ou Spion Kop. Plusieurs de ces blessés ont été transportés à bord du Maine, où Lady Randolph et ses assistants leur prodiguent des soins empressés.

Cape Town, 6 — Le président Steyn et le président Kruger ont envoyé au général Roberts une note protestant contre la destruction des fermes et la dévastation de la propriété. Le général Roberts a répondu que le protêt n'a pas sa raison d'être, disant que les Anglais n'ont pas pour habitude de détruire la propriété ni de violer le droit des gens.

Londres, 6 — En dépit des dénégations du Bureau de la Guerre, la population continue de croire que le général Buller a traversé de nouveau la Tugela et se bat pour s'ouvrir un chemin jusqu'à Ladysmith.

Dans une dépêche en date d'hier, le maréchal Roberts rapporte qu'il n'y a aucun changement dans la situation. Il faut donc être bien entêté pour persister à croire que Buller a tenté un autre effort pour aller au secours de Ladysmith. Il est sûr et certain que le général Buller se repose de la défaite qu'il a subie à Spion Kop.

Aucune nouvelle ne nous arrive de Kimberley ou de Mafeking.

Cape Town, 6 — L'Argus annonce que quatre-vingt-dix canons ont été envoyés de Prétoria à la frontière. Les forts de Prétoria ont été littéralement dépouillés.

LE DEPART DU SECOND CONTINGENT

M. D. O. Pease, agent des passagers du district, pour le Grand-Tronc, a reçu une lettre du département de la milice, à Ottawa, déclarant que les membres de la section ouest du second contingent, partiront probablement pour Halifax, le 14 février.

EN FACE DE L'ENNEMI

Telle était la position du premier contingent Canadien à Noel — Le soldat Tapin de Montréal, écrit à sa famille

M. Jos. Tapin, l'un des soldats du premier contingent canadien, actuellement en Afrique, écrit à sa soeur, à l'occasion du jour de Noël, une lettre touchante dont nous détachons les passages suivants, qui donnent une idée de l'état d'âme de nos militaires, là-bas. :

Afrique-Sud, 25 déc. 1899

Chère soeur,

Je me fais un plaisir de t'écrire à l'occasion du jour de Noël, qui est un jour bien triste, ici, tandis qu'il doit être bien beau à Montréal. Tu comprends que nous n'avons pas la même liberté, ni le même loisir que vous pouvez avoir ; toutefois, nous n'avons pas trop à nous plaindre, encore. Oh ! que j'aimerais à être parmi vous, aujourd'hui, pour fêter Noël. Je ne puis pas te faire de bien beaux cadeaux, mais je t'envoie cette plume d'Autruche, qui n'est pas fameuse, mais qui, à Montréal, vaut au moins une piastre. Je promets de t'en emporter de belles au mois de mai, si la guerre est finie ; les autruches ne sont pas encore bien plumées. . . . . .

J'ai engraissé de 12 livres et je suis en parfaite santé. Je ne crains pas la maladie, car la chaleur ne m'affecte pas, bien que nous ayons 110 degrés à l'ombre. A l'heure qu'il est, je suis bien loin, près de Modder River, en face de l'ennemi. Nous l'attendons avec notre fanal.

J'ai bien hâte de retourner au Canada. Il paraît que nous allons être "Messieurs", après ce temps-ci. Plus de misère, de l'argent en quantité et quatre belles médailles, l'une de Cape Town, une autre de Prétoria, une troisième du Canada, et enfin la quatrième d'une dame riche, de Londres. Cette dernière nous sera présentée à notre passage, en Angleterre, après la guerre. . . . . .

Vous adresserez vos lettres ainsi :

Private, JOS. TAPIN,
Royal Canadian Contingent,
F. Company, Rgt.
South Africa."

Je vous souhaite un "Merry Christmas", et écrivez-moi au plus vite, en m'envoyant le dernier journal, et un paquet de cigarettes.

JOS. TAPIN.

LE CANAL DE NICARAGUA

Les difficultés diplomatiques entre l'Angleterre et les Etats-Unis sont applanies

Le Canada aurait pratiquement un port libre sur le territoire américain, comme résultat du traité qui vient d'être signé

Washington, 6—Le traité Hay-Pauncefote, amendant le traité Clayton-Bulwer, au sujet du canal de Nicaragua, a été signé, hier matin, au Département d'Etat. Il est entendu, ici, que la Grande-Bretagne, tout en renonçant au droit qu'elle avait réclamé en vertu de l'ancien traité, n'a cédé qu'à condition qu'elle ait des facilités sur la côte américaine en Alaska.

On se rappelle qu'il y a environ neuf mois, le Département d'Etat a émis l'intention de louer au Canada le territoire des Etats-Unis, un port par lequel les marchandises auraient pu entrer à l'intérieur du territoire canadien libres de droits. Une protestation violente s'éleva sur toute la côte du Pacifique et au Nord-Ouest. On affirmait qu'en accordant ce port au Canada, des dommages considérables seraient causés au commerce américain.

Il appert maintenant que le désir du Canada a été satisfait sous une forme modifiée. Au lieu d'un port tout entier loué au gouvernement canadien, on accorderait au Canada la permission de construire quelques quais à Pyramid Marbor et dans quelqu'autres ports américains pour le transport sur le territoire canadien des marchandises en transit, libres de droits.

La situation se résume ainsi :" La Grande-Bretagne consent à l'abrogation du traité Clayton-Bulwer, à condition que le Département d'Etat accorde—apparemment comme une faveur et une courtoisie—des avantages commerciaux dans l'Alaska, avantages que le Canada recherche depuis au moins deux ans.

Les sénateurs de l'Ouest s'opposeront fortement à ce traité, car, pratiquement, le Département d'Etat donne un port libre au Canada sur le territoire américain.

Londres, 6 — La publication de la dépêche de Washington au sujet de l'abrogation du traité Clayton-Bulwer touchant le canal du Nicaragua, traité auquel a été substitué celui de Hay-Pauncefote, a causé une surprise considérable. La nouvelle a cependant été pleinement confirmée au Bureau des affaires étrangères.

On a l'intention de publier en même temps les termes de la convention de Washington et de celle de Londres. Mais on croit que le Sénat s'en occupera d'abord.

Il y a environ quinze jours l'ambassadeur Choate a reçu un avis de précipiter la conclusion des négociations. Le cabinet anglais a étudié la question, après l'avoir soumise au Canada qui y a donné sa sanction.

—Voici, à ce sujet, ce que dit, ce matin, la "Gazette", de Montréal :

"L'abrogation des clauses du traité Clayton-Bulwer touchant le canal de l'Isthme n'est qu'une reconnaissance du progrès et de la marche des événements. Quand l'arrangement a été fait, les Etats-Unis n'étaient aucunement considérés comme une puissance sur le Pacifique, et on ne pensait pas du tout qu'ils eussent pu garantir les sommes nécessaires pour le creusement d'un canal à travers le Nicaragua ou le Panama. L'attitude de la Grande-Bretagne tant comme puissance universelle que comme puissance américaine est probablement sage. La Grande-Bretagne a grandement profité de la construction du canal de Suez, et elle aura sa bonne part des profits dans l'entreprise projetée. L'élimination des difficultés diplomatiques est une tâche facile. De Lesseps était un grand ingénieur et il avait à sa disposition un immense capital, mais il a échoué à Panama. Pour continuer son oeuvre dans ses grandes lignes il faudra des hommes puissants et beaucoup d'argent."

BANQUET AU Dr LEYDS

Berlin, 6 — Herr Schroeder Poggelow, un des plus riches membres du parti colonial, allemand, donnait, hier un banquet en l'honneur du Dr Leyds, dans son hôtel superbe, situé sur le Ranchstrasse.

Au nombre des invités se trouvaient : le duc régent John Albrecht, de Mechlenburg-Schwerin ; le duc Adolf Friedrich, de Mechlenburg-Strelitz ; le baron Von Buddenbreck, chambellan de la cour ; le comte Von Goetzen et une vingtaine d'autres chefs coloniaux.

AUX DEUX-MONTAGNES

Une belle Assemblée

L'assemblée du Club Girouard, que nous avons annoncée, la semaine dernière, a eu lieu, le 3 du courant, à Saint-Benoit.

Près de 200 personnes ont répondu à l'invitation du Club. Nous avons remarqué entr'autres : M. Jos. Girouard, ex-M. P.; M. B. Beauchamp, ex-M.P.P.; Dr J.A. Mignault, Dr Wilson, Dr Lanthier, M. Damien Pilon, maire de Saint-Benoit; M. P. Constantin, maire de Saint-Hermas; M. E. Lanthier, maire de Saint-Augustin; M. Labrosse, ex-maire d'Oka ; M. André Fauteux, M. J. W. Sauvé, M. A. Sauvé, M. A. Paiement, M. L. Lavallée, M. D. Lalande, des représentants de toutes les paroisses du comté des Deux-Montagnes et plusieurs libéraux.

On a commencé par procéder aux élections des officiers du Club.

Ont été élus :

Présidents honoraires : MM. Beauchamp et Girouard, ex-députés ; président actif, M. Arthur Sauvé; vice-présidents, MM. A. Paiement et Jos. Laviolette; secrétaires, MM. Jos. St Jacques, E.D.D., et L. Rochon.

Chaque paroisse du comté a aussi eu ses officiers comme membres du comité de régie.

M. J. W. Sauvé fit ensuite lecture du résultat des élections et des lettres de M. Z. G. H. Bergeron, M. P., leader du parti conservateur pour le district de Montréal, et de M. Milton McDonald, M. P. P., organisateur en chef du parti conservateur, dans la province de Québec.

Montréal, le 30 janvier 1900.

Jos. W. Sauvé, Ecr., président "Le Club Girouard."

Cher monsieur,

Je regrette que mes devoirs parlementaires me privent du plaisir de vous rencontrer à votre réunion, comme je l'aurais désiré. Je sais ce que vous avez fait dans le passé, et laissez-moi vous dire que si le parti compte sur vous dans l'avenir, le comté des Deux-Montagnes renferme des patriotes dont vous êtes les fils ou les descendants, et comme les anciens, vous saurez faire votre devoir.

Succès et au revoir.

Votre bien dévoué serviteur,

J. G. H. BERGERON.

Montréal, le 31 janvier 1900.

M. ARTHUR SAUVE,
"La Presse,"
Montréal, P. Q.

Cher monsieur,

J'ai appris avec plaisir la convocation d'une assemblée conservatrice, à St Benoit, par le Club Girouard. J'ai pu apprécier ce club, et je n'ai que des félicitations à présenter à ses vaillants fondateurs et à ses dévoués membres. Fonder et faire fonctionner un club politique dans un comté rural n'est pas chose facile. Mais les jeunes conservateurs du comté des Deux-Montagnes sont des braves qui ne craignent pas les obstacles, et ils réussissent très bien. L'importance du Club Girouard est reconnue des chefs conservateurs.

Mes félicitations les plus sincères et mes meilleurs souhaits aux jeunes conservateurs du beau comté des Deux-Montagnes. Ces jeunes sont dignes de leur glorieux patron, le grand patriote, feu Jean Joseph Girouard.

Bien à vous,

MILTON MACDONALD,

Organisateur du parti conservateur de la Province de Québec.

Le président sortant de charge invita alors le nouveau président à venir prendre son siège.

M. Arthur Sauvé remercia vivement ses amis de l'honneur qu'ils lui avaient fait, et les assura de son profond dévouement pour le Club Girouard. Il s'attacha à démontrer combien le Club Girouard doit être fier de porter le nom de celui qui fut un patriote illustre, un homme politique distingué, un homme de loi érudit, un excellent citoyen, la personnification de l'honorabilité et de l'honnêteté. En fondant le Club Girouard, a dit M. Sauvé, les jeunes conservateurs du comté des Deux-Montagnes ont démontré le développement de l'éducation dans leur comté, ils ont montré qu'ils connaissaient l'histoire politique de leur pays et la valeur de nos gloires nationales.

M. André Fauteux prononça ensuite un brillant discours. L'éloge qu'il fit de sir Charles Tupper, a été magnifique. Il a montré sir Charles tel qu'il fût autrefois, et tel qu'il est encore. Si r Charles luttant aux côtés de Sir John McDonald et de Sir G. E. Cartier, pour le triomphe de la confédération, et continuant à travailler vaillamment pour faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Il établit un éloquent parallèle entre le parti conservateur, ayant pour base des principes de justice, de paix et de progrès, et le parti libéral, fondé sur l'amour du pouvoir et l'ambition. Calomnier leurs adversaires, critiquer malhonnêtement leur politique, faire des millions de promesses sans jamais les tenir, voilà le programme du parti libéral.

M. B. Beauchamp fit ensuite une excellente revue de la politique provinciale. Il a parlé du surplus fantôme qui diminue à chaque fois qu'il passe dans le crible de ses adversaires.

M. Beauchamp a clairement démontré que ce surplus n'existait que dans le cerveau de M. Marchand, et dans la mauvaise foi du parti libéral. L'orateur attaqua la grande question des chambres hautes, du Sénat et du Conseil Législatif, et démontra que sur ce point aussi, les libéraux se contredisent, en manquant cyniquement à leurs promesses. Abordant la politique fédérale, M. Beauchamp a établi que la politique agricole dont se vante aujourd'hui le gouvernement Laurier est bien la politique des conservateurs. Par exemple, l'établissement des réfrigérateurs.

M. Jos. Girouard, N. P., dans un plaisant discours, a parlé de l'augmentation de la dette publique et des protestations des Lauriers, des Cartwright, des Mills, des McMullen, alors qu'ils étaient dans l'opposition. Ces hommes, dit-il, qui, pendant 18 ans, tonnèrent contre les budgets des gouvernements conservateurs, qui n'ont jamais dépassé 45 millions, ces mêmes hommes, à la dernière session, demandèrent à la chambre de leur voter un budget de 60 millions. Ce qui était, pour eux, une honte ,un déshonneur et un vol gigantesque, alors qu'ils étaient dans l'opposition, est devenu une vertu depuis qu'ils sont au pouvoir."

L'assemblée s'est ensuite dispersée, après avoir voté des remerciements à MM. Bergeron et McDonald.

NOUVELLES DE FRASERVILLE

(De notre correspondant particulier)

Fraserville, 6 — Les notes suivantes, fournies par l'observatoire météorologique du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, prouvent qu'il est tombé environ trois pieds de neige dans les derniers jours de janvier, car il n'a neigé qu'à la fin du mois, dans notre région.

Température moyenne	14o 2
Température maxima	42o 8
Température minima	8o 5
Pluie en pouces	0.64
Neige en pouces	31.80
Hauteur moyenne du baromètre	29.88
Humidité relative moyenne	74 p.c.

—Notre chambre de commerce s'est réunie vendredi soir, au "Saint-Laurent, et a passé une résolution demandant à M. James Hardwell, gérant général du trafic de l'Intercolonial, à Montréal, d'établir un tarif uniforme pour toutes les saisons de l'année, pour le transport des marchandises, et de suivre en cela les prix d'été.

Le secrétaire est aussi chargé de s'adresser au département des postes, afin que la malle de Québec nous arrive par le train de 1.25 h. p. m., et qu'un sac de malle soit mis à bord de l'Intercolonial, à Montréal, sur l'express qui en part avant midi, et nous arrive à 8 heures du soir.

Actuellement, nous recevons bien les journaux et la correspondance, de Montréal, par l'express, mais ils nous viennent par le Pacifique, viâ Québec. La malle serait bien plus complète en prenant l'Intercolonial quelques heures plus tard, dans la métropole.

En obtenant une malle de Québec par le train de 1.25 h., après-midi, journaux et lettres de la vieille capitale nous arriveront sept heures plus tôt, et parfois vingt heures plus tôt, car il arrive que le train étant en retard, la malle n'est pas remise aux destinataires le soir de son arrivée, et que ceux qui n'ont pas de boîte postale doivent attendre jusqu'au lendemain.

La Chambre de commerce a fait, le même soir, ses élections annuelles, avec le résultat suivant : Président, Nap. Dion ; vice-président, F. J. Michaud ; trésorier, P. E. Poirier, réélu ; secrétaire archiviste, Horace Cimon ; comité de direction, G. A. Binet, L. H. Levasseur, J. O. Girard, P. Nadeau et J. E. Frénette.

La chambre se réunira de nouveau lundi prochain pour discuter le projet d'un banquet.

Avant l'ajournement, la Chambre a voté, suivant l'usage, des remerciements aux officiers sortant de charge. M. G. A. Binet a réuni un grand nombre des membres du Club de Fraserville, à son nouveau cottage, rue Bellevue. Il y a eu whist, chant et musique, et l'on s'est amusé à qui mieux mieux, durant une longue veillée.

—Les dames de Fraserville sont à organiser des réunions de couture, à l'hôpital, pour venir en aide aux familles les plus pauvres de la ville.

—C'est M. Dominique Pelletier, supérieur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, qui vient de prêcher la retraite annuelle aux pensionnaires de l'Académie du Bon Pasteur, à Fraserville.

—Un centenaire vient de mourir, ici, à l'âge de 101 ans, 7 mois et 15 jours. Ce vieillard, était le père de MM. Achille Lebel, forgeron, et de M. Edouard Lebel, boulanger, tous deux de Fraserville, et se nommait lui-même Honoré Lebel. C'est un ancien cultivateur, qui était aveugle depuis plusieurs années.

—Le Club "La Fraserville" aura une assemblée importante, mercredi soir, après une promenade à la raquette. On décidera tout ce qui concerne l'excursion projetée à Trois-Rivières, et plus particulièrement la date de ce voyage.

GENTILLES ROSIERES

Une fête pittoresque à St Denis, France

Paris, 6 — La ville de Saint-Denis vient de célébrer une coutume pittoresque, qui subsiste encore dans nombre de villes de la France.

Plusieurs philanthropes morts depuis longtemps ont laissé des sommes d'argent, dont les intérêts sont destinés à former des dots modestes pour les jeunes filles réputées les plus méritantes par leur conduite, leur amour filial, leur adresse dans l'industrie et le ménage, etc.

Saint-Denis a été particulièrement favorisée sous ce rapport, et dimanche, on y a fêté les noces de quatorze jeunes filles auxquelles la municipalité et les citoyens ont adjugé les dots. Toute la ville était en liesse et a assisté au couronnement des petites rosières.

NOUVEAUX ADEPTES

Trente-cinq mormons en route vers l'Utah

New-York, 6—Trente-cinq nouveaux adeptes du mormonisme, au nombre desquels se trouvent plusieurs femmes, sont arrivés ici, hier, à bord de "l'Anchoria", venant de Glasgow. Ces gens viennent de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse et se dirigent vers l'Utah. Parmi ce groupe se trouvent de très jolies filles qui paraissent être de bonne société. Les immigrants ont rempli toutes les formalités de la loi d'immigration et se sont dirigés vers l'ouest.

BON CONSEIL

Il vient de personnes qui savent quelque chose par expérience

Le conseil sage est le résultat de l'expérience. Les centaines de milliers de personnes qui ont fait usage de la Salsepareille de Hood, le plus grand remède de l'Amérique, conseillent à ceux qui veulent purifier et enrichir leur sang de profiter de ses vertus. C'est être sage que de profiter de ce bon conseil.

MALADIES D'ESTOMAC — "J'éprouvais de terribles souffrances à l'estomac, et la vue même des aliments me rendait malade. J'étais las et indolent. Quelques bouteilles de la Salsepareille de Hood me rendirent comme j'étais auparavant." James McKenzie, 350 Avenue Gladstone, Toronto, Ont.

Hood's Sarsaparilla

Ne désappointe jamais. Prix $1.

Hood's Pills guérissent toutes les maladies du foie ; le seul cathartique qui n'irrite jamais. (8)

UNE FEMME FAIBLE

est une femme prête pour les germes des plus dangereuses maladies ; si elle est faible, languissante, découragée, souffrant de maladie de rognons, elle devrait prendre deux Pilules Rouges du Dr Coderre pour les Femmes Pâles et Faibles, si son estomac est tellement faible que deux Pilules la fatiguent, elle devra en même temps, prendre un demi verre d'eau aussi chaude que possible, elle verra ses forces renaître, tout comme Madame Julie Nadeau, du No 277 de la rue St Valier, Québec, qui souffrait depuis des années, de faiblesses féminines, de douleurs d'estomac, causées par la dyspepsie, était toujours étourdie, et souffrait horriblement du mal de tête. Cette dame a pris les véritables Pilules Rouges, celles dont le nom de notre compagnie apparaît sur chaque boîte. Exigez toujours sur chaque boîte le nom de la CIE CHIMIQUE FRANCO AMERICAINE. (4)

Institut des Bègues de Paris (fondé en 1867) pour corriger le

Bégaiement et tous les autres Défauts de Prononciation Dr HERVIN

83, Avenue Victor Hugo, Paris

COUPON de LA PRESSE

GRANDS PORTRAITS 3-4 AU CRAYON, A LA SEPIA OU A L'AQUARELLE.

No 6

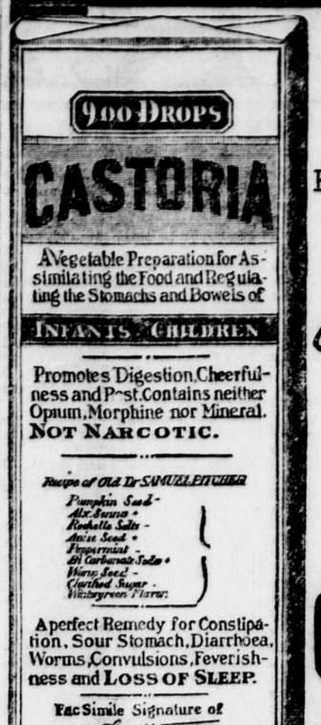

EXACT COPY OF WRAPPER.

VOYEZ

A CE QUE LE FAC-SIMILÉ DE LA SIGNATURE —DE— Chas. H. Fletcher SOIT SUR L'ENVELOPPE DE CHAQUE BOUTEILLE DE

CASTORIA

Le Castoria est mis en bouteilles d'une grandeur seulement. Il n'est jamais vendu à la mesure. Ne permettez pas à qui que ce soit de vous vendre autre chose sous prétexte et sur promesse que c'est "tout aussi bon" et que cela "répondra à tous les besoins."

Voyez à ce qu'on vous donne C-A-S-T-O-R-I-A.

Le Fac-Similé de la Signature de Chas. H. Fletcher est sur chaque enveloppe.

Pourquoi nous Annonçons

Nous annonçons afin de faire connaitre au public, franchement et honnêtement, de quoi se compose notre préparation.

Nous n'en faisons aucun secret, nous voulons, au contraire, que tous sachent que le CAFESANTE FORTIER est un extrait des trois premiers grains connus, le blé, l'avoine et l'orge, formant un mélange des plus naturels.

Tous ceux qui ont eu l'avantage d'essayer le CAFESANTE FORTIER dans les cas de dyspepsie, constipation, manque d'appétit, faiblesse, pauvreté du sang, ont trouvé un soulagement marqué.

Cette manière d'annoncer met le public à même de savoir ce qu'il achète ; il est à même de juger si le CAFESANTE FORTIER n'est pas exactement le breuvage qu'il lui faut.

ELLE LE RECOMMANDE

L'Orignal, Ont., 2 juillet 1899.

A THE CAFESANTE Co.,

Messieurs — Pour les mères qui nourrissent, votre Cafésanté Fortier ne saurait être trop hautement recommandé, car c'est, sans aucun doute, le plus puissant tonique du siècle. Espérant que votre précieuse préparation fera pour plusieurs autres ce qu'elle a fait pour moi, je demeure votre toute dévouée.

Mme H. P. LAURIE.

CHEZ LES EPICIERS ET PHARMACIENS. 79—n

UN NOUVEAU JEUNEUR

Il entreprend de rester 40 jours sans manger

New York, 6 — Les journaux de cette ville viennent de signaler à l'attention publique le cas de M. Milton Rathbun, riche négociant de la Quatrième avenue, qui, pour se faire maigrir, n'a rien mangé depuis le 21 janvier et il se fait fort de continuer sa diète jusqu'au 1er mars prochain.

M. Rathbun n'en est pas à son coup d'essai : il est resté l'an passé vingt-huit jours sans absorber aucune nourriture solide et a réussi, de cette façon, à réduire son poids de 210 à 168 livres. Tout ce qu'il prend, c'est de l'eau minérale. Sa diète ne l'incommode guère, puisqu'il continue de vaquer à ses affaires comme si de rien n'était ; il dit même ne pas éprouver beaucoup la faim.

Au dire du jeûneur, il n'est rien d'aussi efficace que ce traitement pour guérir de l'obésité, de la dyspepsie, de la névralgie, de la goutte et du rhumatisme.

DECES DE LA SEMAINE

Les décès, la semaine dernière, se sont élevés à 103 ; 89 chez les catholiques, 13 chez les protestants et 1 chez les juifs. Les principaux cas de maladies ont été comme suit : consomption, 13 ; pneumonie, 6 ; débilité infantile, 22 ; fièvre typhoïde, 1 ; rougeole, 1 ; diphtérie, 2 ; congestion des poumons, 2.

Un Beau Teint Fait Toujours Plaisir

Fait disparaître le teint basané, les boutons, taches de rousseur, vers, maladies de la peau et tout ce qui porte atteinte à la beauté et cela sans qu'on s'aperçoive que l'on s'est servi de remède. Il a été à l'essai pendant 51 ans et est si inoffensif que nous avons pour certain qu'il est inconvenable. N'accepter pas de contrefaçon de nom semblable. Le Dr L. A. Sayre disait à une dame de haut-ton (une patiente): "Comme vous vous en servirez, vous, les dames, je recommande la "Crème de Gourand" comme la moins offensive de toutes les préparations pour la peau." En vente chez tous les pharmaciens et les marchands d'articles de fantaisie des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe. **Ferd. T. Hopkins, Prop. 37 Great Jones St., N.Y.**

305—mvs k—qu—(d)

VOS PETITS BESOINS

Nous avons autant de plaisir à vous vendre de menus articles que nous en avons à remplir les plus grosses commandes qui nous sont demandées.

La perfection et la précision dans la composition des remèdes et à remplir les ordonnances sont notre spécialité favorite.

Nous attirons l'attention sur notre stock frais de Céleri Composé de Paine, le remède du jour, aimé des familles.

Lignes complètes des articles de toilette les plus nouveaux et les meilleurs, à des prix bas populaires.

Une visite à notre magasin vous convaincra que nos prétentions sont bien fondées.

Joseph Contant, pharmacien, 1475 rue Notre-Dame, Montréal.. 56-m-n k

Qui peut donner

une aussi bonne valeur que celle que nous donnons. Plusieurs prétendent qu'ils le peuvent, mais entre prétendre et faire il y a une différence, n'est-ce pas ? The Monsoon Tea Co. appartient à et est contrôlé par un des plus grands et des plus prospères établissements de Thé de l'Inde et du Ceylan.

Aucun Thé, quant à la valeur, n'approche "MONSOON." 25c, 30c, 40c 50c et 60c la livre.

MONSOON

THE INDO-CEYLAN (5) X

SANS INTERRUPTION.

NOS VENTES AU COMPTANT DEPUIS LES DERNIERS

TRENTE-CINQ JOURS DE TRAVAIL

De la nouvelle année ont été beaucoup plus considérable et plus satisfaisantes que celles de la période correspondante de l'année dernière, et ce sont des ventes au comptant que nous cherchons à avoir. Dans un commerce de détail, on peut généralement faire autant de ventes à crédit que l'on veut, et quelquefois, un grand nombre de plus, mais on ne peut réussir à faire celles du comptant qu'en combinant la bonne qualité avec

LES BAS PRIX.

La bonne qualité se trouve dans toutes nos lignes, et les nombreuses demandes que nous avons eues durant notre vente actuelle pour écouler, ont démontré que nous vendons

AUSSI A BAS PRIX

Champagnes de Haute Classe

A DE GROS ESCOMPTES POUR ECOULER.

Nous avons beaucoup trop de marques de bons vins de toutes sortes pour ce marché limité.

Il faut écouler quelques-unes, de même que quelques-uns des meilleurs vins expédiés de France, car nous avons décidé de diminuer notre liste.

20 pour cent d'escompte aux prompts acheteurs et pour argent comptant seulement, sur les lignes suivantes :

CHAQUE BOUTEILLE GARANTIE.

1 Caisse de pintes de Champagne extra sec de Delossy Holden, cuvée de choix.
Prix régulier, $28.00 la caisse.
Moins 20 pour cent d'escompte, $22.40 au comptant net la caisse.

6 bouteilles d'une pinte de Champagne extra sec de Delossy Holden, cuvée de choix
$14.00 moins 20 pour cent d'escompte, $11.20 net pour le lot.

7 Caisses de pintes de Grand Vin Sans Sucre de Laurent Perrier (vin naturel) vendange de 1892.
Prix régulier $29.00 la caisse.
Moins 20 pour cent d'escompte $23.00 net la caisse.

1 bouteille de 1 pinte et 1 chopine de Grand Vin Sans Sucre Champagne de Laurent Perrier.
$2.95 pour le lot.

19 bouteilles d'une chopine de Champagne extra sec de Delossy Holden, cuvée de choix.
Prix régulier pour le lot $23.75.
Prix réduit $19.00 net au comptant pour écouler.

9 Caisses de pintes du fameux Champagne Monopole Sec de Heidsieck.
Prix régulier $28.00 la caisse.
Moins 20 pour cent d'escompte, ce qui le met à $22.40 la caisse au comptant.
(Ce n'est pas le véritable prix coûtant de ce magnifique vin.)

4 Caisses de chopines du fameux Champagne Monopole Sec de Heidsieck.
Prix régulier $30.00 la caisse.
Moins 20 pour cent d'escompte, ce qui le met à $24.00 net au comptant la caisse de 2 douzaines de chopines.

5 bouteilles d'une pinte de Champagne Monopole Sec de Heidsieck.
$9.35 net au comptant pour le lot.

BOURGOGNE BLANC MOUSSEUX

(Vins de Bourgogne mousseux.)

Saint-Peray Mousseux de Tampier.

Goût de framboise. — Un délicieux vin mousseux, délicat.

Nous offrons le vin de Bourgogne Saint-Peray — blanc — mousseux, à $18.00 la caisse d'une douzaine de pintes, $20.00 la caisse de deux douzaines de chopines. Moins 10 pour cent d'escompte au comptant, la caisse.

Réductions spéciales sur les prix des Hock et Moselle mousseux.

Réductions spéciales sur les prix des vins Saumur mousseux.

Réductions spéciales sur les prix des Hocks et Moselles non mousseux, des clairets, vins de Bourgogne et sauternes.

FRASER, VIGER & CO.

Notre vente de légumes et fruits en boîtes, fruits et légumes frais en jarres de verre, Fruits en conserve en boîtes et en verre, confitures, gelées, etc., etc., fait joyeusement son plein.

Nous en avons encore plusieurs centaines de caisses à vendre.

Tous les consommateurs pourront, tant qu'il y en aura, se procurer de ces bargains.

Venez voir nos listes et nos prix.

Achetez maintenant ce qu'il vous faut pour l'hiver, le printemps et l'été.

Voici quelques échantillons pris au hasard dans notre stock, dont les prix ont été réduits :

FRUITS DE TABLE de Californie
De Qualité Extra
MARQUE "GOLDEN GATE"

En douzaines assorties, boîtes de 2 livres, bon poids, prix réduit à $1.40 pour une douzaine assorti de cerises blanches, prunes — de toutes sortes — pêches, poires et abricots.

MAIS VERT DE PERRY
En verre, prix réduit à 45 cents la jarre

FRAISES EN CONSERVES.
En boîtes, prix réduit à 15 cents la boîte, $1.50 la douzaine de boîtes de 2 livres.

ANANAS BLANCS BAHAMA.
De qualité extra, boîtes de 2 livres, prix réduit à 35 cents la boîte, $3.65 la douzaine.

ASPERGES BLANCHES OU VERTES DE PERRY.
En jarres de verre, prix réduit à 70 cents la jarre.

	La boîte	La douz.
MAIS SUCRE DE KENT		
Prix réduit à	$0.09	$0.90
MAIS DEW DROP DE KENT		
Prix réduit à	0.10	1.10
POIS DE CHOIX, SASSES DE DELHI		
Prix réduit à	0.08	0.85
BOUTS D'ASPERGES, OYSTER BAY, LONG ISLAND		
Prix réduit	0.30	3.45
TOMATES COMPLETES		
En jarres en verre d'une pinte, prix réduit à 35 cents la jarre, $4 la douzaine		
EPINARDS DE WEBSTER		
	La boîte	La douz.
Prix réduit	$0.23	$2.50
FEVES SNOWFLAKE LIMA, MAIS SNOWFLAKE ET SUCCOTASH SNOWFLAKE		
Prix réduit à	0.13	1.40

Douzaines mélangées ou de la même sorte

POIS, CHAMPIGNONS ET FEVES FRANCAIS	La boîte	La douz.
BEAUX POIS FRANCAIS		
Prix réduit à	$0.17	$1.80
POIS FRANCAIS, TRES BEAUX		
Prix réduit à	0.20	2.25
POIS FRANCAIS, EXTRA BEAUX		
Prix réduit à	0.25	2.75
POIS FRANCAIS SUPER-EXTRA BEAUX, LES PLUS PETITS ET LES PLUS BEAUX		
Prix réduit à	0.50	5.50
LEGUMES MELANGES FRANCAIS, EN BOITES		
Prix réduit à	0.22	2.25
TRUFFES FRANCAISES		
De premier choix, en boîtes, Prix réduit à	0.50	5.50
FEVES FRANCAISES A LONGUES GOUSSES		
Haricots verts — extra beaux		
Prix réduit à	0.22	2.50
FEVES FRANCAISES LIMA — HARICOT FLAGEOLET		
Prix réduit à	0.22	2.50
CHAMPIGNONS FRANCAIS		
De premier choix	0.22	2.50
CHAMPIGNONS FRANCAIS		
Tous des têtes ou des boutons — Choix extra. Prix réduit à	0.28	3.10

ASPERGES ! ASPERGES !

Empaquetés au Canada, en Californie et à Long Island.

Extra grosses asperges blanches comme la neige, marque signature de Hickmott, Bouldin Island, Oakland, Cal.

Une aide précieuse pour guérir les maladies de rognons et autres maladies analogues.

ASPERGES BLANCHES COMME LA NEIGE	La boîte	La boîte douz.
Prix réduit à	0.35	4.00
ASPERGES CANADIENES DE POTTER, MOUNTAIN VIEW		
Prix réduit à	0.15	1.65
EXTRA GROSSES ASPERGES D'HUDSON, LONG ISLAND, N. Y.		
Prix réduit à	0.40	4.65
ASPERGES OYSTER BAY DE PREMIERE QUALITE DE ROMAIN et Co		
Prix réduit à	0.40	4.65

FRASER, VIGER & CO,

ITALIAN WAREHOUSE

207, 209 et 211 RUE ST JACQUES

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

SANS DOT OU PIROUETTE & Cie

78

DEUXIEME PARTIE

(Suite)

—Non, c'est moi, Ourika, répondit la femme de Maxime. Il faut aller immédiatement à Houlgate, chez M. Berthier... La voiture vous mènera et vous ramènera. Vous demanderez Mlle Angèle et vous lui direz qu'on ne nous attende pas, que nous restons à déjeuner avec notre père.

—Oui, maîtresse comtesse... Moi aller m'habiller...

—C'est tout à fait inutile... Vous êtes bien ainsi... Descendez avec moi j'ai des recomamandations à faire au cocher...

Et Léone sortit du salon, suivie par la négresse, qui ne se doutait guère du danger qui la menaçait.

Le cocher était sur son siège.

—Vous allez conduire Ourika à Houlgate et vous la ramènerez... commanda la femme de Maxime. Allez doucement et, au retour, descendez la côte au pas. Il fait très chaud et il est inutile de mettre vos chevaux en nage...

—Bien, madame la comtesse.

La négresse s'installa sur les coussins et la victoria partit à une allure très modérée.

Léone rentra au salon.

—C'est fait, monsieur, dit-elle au chef de la sûreté. Ourika ne sera pas de retour avant une heure et demie au moins...

—Ce temps nous suffira pour faire une perquisition dans sa chambre...

—Une perquisition, répéta M. d'Hermany.

—C'est pour cela que je suis ici.

—Mais, encore une fois, que se passe-t-il donc ? s'écria le comte.

—Le procureur de la République de Caen vous l'apprendra dans un instant. Permettez-moi d'aller le prendre sur la terrasse de la Mer, où il m'attend avec le juge d'instruction. La négresse connaît ces messieurs ; il ne fallait pas qu'elle les vît ici.

Maxime lui-même guida le chef de la sûreté, qui sortit et alla rejoindre un petit groupe stationnant à une cinquantaine de pas et dans lequel se trouvait le brigadier de gendarmerie.

Un instant après, le procureur de la République serrait la main de M. d'Hermany en lui disant :

—Le chef de la sûreté m'a laissé le soin de vous faire connaître le motif de notre présence chez vous. Vous devinez sans peine qu'il se rattache à la tentative de vol qui a eu lieu dans votre maison il y a quelques semaines...

—Je croyais cette affaire terminée...

—Elle ne l'est pas et elle entre dans une période décisive... L'homme tué sur la plage a été reconnu. Nous connaissons son vrai nom et, de plus, nous savons qu'il était affilié à une bande de cambrioleurs habitant Paris... Grâce à cette découverte, nous avons l'espoir d'arriver promptement à mettre la main sur ses complices.

—Tout cela, — que je comprends du reste à merveille, — ne m'explique pas du tout votre présence ici, répliqua le comte.

—C'est que vous ignorez que l'un des complices, le plus criminel peut-être, puisque c'est lui qui a indiqué le vol à commettre, habite votre maison...

—Est-ce possible ! s'écria M. d'Hermany, avec stupeur, en levant les mains.

—Ce n'est que trop possible, c'est certain...

—Mais, qui donc ?

—La négresse Ourika...

—Elle que j'ai vu garrottée, bâillonnée, maltraitée par ces bandits ! Vous devez vous tromper....

—Il me paraît bien difficile, dans le cas présent, d'admettre une erreur.— Vous arriverez à cette conviction comme nous, en assistant à l'enquête que nous allons commencer et à l'interrogatoire que nous ferons subir à votre négresse dès qu'elle sera de retour et que nous aurons perquisitionné dans la chambre qu'elle occupe...

—Je vais vous y conduire, messieurs, dit Maxime sur un signe de son père.

Et il guida les magistrats vers la chambre d'Ourika.

La clef se trouvait sur la porte.

On entra.

Le mobilier, très sommaire, de la chambre, se composait du lit, d'une armoire, d'une table de toilette, de deux chaises et d'une place.

Sous la table de toilette on voyait une malle posée à terre.

Rien n'était fermé.

La perquisition eut lieu rapidement sans amener le moindre résultat.

On trouva, dans la malle, en fait de papiers, un livret de caisse d'épargne constatant le dépôt de quelques centaines de francs et une petite liasse de certificats provenant des maisons où elle avait servi, — tous élogieux.

Le procureur de la République les joignit à son dossier :

—Rien de suspect, messieurs, vous le voyez, fit Maxime.

—En effet, mais pour acquérir la certitude qui nous échappe ici, nous comptons sur l'interrogatoire auquel vous assisterez.

Les magistrats quittèrent la chambre d'Ourika

Maxime referma la porte et l'on redescendit au salon où le comte et Léone attendaient anxieux le retour des gens de la justice.

—Avez-vous trouvé ce que vous cherchiez, monsieur ? demanda Daniel.

—Absolument rien, monsieur le comte, ce qui ne nous étonne que médiocrement. Indicateurs ou indicatrices ayant presque toujours la prudence de ne point garder par devers eux des indices pouvant les trahir. Nous sommes au fait des habitudes et des rouéries de ces misérables qui savent capter la confiance de leurs maîtres, jusqu'au jour où ils se servent de cette confiance pour les faire dévaliser.

—Mais, je vous le répète, Ourika a été victime comme moi de la brutalité des voleurs...

—Comédie habilement jouée afin de détourner d'elle toute accusation de complicité. Vous le verrez tout à l'heure

—Ainsi, vous persistez dans vos soupçons ?...

—Plus que jamais....

On entendit en ce moment le bruit d'une voiture.

—Voici la victoria qui rentre.... dit Léone prêtant l'oreille. Ourika va venir nous rendre compte de sa mission...

—Laissez-la venir...

Au bout d'un instant la porte du salon s'ouvrit et la négresse entra, prête à affirmer à la jeune femme qu'elle avait fidèlement exécuté ses ordres.

Elle fit deux pas en avant.

Tous les regards étaient braqués sur elle.

En apercevant le procureur de la République de Caen, et le brigadier de gendarmerie qu'elle connaissait, elle eut un sursaut et s'arrêta net, la bouche entr'ouverte, les yeux arrondis.

—Eh bien ? lui demanda Léone.

—Commission à vous faite, maîtresse comtesse... balbutia-t-elle d'une voix à peine distincte.

Elle allait se retirer quand le chef de la sûreté, se levant et lui barrant le passage, lui dit :

—Attendez, monsieur le procureur de la République a une question à vous adresser.

Ourika devint verte, ce qui est la manière de pâlir des nègres, et se sentit prise d'épouvante, comprenant bien que quelque chose de très grave pour elle allait se produire.

—Question à moi ? bégaya-t-elle.

—Approchez, commanda le procureur de la République.

La négresse obéit.

Le magistrat, rivant ses yeux sur les siens, la magnétisant en quelque sorte, reprit :

Je désirerais savoir de vous l'adresse exacte de M. Eugène Pirouette...

En entendant cette question, Ourika ne put réprimer un tressaillement qui la secoua de la tête aux pieds et n'échappa aux regards d'aucun des spectateurs de cette scène.

Pendant quelques secondes elle resta interdite et comme paralysée, incapable de prononcer une parole. Mais ce court instant lui suffit pour se ressaisir.

Elle se dit mentalement :

—Puisqu'on me demande l'adresse de Pirouette, c'est qu'on a découvert son identité, et qu'on sait que je le connaissais...

Le danger qu'elle avait cru éloigné à tout jamais lui apparaissait imminent.

A tout hasard il lui sembla que le plus sage était de nier.

Elle secoua la tête et répondit avec tout son aplomb revenu :

—Moi, pas connaître li que nommez Pirouette

Ah ! vous ne le connaissez pas ?

—Non.

—Interrogez votre mémoire...

—Elle pas savoir le nom que vous dites.

—Je vais rafraîchir vos souvenirs... Eugène Pirouette est l'homme qui a été tué par le douanier faisant le service de nuit sur la plage de Cabourg, en face de la villa où nous sommes...

—Moi, savoir pas. Moi, avoir déjà dit pas connaître le mort.

—Vos dénégations manquent leur but. Elles me prouvent votre complicité avec cet homme et avec les deux autres qui renseignés par vous, sont venus piller votre maître...

—Moi ! Moi ! Messié ! s'écria la négresse jouant l'indignation, moi conduire ici brigands pour voler bon maître à moi ! Vous, accuser moi de vol aussi, quand moi, battue, ligottée, bâillonnée, étranglée par coquins ! Oh ! messié ! messié !

Et elle éclata en sanglots, mais sans qu'une larme vint mouiller ses paupières, quoiqu'elle eût soin de frotter ses yeux avec ses poings fermés.

Ourika, malgré toute sa rouerie, n'était pas une comédienne de premier ordre, il s'en fallait beaucoup.

—Allons ! dit le procureur de la République d'un ton rude. Assez de singeries dont nous ne sommes nullement dupes... Vous connaissiez de longue date Eugène Pirouette, le cambrioleur, et c'est dans son logement du numéro 8 de la rue d'Angoulême que nous avons trouvé les preuves de votre complicité. Vous êtes affiliée à une bande à qui vous servez d'indicatrice...

—Moi ! pas vrai ! pas vrai ! Vous mentir ! hurla la négresse.

—Si vous ne vous taisez à l'instant, je vous fais mettre les menottes ! dit le magistrat.

Un agent s'approcha, portant des menottes.

Le procureur de la République poursuivit :

—Pour écrire à Pirouette, lui donner des rendez-vous et des renseignements vous signez vos lettres : "Petit noir."

Ourika ne répondit rien.

Elle comprit qu'elle était perdue.

(A suivre)

POUGUES SAINT-LEGER

fait renaître la jeunesse et l'activité ; ses preuves en sont nombreuses, et sa longue vie à travers quatre siècles est à l'appui de son efficacité. Elle est en vente partout, 25 cts la grande bouteille.

Vous êtes nerveux? Eh bien ! la nervosité est la preuve de l'épuisement. Si vous voulez réparer vos forces, vous n'avez qu'à suivre un traitement aux PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD. 2-q-h

SI VOUS TOUSSEZ — Essayez une livre de notre Everton Toffy fraîs ; seulement que 20

SPORT

BRILLANTE MASCARADE AU MONTAGNARD

Assemblée des Mascottes ce soir

DEMAIN, MASCARADE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE A L'ARENA

Les clubs de raquettes formeront une union Assemblée du St Lawrence yacht club

LE PATIN

MASCARADE DU MONTAGNARD

LISTE DES PERSONNES QUI ETAIENT SUR LA GLACE

La mascarade qui a eu lieu hier soir, au Montagnard, a surpassé toutes les précédentes. Jamais les patineurs n'ont été si nombreux et si diversement costumés; jamais la salle n'a été si richement, si brillamment décorée.

La glace était en bon état, les musiciens étaient en verve et réconciliés avec la mesure, bref ce fut un succès complet.

Deux puissants projecteurs électriques placés à chaque bout du patinoir ont lancé sur les costumes variés des patineurs des rayons multicolores.

L'effet était superbe.

Le décors étaient de toute beauté. On a surtout remarqué un magnifique kiosque recouvert de verdure, d'où émaillaient une infinité de lumières aux couleurs variées, qui s'élevait dans le centre du rond.

Quant aux costumes, nous serions fort embarrassés de faire un choix et de dire quels étaient les plus riches ou les plus originaux.

Voici la liste complète des patineurs et patineuses :

MESSIEURS

Cloutier, G., page ; Arsenault, P., Sailor ; Laliberte, C. R., Clown ; Lenoir, Joseph, Frog ; Lafontaine, J. C. B., Jockey ; Lalande, P., Summer Dude ; Paulhus, J. A., Sir Thomas Sept. ; D'Orsonnens, J. R., 1837 Farmer ; Gauvin, H., Lorette Farmer ; Wyse, W. G., Irish Sport ; Jobin, N., Jockey ; Charland, R., Mousquetaire ; Bergeron, H., Up to date ; Lafrance, J. E., Juive Style ; Millette, Albert, High Life Sport ; Thivierge, E., Cow Sweet ; P. Brossard, Clown ; J. G. H. Pelletier, Boer ; A. Lebebvre, Fool ; G. Audette, Transvaal ; Archambault, A., Empereur ; Olivier Moreau, Our Grand Father ; Arthur Arcand, Prince ; C. Boisvert, Garde ; F. Morgan, Tramp ; J. Robinson, Wood bye Scorcher ; R. Sauvé, Prince ; P. Mercier, Nègre ; R. Marchand, Alchimiste ; E. Tessier, Spanish ; J. Tessier, France ; E. Lafontaine, as you please ; T. Dutrosne, Guillaume III ; E. Forget, Old Chic ; H. Fréchon, Prince ; L. Fréchon, Nègre ; R. Bernard, Dude ; A. Hoskon, Danseur ; J. O. Cafferty, Musicien ; J. Brannan, Genser ; B. Sigouin, Prince ; L. Gauthier, Empereur Chinois ; L. Poulin, Page ; G. Foley, Dude Nègre ; M. Chapleau, Gaiant Kiss ; Albert Millette, High Life Sport ; E. Bernard, Mont Saint-Louis ; A. Legault, Page ; Z. Gaudet, Baseball ; H. Legault, China ; R. Laliberte, Dude ; A. L'Heureux, Clown ; E. Belleau, Tramp ; U. Lespérance, Louis XIII ; J. Barry, King ; H. L'Heureux, Dude ; P. Drouin, Unknown ; E. Gauthier, Richard III ; Arthur Myette, Sailor ; P. Sigouin, Unknown ; A. Bernier, Unknown ; V. Quintal, Son ; P. Lozeau, Dude fin de siècle ; A. Beaudoin, champion of the world ; S. Robitaille, Marquis ; M. Archambault, Page ; Z. Alpin, Sauvage ; E. Sigouin, Prince ; Z. Hardy, Francis the 1 ; P. Hochu, Clown ; O. Barbeau, Clown ; A. Bélanger, Clown ; E. Rodrigue, Page ; O. Warren, Professeur ; P. Hilman, Clown ; D. Paquette, Prince ; Caron, Yankey ; G. Jobin, Prince ; J. A. Chabot, Domino ; W. Gohier, Prisonnier ; G. de Tonnancour, Clown ; A. Lapointe, Unknown ; F. Morgan, Tramp ; T. Barry, Clown ; L. Brault, Clown ; A. Jobin, Page ; O. Jannard, Page ; A. Brunet, Page ; A. Arsenault, Page ; H. Dumouchel, Tramp ; Cts E. Grace, Amiral Dewey ; A. Ritchot, King Son ; M. Marcelot, Cook ; H. Galarneau, Warmest Baby ; R. Saint-Pierre, Louis III ; E. Couillard, Jewes Merchant ; A. Brunette, China Man ; D. Picard, Nègre ; R. Wilson, Jockey ; A. Riopel, Fool ; G. Doucet, English Soldier ; A. Sauvé, Jockey ; L. Sauvé, Monkey ; Z. A. Michaud, Clown ; H. Labrecque, Clown ; E. Moreau, Paris Police ; D. Goulet, China Man ; T. Barry, Clown ; L. Brault, Clown ; L. A. Mathieu, Japanese ; C. Dufresne, Clown ; H. Laroque, Farmer ; Archambault, Farmer ; A. A. Labrèche, Napoléon Ier ; G. Craig, Prince ; T. Gauthier, Indian ; M. Michaud, Clown ; P. E. Lalonde, Summer Boy ; H. Moreau Soldier ; R. Gagnon, Clown ; L. Chauvet, Conger, Bertha ; R. D'Orsonnens, Unknown ; H. Fortier, Foot Guard ; R. Emond, Tramp ; L. Gauthier, China ; R. Bernard, Dude ; A. Gagnier, Page ; E. Lafleur Toréador ; David Lafleur, Page ; H. Octave Bélanger, Militaire.

DAMES

M. Comptois, une jeune Boer ; A. Dorais, Domino ; J. Lesage, Marguerite ; B. Gaudry, Cuban Girl ; B. Dagenais, Baby ; E. Marchand, Flower Carrier ; M. Lamant, Marguerite ; M. Fummins, Violette ; H. Julien, The Fay Caprice ; Z. Steele, Reine des Coeurs ; M. Bolan, Cléopâtre ; M. Barré, Bottle Cup ; O. Fauteux, Grand'Mère ; J. Dumesnil, Danseuse ; A. Barbeau, Matelot ; A. Jobin, Bébé ; A. Préchette, Cartomancienne ; B. Audette, Fille du Tambour Major ; J. Bélanger, Facteur ; D. de Roussel, Lady Tennis Girl ; A. Bélanger, Soubrette ; A. Poirier, Danseuse ; T. Chaput, Matelot ; L. Bédard, Bébé ; M. Jobin, Espagnole ; A. Jobin, Bébé ; L. Vallières, Carmen ; E. Guillette, Arlequin ; B. Lacroix, Arlequin ; B. Wells, Matelot ; E. Langlois, A New Crazy Girl ; B. Forget, Pandillas ; T. Forget, Bébé ; B. Bonnin, Reine Egyptienne ; G. Nadeau, Elf ; A. Cowan, Terry ; A. Carrière, Terry Queen ; H. Lecours, Bohémienne ; R. Rosa, Espagnole ; A. Bourdeau, Italienne ; F. Dagenais, Portesse de fleurs ; Jos. Rusel, Reines des diamants ; Delphine Parent, Trois ; Rivières, Reine des Fleurs.

LA MASCARADE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

ELLE AURA LIEU DEMAIN SOIR

C'est demain soir qu'aura lieu à l'Arena, la grande mascarade de l'Empire Britannique, qui préoccupe tant les esprits depuis quelque temps. La mascarade s'est fait sous les auspices de la M. A. A. A., qui selon toute apparence, en fera un grand succès. Hier soir, le nombre de billets vendus pour prendre part à la mascarade sur la glace était de 531. Quant aux billets de spectateurs, ils sont presque tous vendus.

Un des reporters de "La Presse" est allé faire une promenade hier soir, pour voir les décorations. Elles sont de toute beauté et toute la voûte de l'édifice est recouverte de draperies. L'illumination sera féérique, car le nombre de lampes électriques qui ont été placées là est pour ainsi dire incalculable.

M. Cameron qui a la charge de la musique se donne beaucoup de trouble avec ses cinq danseres, et il exécutera un programme choisi, comprenant tous les airs populaires anglais.

Le comité de réception se composera de MM le lieutenant-colonel E. A. Whitehead, M. A. A. A. ; Henry Brophy, M. A. A. A. ; W. G. H. Dodds, M. A. A. A. ; major W. H. T. Macaulay, lieut.-col. F. Minden Cole, lieut.-col. Labelle et le lieut.-col. G. R. Starke.

Le comité exécutif se compose comme suit :

Major W. H. T. Macaulay, S. A. Finley, A. Rives Hall, Arthur Massey, E. Herbert Brown, C. M. Cameron, A. Macfarlane, J. K. Oswald, T. A. Foster, G. H. Carter, F. Ross Newman, Leslie H. Boyd, Ed. Sheppard et David J. Watson.

MASCARADE AU CRYSTAL

Le Crystal donnera à son tour une grande mascarade jeudi soir. Il y aura de nouvelles attractions, entr'autres, un concours de cake-walk sur la glace. L'illumination sera très jolie, et le professeur Gratton a préparé un superbe programme musical.

LA RAQUETTE

CETTE UNION DES CLUBS DE RAQUETTE

ELLE EST EN BONNE VOIE DE FORMATION

L'assemblée du comité chargé d'exposer à chaque club les avantages d'une union des clubs de raquette, a eu lieu hier soir, à la M. A. A. A., sous la présidence du capitaine Sully, du club St Georges. Etaient présents, Rattray, président du club Holly ; M. Langlois, président du Montagnard ; Tins. Hunt, président du club Argyle ; Fred. Rogers, du club Montréal ; Alfred Lymburner, secrétaire du Canadien de St Henri ; C. A. Smith, du club Lachine.

Les minutes de la dernière assemblée furent lues et approuvées, après quoi l'on fit l'élection d'un président et d'un secrétaire. M. Rattray fut choisi comme président et M. Himmes comme secrétaire.

M. Rattray expliqua ensuite le but de l'union, et dit qu'on semblait avoir une fausse impression de ce que serait l'union projetée. Elle n'enlèverait pas leur liberté aux clubs et n'empêcherait pas ceux-ci de faire leurs courses ordinaires et toutes les courses qu'ils jugeront à propos de faire seulement elle pourrait demander aux clubs de faire mesurer le parcours de leurs courses par un ingénieur civil. L'union ressemblerait à la ligue de crosse. Elle déciderait des protêts, verrait à ce que les concours soient des amateurs, etc. Elle pourrait se composer non seulement des clubs de raquette de Montréal et des environs mais tous les clubs de Québec, de Lévis, de Sherbrooke, et pourraient en faire partie, et l'union pourrait chaque année, tout comme l'association de patinage, donner des grandes courses contre les tournois en patins qu'on avons eu samedi dernier à la M. A. A. A. Ce serait le moyen de donner une immense impulsion au sport de la raquette. On suggère que la cotisat on annuelle de chaque club soit de $5 mais ce n'est qu'une simple suggestion, car l'on attend la prochaine assemblée pour former la constitution de l'union.

L'union sera de développer et d'encourager l'athlétisme. La prochaine réunion du comité aura lieu mardi prochain.

LE CANADIEN DE ST HENRI

Le Canadien de St Henri aura une sortie demain soir, et se rendra à la côte St Paul. Tous les membres sont invités à prendre part à cette marche.

SORTIE DU MONTAGNARD

Une dizaine de membres du Montagnard ont pris part, hier soir, à la sortie du club et ont fait une très longue marche.

Nos amis ont chaussé leurs raquettes à la rue Mont Royal et se sont rendus au versant nord de la montagne puis à la Côte des Neiges. Ils sont passés par le cimetière et ont arrêté au club Holly, où ils ont été cordialement reçus.

La promenade a été des plus agréables, car la température était idéale.

LE BICYCLE

ASSEMBLEE REMISE

SIX CLUBS REPRESENTES SUR QUINZE

L'assemblée du conseil du district de Montréal de la C. W. A., a eu lieu hier soir, à l'hôtel Windsor, mais elle a dû être ajournée au ce qui arrive parce que trop peu de clubs étaient représentés. Sur quinze clubs qui se trouvent dans le district, cinq seulement étaient représentés, le C. W. A. Club, le P. A. A. A., le Triangle, le Montréal, le Y. M. C. A. et le Royal City. Sur les 25 clubs il est vrai de dire qu'il y en a sept de la campagne.

Parmi les personnes présentes à l'assemblée on remarquait Louis Rubenstein, F. J. Greenfield, Granger Northey, Charlebois, Lew Robertson, Lomax, Hunt, A. C. Harris, Pendleton, Houch, Sutton et Norton.

Après quelque discussion, on décida d'informer une fois de plus chaque club que l'assemblée du conseil aurait lieu à telle date, bien que les avis eussent été envoyés régulièrement pour cette assemblée.

LE YACHT

ASSEMBLEE DU ST LAWRENCE YACHT CLUB

L'assemblée annuelle du St Lawrence Yacht Club a eu lieu hier soir, à l'hôtel Windsor. Les rapports ont été trouvés satisfaisants.

L'élection pour le comité des courses a donné le résultat suivant :

MM. G. Herrick Duggan, président ; Prof. S. H. Capper, secrétaire ; D. Gerser, Lachine ; E. Hamilton Points Claire ; D. Hemsley, Lakeside ; F. Gillespie, Lac des deux Montagnes, et S. A. Finley.

Comité — MM. A. L. Drummond, A. Shearwood et J. J. Riley, jr.

M. H. Markland Molson fut nommé commodore, et le comité des officiers du club se composera comme suit :

Herrick Duggan, W. A. C. Hamilton, A. S. Finley, Peers Davidson, C. Routh, J. S. Buchan, C. R. A. Mitchell et W. S. Laflamme.

Parmi les personnes présentes on remarquait MM. C. H. Routh, capt. Riley, J. J. Riley, jr., H. Markland Molson, G. Herrick Duggan, James Yaton, J. S. Buchan, C. R. Ernest Boulton, W. A. C. Hamilton, R. R. Stevenson, A. Mitchell, W. Barclay Stephens, Prof. S. H. Capper, S. Finkelstein, R. Campbell Nellis, L. C. Smith, Peers Davidson, T. E. Vasey.

Il a été décidé qu'il n'aurait dans le club des membres honoraires, intermédiaires et seniors. Les membres de la catégorie intermédiaire seront âgés de 21 à 25 ans. Leur cotisation annuelle sera de $5, et leur honoraire d'entrée $3.

HOCKEY

LES PROCHAINES PARTIES DE HOCKEY

Québec sera encore l'attraction samedi prochain, à l'Arena, mais cette fois le club de l'ancienne capitale se mesurera aux Montréal.

Québec a été précédemment défait par les Victoria et les Shamrocks, mais il devra être samedi en état de faire face aux Montréal, et de leur disputer sérieusement la victoire.

A cette même date, les Victoria iront faire la lutte à Ottawa.

JOUTE DE HOCKEY

BUREAU vs MANUFACTURE

Une intéressante joute de hockey a eu lieu vendredi, le 2 février dernier, à l'Arena, entre les employés de la compagnie James Shearer. Il y avait deux camps, composés des hommes du bureau et ceux de la manufacture. Ces derniers sont triomphé par un score de 3 à 1.

Les équipes s'alignaient comme suit :

Bureau.	Position.	Manufacture.
Jas. J. Shearer	Goal	C. J. Neville Capitaine.
Dire tou ...é ant.		
Jas. C. S a t e y	Point	Eusèbe Larin
Chas. N.	Point	Jos. Gay
Geo. W. Shearer	Avant	Rev. Lefebvre
[illegible]	Avant	F. Poitvin
A. J. Smith	Avant	N. Bertrand
Bobt. Smith	Avant	J. Rousseau
Bert. T. Wills	Umpires	Wm. Smith

Referee — Andrew Shearer.
Chronométeur — T. W. Foster.
Sommaire :

Partie.	Equipe.	Scorer.	Temps.
1.	Bureau.	Manhire	25½m
2.	Manufacture.	Rousseau	2½m
3.	Manufacture.	Lefebvre	7 m
4.	Manufacture.	Poitvin	14 m

Parmi ceux qui se sont le plus distingués, nous mentionnerons MM. Larin, Poitvin et le t.-g.d. de la manufacture, et MM. Smith et Thomson, du bureau.

ASSEMBLEE DES CLUBS DE CROQUET

Tous les clubs de croquet ayant un terrain couvert sont invités à une assemblée qui aura lieu jeudi soir à 8 heures, à la salle du ...

RECOMPENSE AU MERITE

Robert Clapperton, l'un des gardiens, l'hiver, à l'Arena, et l'été, au Montreal Baseball Park, a reçu la semaine dernière, d'Ottawa, une jolie médaille présentée par le gouvernement pour services rendus en 1866 et en 1870, lors des invasions des Féniens.

M. Clapperton était sergent dans le 4e bataillon.

BASEBALL

ASSEMBLEE DES MASCOTTES CE SOIR

L'assemblée des actionnaires de l'association des Mascottes aura lieu ce soir, au No 1261 rue Ste Catherine. Des affaires de la plus haute importance seront réglées. On fera aussi l'élection des officiers.

ASSEMBLEE DU CLUB SAINT-LOUIS DU MILE-END

Le club de baseball Saint-Louis du Mile-End aura une grande assemblée générale demain soir au No 1115 rue Saint-Dominique.

Tous les membres sont priés d'être présents.

CHEVAUX TROTTEURS

COURSES AU TROT

M. J. B. Bureau est à organiser de grandes courses au trot qui auront lieu au Bout de l'Ile, pendant les jours gras, c'est-à-dire les 26 et 27 février.

Il y aura également des courses au trot à L'Assomption, les 13 et 14 courant.

COURSES AU PARC DELORIMIER

Il y aura mardi prochain, une course de 5 milles au trot, au parc Delorimier, qui est maintenant la propriété de M. J. B. Laviolette. L'entrée pour ceux qui veulent exercer leurs chevaux est gratuite.

LA BOXE

BATAILLE ERNE-DALY

Chicago, 6 — Frank Erne, de Buffalo, champion light weight, a signé, aujourd'hui, un contrat pour se battre vendredi prochain avec Jack Daly, au Fort Dearborn Athletic Club.

La rencontre a été arrangée à la hâte pour prendre la place de la bataille Ryan-Stiff, qui a été remise à plus tard, parce que Ryan s'est cassé un bras en se battant avec Jack Lawler, à Hot Springs, la semaine dernière.

BILLARD

AU CERCLE SAINT-DENIS

Le Cercle Saint-Denis se prépare actuellement à aller rencontrer le club Ottawa chez lui. Le Club de la Capitale a à faire face à deux adversaires le même jour. Il doit en effet jouer une partie avec le club Montréal, et une autre avec le Cercle Saint-Denis.

On se prépare de chaque côté avec ardeur à cette rencontre.

COURRIER D'OTTAWA

(De notre correspondant particulier)

Les bévues à l'aqueduc — L'hon. Casgrain et les traducteurs — Les infractions à la loi des licences — Le système métrique — Notes générales.

De notre correspondant particulier

Ottawa, 6 — Le département de l'aqueduc vient de subir un assaut terrible de la part du comité de l'eau. Ce dernier a recommandé que tous les employés du bureau du percepteur Blyth soient destitués de leur position à dater du 31 mars prochain.

L'accusation est soit négligence dans la préparation des comptes, soit mauvaise tenue des livres, soit faits de charge graves. Pour l'une ou l'autre raison, le personnel de ce bureau sera destitué si le conseil, bien entendu, ratifie cette action.

Des contribuables ont reçu jusqu'à trois fois leur compte pour des arrérages de taxes payées en acompte de l'enlèvement de la neige. Il a failli y avoir une révolution à main armée à l'hôtel de ville.

Il n'y a eu cependant qu'une panique. La population a envahi l'hôtel de ville et les échevins et les employés ont été violemment censurés.

Le chef, M. Blyth a reçu avis de produire le nombre d'erreurs commises et le nom des coupables.

Voici les chiffres qu'il a fournis au comité et qui ont servi de base d'action à ce dernier : McDougall, 5 ; E. Heney, 4 ; George Vincent, 2 ; C. D. Graham, 2 ; W. H. Chalker, 13 ; J. Graburn, 5 ; Thos. McLaughlin, 1.

Les membres du comité n'ont pas ménagé le blâme à M. Blyth, pour la mauvaise administration de son département.

Comme protestation contre les atteintes portées à leur loyauté par les Anglais d'Ottawa, les Canadiens-Français de New-Edinburg sont assemblés dimanche soir, au restaurant The Hub, rue Sussex, et ont décidé de former une compagnie militaire qui se joindra ultérieurement aux Gardes à pied.

Les traducteurs de la chambre des Communes ont envoyé à leur ex-confrère, l'honorable J. R. P. Casgrain, un télégramme de félicitations ainsi conçu :

De la part des anciens confrères,
Du bureau des traducteurs,
Félicitations sincères
Au dernier-né des sénateurs.

Ce quatrain est de M. Rémi Tremblay, traducteur.

Le "Citizen" annonce une grande nouvelle, ou plutôt une petite nouvelle avec des grands titres.

Un jour de la semaine dernière, dit-il, si les chars de l'Atlantique n'avaient pas ralenti leur marche, près de Casselman, un enfant aurait été tué sur la voie. Par chance, ajoute le reporter, qu'un homme qui se trouvait tout près ayant vu venir le train, a pris l'enfant dans ses bras et l'a sauvé. Le mécanicien de ce train est un brave, paraît-il, et il aura une médaille. Le vrai sauveur est un "canayen" et il aura rien.

L'inspecteur provincial des licences, M. J. K. Stewart, est à Ottawa et a commencé une petite enquête sur les griefs qui existent entre les trois commissaires des licences, au sujet de l'engagement d'un détective privé pour empêcher les infractions à la loi des licences. M. Stewart est lui-même, tout comme le président de la commission, paraît-il, menacé de résigner si l'inspecteur doit être privé du droit de sévir par quelques membres qui ce sont contre les délinquants.

Vendredi soir, à la salle de Y. M. C. A., sir Henri Joly de Lotbinière a fait une conférence sur son sujet de prédilection : "Le système métrique."

Depuis quatre ans, sir Henri préconise ce système de mesurage, et il donne dans toutes les parties du pays des conférences sur le mètre et ses subdivisions.

Le village de Janeville est très monté contre Ottawa, qui, paraît-il, se sert d'un de ses chemins publics, le chemin McArthur, pour un dépotoir.

Il y a eu hier soir protestation de la part du conseil de canton.

Les constructeurs de télégraphes et téléphones, au nombre de 60, se sont formés en union, inféodés à l'association des américains.

Les usines de carbure en construction dans ville Victoria ne seront pas prêtes avant trois mois encore. Elles seront les plus spacieuses du genre en Amérique et emploieront 150 hommes.

Le plébiscite pris à la dernière élection municipale, au sujet de la réduction du nombre des échevins ayant été gagné, il sera fait motion bientôt à la législature d'Ontario pour autoriser cette réforme et modifier l'acte municipal à cet effet.

Quelqu'un a soulevé la question de savoir si cet amendement à l'acte municipal affecterait la constitution du conseil municipal dans d'autre ville qu'Ottawa.

La femme de l'échevin Jos. Davidson a fait une chute dans sa cuisine, un jour de la semaine dernière, et s'est cassé trois côtes et engorgé un poumon.

Le Canada-Atlantique a donné avis qu'il en appellera de la décision de la haute cour dans son affaire avec le village de Rockland, au sujet du non-paiement d'une subvention de $30,000.

Les marchands d'Ottawa vont essayer de faire amender la loi de la fermeture de bonne heure, afin de leur donner le pouvoir d'ouvrir leurs magasins le soir, pendant une semaine précédant la semaine avant Noël.

Les commis sont bien prêts à consentir à cela, mais pourvu seulement qu'il leur soit donné compensation.

Sarah Reynolds, de Hintonburgh, qui a volé 3,500 pieds de bois dans les enclos de M. Mason, a été condamnée à 1 mois de prison, seulement. C'est une bien pauvre créature.

Les fonctionnaires civiques, contre lesquels des accusations ont été portées, et dont il est question plus haut reçoivent le salaire suivant :

Geo. R. Blyth, nommé percepteur l'an dernier, salaire de $1,200 par année, travaille depuis 17 ans dans le département de l'eau ; H. L. Corbett, teneur de livres, $1,000, nommé l'an dernier ; Wm Robertson, caissier, $800, nommé l'an dernier ; Geo. A. Lindsay, surnuméraire, $600, engagé depuis deux ans ; W. H. Chalker, inspecteur, nommé en 1892, $600 ; Colin Dewar, teneur de livres, pour l'arrosage des rues et l'enlèvement de la neige, employé depuis 10 ans ; Jas. Porter, collecteur depuis 9 ans pour ce dernier, $800 ; Wm Finlay, commissionnaire, $400, six ans de service ; M. Pinard est employé depuis 26 ans dans ce département, dont il a toujours été chef jusqu'à l'an dernier, quand il est tombé victime de la réforme. Il est exposé maintenant à être destitué, parce que le système de M. Neff, substitué au sien, ne fonctionne pas.

L. Morin, engagé chez M. J. Paquin, marchand de meubles, à Hull, allait en sleigh, samedi matin, conduire un poêle chez M. Rousseau, à Hintonburgh. Ce dernier était avec Morin. Le cheval a pris l'épouvante, et tout a été cassé, jambes, côtés, poêle, harnais, sleigh. Rousseau, avec trois côtes enfoncées, est resté sans connaissance deux heures, tandis que Morin, avec une jambe cassée et souffrant de contusions internes, n'a repris ses sens que dans l'après-midi.

L'association des ministres protestants a fortement blâmé le maire Payment et le chef Powell, d'avoir assisté l'autre soir, à un banquet de sportsmen, offert par M. Genslinger, propriétaire du Cecil, à Kid McCoy.

Parmi les policemen d'Ottawa, 33 sont canadiens, 8 sont nés en Irlande, 2 en Angleterre, 1 en Ecosse, 1 aux Etats-Unis, 2 en Allemagne et 1 en Suisse. Le plus grand d'eux tous est Lalonde, 6.5 pieds, qui pèse 227 livres ; le plus pesant est Jas. Humphrey, 271 livres, le plus ancien est Dennis O'Keefe, sous-chef, qui est dans la police depuis 34 ans ; 17 d'entre eux mesurent plus de 6 pieds.

CONSEIL DE HULL

Nombreuses communications — M. Ste Marie nommé pro-maire — L'affaire du recorder Champagne — Notes.

(De notre correspondant particulier)

Hull, 6 — Le conseil municipal de Hull s'est assemblé hier soir, sous la présidence de M. le maire Barrette. Un grand nombre de citoyens étaient présents dans l'attente de la discussion qui devait se faire sur la question de l'engagement du recorder.

Les communications suivantes ont été lues : Demande de la position d'auditeur, par MM. J. P. Sabourin et Alfred Montpetit ; demandes d'exemption de taxes d'eau par Mmes veuves Laroque et St Amant ; par le vidangeur Renaud, pour le renouvellement de son contrat pour 5 ans ; par Geo. Dalglish, pour exemption de taxes pendant 15 ans, sur une manufacture d'allumettes devant employer de 25 à 30 mains, qu'il se propose de construire dans le bâtiment de la tannerie, sur la crique de la Brasserie ; par H. A. Hall, pour faire séparer son compte de celui de J. S. Hall, sur le terrain du Golf, chemin de Chelsea ; proposition de Hamilton McCarthy, pour ériger une statue de bronze de M. Eddy, sur le parc ; requête des hôteliers protestant contre l'octroi de plus de licences.

Ces communications ayant été pour la plupart référées à leurs comités respectifs les rapports ont été lus et adoptés, sous le rapport de l'ingénieur Farley sur l'urgence de faire des réparations immédiates au pont de la Gatineau.

M. Walsh a proposé de faire faire les réparations requises, même si elles devaient coûter $2,000, plutôt que de risquer de laisser emporter le pont par l'eau haute.

M. Dupuis a rappelé que les revenus de la ville ne permettent pas de faire ces dépenses et que les citoyens de la Pointe Gatineau sont consentants de laisser ériger une barrière sur ce pont, afin d'en retirer des bénéfices. M. Carrière a secondé la motion de M. Walsh. M. Heinter demande s'il n'a pas possibilité de refaire le pont en place pour moins que $2,000. L'ingénieur croit qu'un millier de dollars suffiraient. Le maire Barrette annonce d'une manière semi-officielle que le village voisin est prêt à laisser poser une barrière sur le pont.

Le greffier annonce qu'il sait officiellement que le conseil de la Pointe est prêt à rencontrer le conseil de Hull, à mi-chemin. MM. Falardeau, Ste Marie, ont aussi pris part à la discussion. Sur proposition de M. Ste Marie, un comité a été nommé pour rencontrer le conseil de la Pointe Gatineau.

M. Ste Marie a été nommé pro-maire pour l'année.

Les bouchers qui avaient reçu avis que leurs baux de location d'étaux au marché St Eustache, ne devaient plus être renouvelés, pourront continuer le jour de leurs baux, le conseil ayant décidé de ne pas faire de paire cette année, autour de l'hôtel de ville.

Après une courte discussion, MM. J. P. Sabourin et R. J. Nesbitt ont été élus auditeurs. Le conseil a alors siégé en comité secret pour s'occuper de la question du recorder Champagne.

LE TABAC

Intéressante conférence à l'Epiphanie — Le nouveau conseil municipal

(Spécial à "La Presse")

L'Epiphanie, 6 — A midi, dernier, dans la salle publique, M. Labelle, de St Jacques de l'Achigan, conférencier agricole du gouvernement, conviquait à l'Epiphanie, une réunion des cultivateurs et des amis de la culture de nos différentes variétés de tabacs canadiens.

Malgré la saison rigoureuse, on nous traverse, un grand nombre de personnes se sont rendues à l'appel et lorsque le conférencier commença à parler, la salle était à peu près comble.

M. Labelle sut intéresser son auditoire très vivement, par les excellents renseignements et les nombreux conseils pratiques qu'il a donnés concernant la culture de nos tabacs canadiens.

Le conférencier démontra avec évidence la nécessité de bien connaître les différentes variétés de tabacs les plus productives pour la province de Québec et d'adopter une méthode de culture basée sur l'expérience pratique et les données de la chimie. Il faut, dit-il, abandonner la routine, car l'agriculture étant la base de la prospérité du pays, il convient de faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut produire, et pour y parvenir, il faut étudier, principalement, en ce qui concerne la culture du tabac, les nouveaux procédés modernes. Ensuite, il est de la plus haute importance que le second jeu explique à la satisfaction de tous, les différentes phases que doivent traverser nos tabacs pour conserver leurs qualités essentielles et fondamentales, afin d'arriver à des résultats productifs et avantageux. De grandes expériences, dit-il, se sont faites depuis quelques années, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, la culture du tabac a marché à pas de géant, les fermes expérimentales établies sur différents points du Dominion, ont été la source d'un grand nombre de renseignements utiles aux planteurs de tabacs. D'ici à quelques années, dit-il, nous aurons des développements nouveaux pour exporter nos tabacs canadiens sur les grandes marches en Europe.

Puis en terminant, il invita les planteurs de tabacs à seconder les efforts de ceux qui travaillent à la prospérité de cette culture, en augmentant leurs connaissances agricoles, en cultivant leur terre avec sagesse, en encourageant leurs voisins et leurs amis à faire comme eux.

L'auditoire se retira enchanté de l'amabilité et de la science de M. le conférencier et tous forment l'espoir qu'il reviendra encore à l'Epiphanie où il sera toujours le bienvenu.

Votre correspondant assistait à cette conférence si pratique et si bien goûtée par tous les assistants.

Les officiers pour notre conseil municipal pour l'année 1900, sont MM. Fulgence Riopel, Eusèbe Laicunesse, Gilbert Codère, Séraphin Pottras, Joseph Mireau, Ludger Pauzé et Joseph Rock.

M. Fulgence Riopel a été réélu maire à l'unanimité.

M. Onésime Pauzé, marchand de notre localité, a été nommé secrétaire, pour la vingt-septième fois.

M. REIGER A LA SYMPHONIE

Le "News", de Lynchburg, Virginie, dit de M. Rieger, le ténor qui doit faire son apparition, vendredi, à la Symphonie Goulet, qu'il chante avec aise et grâce ; que ses notes basses sont aussi pleines et douces, que celles d'une harpe éolienne, tandis que ses notes hautes sont aussi claires et riches qu'un carillon de cloches."

Voici le programme pour vendredi prochain :

1. Berlioz—"Damnation de Faust"—Marche hongroise.
2. Rossini—"Eppur Sento da Marla"—Récit et Air—Solo de ténor et orchestre.
3. Haydn.—"L'Oxford"—Simphonie : a. Adagio—Allegro Spiritosa. b. Minuetto. C. Presto.
4. Liszt.—"Komm Geliebte Zurich"—Solo de ténor.
5. Grieg.—"Peer Gynt".—Suite. a. Le Matin, b. La mort de l'âne. c. Danse d'Anita d. Dans la maison du roi de la montagne.
6. Hawley.—a. The Sweetest Flower that Blows. b. A Rose Fable.—Solo de ténor.
7. Wagner—"Tannhauser".—Ouverture.

Pianiste : Mme Ives.

NOUVELLE VIRILITE

Nouvelle énergie et nouvelle vigueur.
Nouvelle vie et nouvelle force.
Nouvelle confiance. Nouvelle mémoire.
Nouvelle capacité pour les affaires. Nouveaux plaisirs.

L'ELECTRICITE donne tout cela aux hommes faibles. La merveilleuse batterie pour le corps, sous forme de ceinture, du Dr Sanden est la manière la plus facile et la plus scientifique d'appliquer cet élément vivifiant ; elle accomplit son œuvre silencieusement mais sûrement pendant que vous dormez. Des milliers de personnes ont été gueries en cette ville. Veuillez venir vous faire donner des références ou demandez mon petit livre de poche illustré "Trois Classes d'Hommes." Il contient beaucoup de précieux renseignements pour les hommes. Gratis par la poste ou au bureau.

Dr A. T. SANDEN, 132 rue St Jacques, Montréal.

Heures de bureau, de 9 à 6. Dimanche de 11 à 1. youw

LIBERTE ET INDEPENDANCE

Pour la population des Philippines

Washington, 6 — A la Chambre, hier, M. Densmore, représentant démocrate au comité des affaires étrangères, a demandé qu'une proclamation fût lancée aux Philippines, annonçant que ce n'est pas l'intention des Etats-Unis de maintenir une souveraineté permanente dans les îles. En terminant, M. Densmore a dit que, du moment que les Etats-Unis proclameront leur souveraineté sur les îles, ce sera le commencement de la décadence de la nation américaine.

M. Clark, membre du même comité, a aussi blâmé la politique du gouvernement vis-à-vis des Philippines. Il a fait rire ses collègues en faisant allusion au traité conclu par le général Bates, de la part des Etats-Unis, avec le Sultan de Sulu. Les démocrates et les républicains, a-t-il dit, se sont unis pour chasser de la chambre, B. H. Roberts parce qu'il avait trois femmes ; on doit, à plus forte raison, tenir hors du pays, un Sultan qui en a 300. Cet homme reçoit de nous $150 par mois, et le gardien de son harem $75. Si cela continue, aucun officier républicain ne sera parfaitement équipé que lorsqu'il aura son harem. (Rires).

UN RECIT NAVRANT

M. Peter Jacques, marchand à commission, de Toronto, fait le récit suivant d'une aventure nocturne.

"J'arrivai tard, mardi soir, dit-il, et je me rendis aussitôt à ma chambre à coucher. J'avais passé la soirée chez un de mes amis, à festoyer. Je me déshabillai aussitôt et au bout de cinq minutes j'éteignis le gaz et me mis au lit. Je m'endormis presqu'aussitôt.

"Environ deux heures plus tard je constatai que quelque chose allait mal et que j'étais forcément retenu. J'essayai de m'asseoir dans mon lit, mais tout ce que je pouvais faire c'était de me lever la tête de sur mon oreiller. Mes mains étaient retenues à mes côtés. J'essayai de parler, mais je sentais qu'on me retenait à la gorge. Tout ce que je pouvais entendre, c'était le bruit du sang dans mes oreilles.

"Je restai alors dans une éternité de suspens pendant cinq longues minutes, et une transpiration froide s'écoulait de tous les pores. Ensuite, je sentis que le lit m'abandonnait et qu'on me levait. Il faisait très noir et je ne pouvais rien voir. Je sentis que l'on me portait tranquillement à une certaine distance et qu'on me plaçait par terre. Alors, à mon grand étonnement, je trouvai que mes jambes balançaient dans l'espace. J'étais sur le bord de quelque chose, probablement du bras de l'escalier. Je m'aperçus que j'étais dans une position vraiment dangereuse, et que sans être supporté, je devais inévitablement tomber.

"C'est exactement ce qui arriva. La main qui me retenait lâcha prise et je tombai. Cette chute fut la cause que j'endurai de grandes souffrances. Ce fut le plus grand voyage que j'aie jamais entrepris. Je tombai, je tombai et je continuai à tomber. Mes nerfs étaient tous tendus, attendant le choc inévitable. Mais le choc ne venait pas. Finalement, cependant, il vint, et mes nerfs tendus se relâchèrent. J'étais tombé sur le dos dans mon propre lit.

"Je me levai pour prendre une Tablette de Dodd contre la Dyspepsie, que j'avais dans ma poche de veste, je l'avalai et je retournai à mon lit, où je dormis le reste de la nuit comme un constable." W

NOUS RENOUVELONS TOUJOURS

Nous renouvelons et assortissons constamment notre stock de

Parfums, Vaporisateurs, Brosses et Poudres à dents, Brosses, Peignes, Miroirs à main, Services manicure et de toilette, généralement ; tous les articles nouveaux, aux plus bas prix possibles.

Inutile de parler longuement sur nos succès constants dans le département des ordonnances. Nous connaissons parfa

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
G. ROUTHIER & G. MARIEN
PROPRIÉTAIRES.
Nos 21 et 23a RUE ST JACQUES
MONTREAL.

ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE { $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.
EDITION HEBDOMADAIRE { $1.00 par année. 50c pour 6 mois.
Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boîte Poste, P. P. Montréal, Canada.

CIRCULATION DE LA PRESSE

Edition Quotidienne

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 3 FEVRIER, 1900.

LUNDI	65,471
MARDI	65,455
MERCREDI	65,512
JEUDI	65,623
VENDREDI	65,713
SAMEDI	72,810
TOTAL	400,584
Edition Hebdomadaire	32,782
Total des deux Editions Durant la Semaine:	433,366

MONTREAL, 6 FEVRIER 1900.

LA SITUATION POLITIQUE DANS ONTARIO

Voici la situation exacte des partis dans Ontario :

Les deux grands camps sont presque également divisés dans la législature d'Ontario. Les libéraux comptent 50 députés et les conservateurs 42. Il y a deux sièges vacants, Huron-Ouest et Waterloo-Nord, qui étaient auparavant au pouvoir des libéraux. Si les libéraux conservent ces deux divisions, le gouvernement aura alors dix voix de majorité : sa vie se trouvera ainsi hors de danger pour le moment. Si les conservateurs s'emparent de ces deux comtés, la majorité du gouvernement descendra à six voix ; mais, en retranchant l'Orateur, la majorité du gouvernement ne sera plus que de cinq voix. Depuis le départ de Sanfield McDonald, jamais le parti conservateur n'a occupé une position aussi forte dans la législature d'Ontario.

LA FAMINE AUX INDES

Pendant que le public anglais suit avec une attention passionnée les manoeuvres de Sir Redvers Buller et ces combats acharnés dans lesquels deux ennemis dignes l'un de l'autre par le courage se disputent pied à pied, pouce par pouce, le territoire entre la Tugela et Ladysmith, d'autres soucis viennent assaillir le gouvernement britannique et lui montrer que la grandeur d'un empire peut se mesurer à la grandeur et à la multiplicité des périls contre lesquels il a à lutter tout autant qu'à l'étendue de son territoire et au chiffre de sa population.

En tout temps, une famine aux Indes est un sujet de préoccupations très vives pour la métropole. Le retour de ce fléau, quelques mois à peine après une première apparition qui a décimé la population et appauvri le Trésor et quand la peste continue ses ravages dans l'Hindoustan, peut passer pour une calamité sans égale. Mais ce qui rend vraiment tragique la situation, c'est que, naguère encore, le gouvernement des Indes pouvait compter sur la charité publique de la nation anglaise pour adoucir de si grands maux et qu'en fait une souscription ouverte par le lord-maire avait donné plus de 4 millions de piastres, tandis qu'aujourd'hui toutes les ressources de l'Angleterre sont absorbées par la guerre d'Afrique et qu'il serait parfaitement vain de faire appel à des bourses épuisées et à des bonnes volontés lassées.

C'est ce dont se rend parfaitement compte le vice-roi lord Curzon. Il a fait présenter à son conseil législatif par le secrétaire de l'intérieur, M. Ibbetson, un exposé qui ne pèche pas par l'optimisme.

On y voit qu'à l'exception du Bengale, de la Birmanie, de l'Aoudy, des provinces Nord-Ouest, du Mysore et de Madras, tout le reste du pays est en proie à la famine ; que la récolte d'automne du Pendjab est la pire depuis de longues années ; que la récolte de printemps ne se fera que dans la moitié de la superficie d'autrefois ; que dans les provinces centrales on n'a jamais éprouvé de disette comparable ; que la récolte du riz, l'aliment par excellence, est au-dessous de celle de 1896 ; que toutes les autres récoltes ont en fait totalement manqué ; bref, que jamais l'Inde n'a vu s'abattre sur elle de fléau pareil, par l'intensité du mal et son extension; que cette famine sait de près une famine cruelle et qu'elle coïncide avec une absence presque totale d'eau et de fourrages.

Il y a lieu de craindre qu'une souche sociale plus élevée soit atteinte. En somme, on peut évaluer l'aire de la famine propre à 300,000 milles carrés avec une population de 40 millions d'âmes, plus une aire affectée de 145,000 milles carrés avec 21 millions d'habitants. La dépense est évaluée, jusqu'au 31 mars prochain, à 3 crores de roupies, soit 15 millions de piastres.

Le vice-roi ajoute qu'en janvier 1897 il y avait 1,250,000 assistés à la charge du gouvernement et que lord Elgin, son prédécesseur, traitait cette situation de sans précédent. A cette heure il y a déjà 3 millions 250,000 assistés. Il y a trois ans la métropole pouvait généreusement intervenir. Aujourd'hui il faut que l'Inde souffre et lutte seule. En quelques paroles viriles, lord Curzon a affirmé que l'administration anglaise serait à la hauteur de son devoir et qu'elle servirait la patrie aux Indes en luttant contre la famine avec le même zèle que les soldats qui meurent pour elle en Afrique. [illegible] Il a terminé en insistant sur la nécessité de se mettre en garde contre l'extrême du pauperisme par l'aumône sans discernement et sur l'utilité d'un critère universel de travail comme condition de subventions de l'Etat.

Tel est ce discours qui mérite l'attention à la fois par le jour qu'il jette sur les innombrables difficultés d'un grand empire et sur le simple et sobre courage et le sentiment du devoir sans pose avec lequel les hommes qui ont en main ce grand et glorieux dépôt du patrimoine national abordent l'accomplissement d'une tâche redoutable. L'Angleterre s'est mise en grande partie, par ce fait, dans une terrible situation, mais il faut avouer qu'elle fait preuve de virilité et d'énergie pour faire face au péril sur tant de fronts à la fois.

LETTRE PARLEMENTAIRE

Ottawa, 5 février 1900.

Nous avons eu aujourd'hui la première journée de la grande bataille et s'il faut en juger par l'ardeur déployée de part et d'autre et par la foule de députés qui ont pris notes sur notes le combat sera long, à moins que le caucus de demain tenu par les conservateurs n'en décide autrement.

M. Gould a présenté l'adresse dans un discours incolore et dont il paraissait visiblement gêné. A part l'énumération de quelques chiffres qui l'a soulagé, le reste était d'une platitude désespérante.

M. Victor Geoffrion a fait un bon discours, sans prétention, mais bien dit, sur un ton qui n'était pas monotone. Il a reçu de la Chambre un accueil sympathique auquel le préparaient d'ailleurs les excellents rapports de ses regrettés frères avec la députation. Son allusion à la guerre n'a pas dépassé les limites d'une loyauté digne sans exagération. Que peut-on demander de plus ?

Avec Sir Charles Tupper, les gros canons ont commencé à donner. Sir Charles Tupper était absolument en condition pour une attaque déterminée et il a marché droit à l'ennemi avec une décision et une maestria qui a électrisé les suivants. Il a parlé trois heures et pendant trois heures il a flagellé le gouvernement; repoussant avec indignation l'accusation portée contre lui d'avoir pris, pour des fins de parti, l'attitude si profondément britannique qu'il a prise ; montrant comment le gouvernement s'est laissé conduire de force, à la décision qu'il a prise et dont il se vante aujourd'hui.

Il a refusé au gouvernement aucun crédit de son action puisqu'il conserve des traîtres dans ses rangs, des traîtres qu'il faut chasser, dit-il, extirper comme le scalpel du chirurgien extirpe le cancer qui gangrène et putrifie les corps auxquels il s'est attaché. Cette tirade vigoureuse a produit un effet magique, les applaudissements ont éclaté de toute part. Sir Chs. Tupper a terminé en rappelant que le gouvernement dans le discous du trône, félicitait tout le monde et se félicitait même de son patriotisme, mais n'avait pas eu un mot de sympathie, un mot de coeur pour les 2,500 volontaires canadiens qui là-bas sous le soleil brûlant de l'Afrique, sous des balles, luttent pour la noble cause de la liberté et de l'Empire.

La défense de Sir W. Laurier a été excessivement pâle et incolore; éloquente par passages, très éloquente même, mais sans aucune solidité. Le premier ministre a éludé les points brûlants, comme l'attitude de M. Tarte, et les raisons sur lesquelles il a lui-même appuyé les excuses qu'il apportait à ses variations et ses vacillations étaient très faibles. Il se rattrapait naturellement sur les passages à effet, sur des digressions sentimentales, mais le fond est d'un creux désolant.

La chose essentielle qui ressort du discours du premier ministre, c'est que le gouvernement paiera le transport et l'équipement des troupes canadiennes et leur servira pendant le temps qu'elles toucheront la solde impériale la différence entre celle-ci et la solde canadienne qui est plus élevée. Cette différence sera payée en Canada aux familles des volontaires qui en feront la demande, pour les autres elle leur sera remise au retour.

L'hon. M. Foster a proposé l'ajournement du débat pour étudier la correspondance soumise.

On trouvera un résumé des discours dans une autre colonne, au compte-rendu de la séance.

* * *

La correspondance entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial a été déposée.

De cette correspondance, il ressort que le Canada a été la dernière colonie qui ait offret des troupes.

Les dates des offres sont les suivantes :

11 juillet, Queensland; 12 juillet, Victoria; 17 juillet, Malaisie; 18 juillet, Lagos; 21 juillet, Nouvelles-Galles du Sud; 21 juillet, Hong-Kong; 22 juillet, Nouvelle-Zélande; 5 octobre, Australie-Occidentale; 9 octobre, Tasmanie; 13 octobre, Australie-Septentrionale; enfin, 14 octobre, Canada.

Mais, dans l'intervalle, le 3 octobre, M. Chamberlain avait fait parvenir au gouvernement, une lettre, où il lui faisait part des offres individuelles qu'il avait reçues, en ces termes:

"Le secrétaire d'Etat à la guerre et le commandant en chef désirent exprimer combien ils apprécient la preuve du patriotisme du peuple canadien, telle qu'elle ressort des offres de service pour l'Afrique du Sud et fournir les informations suivantes pour aider à l'organisation des forces offertes en unités utilisables pour les besoins militaires."

Suivaient les détails de formation et d'expédition et la lettre terminait par ces mots:

"Informez en conséquence tous ceux qui ont offert de lever des volontaires."

Fait étrange, cette dépêche est du 3 octobre et le 4 octobre Sir W. Laurier donnait au représentant du "Globe" cette entrevue, maintenant fameuse, dans laquelle il exposait que la constitution empêchait l'envoi de troupes canadiennes.

[illegible] faisait savoir au gouvernement britannique qu'il avait lui aussi une offre à faire en ces termes.

La dépêche est de Lord Minto.

"J'ai le vif plaisir de vous annoncer que mon gouvernement offre mille hommes d'infanterie organisés conformément aux prescriptions de vote télégramme du 3 octobre."

Le 20 octobre, Lord Minto faisait parvenir à M. Chamberlain le fameux ordre en conseil du 14 octobre où se trouve la clause du "non-précédent" imposée par M. Tarte.

L'ordre en conseil rappelle la dépêche de M. Chamberlain du 3 octobre et contient un préambule indiquant bien que le gouvernement n'avait encore rien offert.

Ce préambule dit :

"Le très honorable Sir W. Laurier, auquel la dite dépêche a été soumise, fait remarquer au Conseil Privé que le secrétaire des colonies, en réponse aux offres qui lui ont été adressées de diverses parties du Canada, exprimant le désir et l'anxiété qu'éprouvent les Canadiens de servir le gouvernement de Sa Majesté dans la guerre qui a si longtemps menacé avec le Transvaal et qui est maintenant malheureusement commencée et indique les conditions dans lesquelles ces offres pourraient être acceptés par les autorités impériales."

Suivent les détails relatifs à la formation.

Voici maintenant la grande clause, le document libérateur.

"Le premier ministre prenant en considération le désir évident de beaucoup de Canadiens qui sont disposés à servir dans ces conditions, est d'avis que la modique dépense qu'entraîneront l'équipement et le transport de ces volontaires peut être encourue par le gouvernement sans convoquer le parlement, spécialement, vu que cette dépense dans les circonstances présentes ne peut pas être regardée comme une violation des principes bien connus du gouvernement constitutionnel et des coutumes coloniales et ne peut pas être interprétée comme un précédent engageant notre action pour l'avenir."

Comme disait sir Mackenzie Bowell, j'aurais bien aimé être dans le Conseil pour voir ce qui s'est passé quand M. Tarte a fait introduire cette clause.

* * *

M. Fortin, député de Laval, a remplacé M. C. Beausoleil dans le Comité des Débats. C'est un excellent choix pour cet important comité.

* * *

Bien que l'Orateur ait annoncé qu'il avait reçu le certificat d'élection de M. Fortier, l'élu de Lotbinière, celui-ci n'a pas fait son apparition.

L'annonce de la réception du certificat de M. Fortier n'a provoqué aucun applaudissement dans la Chambre.

Il paraît que sa présentation cause encore du tracas.

L'élu de Lotbinière qui s'est fait élire grâce à ses "bottes sauvages" tient absolument à se présenter avec l'ornement qui a influencé ses électeurs. Il n'en veut pas démordre et comme Louis XIV entrant éperonné en Parlement, il veut pénétrer en chambre en "bottes sauvages".

Bourinot a été consulté sur ce point et juge que la constitution serait considérablement ébranlée si l'on permettait une innovation de ce genre.

La question est en litige et tant qu'elle ne sera pas réglée, M. Fortier se tiendra à l'écart.

* * *

On annonce de nouveaux changements au Sénat.

M. Boucher, assistant-greffier du Sénat, serait mis à la retraite et remplacé par M. Richard, ancien député et ancien associé de l'hon. M. Laurier, comme avocat.

M. Richard est à Paris depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir et s'occupe là-bas d'études historiques.

Il semblerait que le manque de sécurité du gouvernement actuel lui a inspiré le prudent désir de rentrer au bercail et de se creuser un trou bien garni dans un savoureux et riche fromage.

PASCAL.

INFORMATIONS

Un autre "briber" ou maquignon électoral, M. Simon Hewitt, de Brantford, South Ontario, comté devenu fameux, d'abord parce que c'est le comté de "l'honnête", John Dryden, ministre de l'agriculture, dans le cabinet Ross, et ensuite parce que c'est le comté le plus gangrené de la province voisine, ce qui n'est pas peu dire, vient, lui aussi, de recevoir sa sentence. Il a été condamné par les juges Osler et Rose, à $200 d'amende et les frais.

M. Hewitt a toujours été l'un des partisans fidèles de M. Dryden, et, c'est pour ce ministre qu'il a opéré.

Dont acte :

* * *

Il n'est que juste de donner crédit au gouvernement d'Ontario pour l'attitude qu'il a prise au sujet des bois utiles et des minerais de prix de la province. En réagissant contre le pillage, par les spéculateurs et industriels américains, de ces ressources naturelles si précieuses, il a adopté une politique dont les effets immédiats promettent beaucoup pour l'avenir.

Ainsi, on voit déjà, en ce qui concerne le nickel, ce rare et inestimable métal, que le Canada est à peu près seul à posséder, que la "Nickel Copper Company", de Hamilton, demandera à la législature d'Ontario le pouvoir de porter son capital-actions à $10,000,000.

Voilà comment la politique de conservation agit sur l'industrie et le commerce.

* * *

Le gouvernement français vient de suspendre le traitement de l'archevêque d'Aix et des évêques de Versailles, de Valence, des Viviers, de Tulle et de Montpellier et du vicaire général d'Avignon.

* * *

Nos soldats s'en vont.

Nous lisons dans "l'Evénement" :

"Les protestations qui s'élèvent depuis quelque temps contre la diminution des forces militaires à Québec, sont absolument justes. Il y a un an, la garnison se composait de 262 hommes : une compagnie de garnison de 182 hommes et une batterie de campagne, la batterie "B", de 80 hommes. La compagnie de garnison a été diminuée à 71 hommes, et la batterie de campagne qui ne compte plus maintenant que 43 hommes, sera bientôt transférée à Kingston. En conséquence, la garnison de Québec qui en une année, a été diminuée de 191 hommes, sera bientôt réduite à 71 hommes.

Il est vrai que cela est dû à la guerre qui se poursuit actuellement en Afrique, et que l'on a dû mettre la garnison de Québec à contribution pour compléter le premier contingent. Mais il n'en est pas moins vrai non plus, qu'il est fort ridicule de ne laisser dans une place militaire comme Québec, le Gibraltar de l'Amérique, qu'une petite garnison de 71 hommes. Sans doute la citadelle de Québec n'est pas en danger, mais nous estimons qu'au seul point de vue de l'importance militaire de notre ville, la meilleure politique eut été de combler les vides immédiatement, afin de maintenir l'effectif de la garnison à un chiffre raisonnable.

Maintenant que les autorités militaires d'Ottawa ont fini, pour le moment du moins, de s'occuper de l'organisation de contingents pour l'Afrique, elles feraient bien d'accorder un peu d'attention à cette question."

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Notre reporter est allé demander à M. H. A. A. Brault ce qu'il pense des dernières élections faites à la Chambre de Commerce de Montréal. Voici ce qu'il lui a répondu :

"Vous me demandez la pensée des membres du Conseil de la Chambre de Commerce sur les remarques d'un "observateur", publiées dans le numéro du 26 janvier dernier. La voici :

"La Presse" n'ayant jamais ménagé son bon vouloir à notre Chambre et ayant toujours fait ressortir son travail avec empressement, il a été impossible aux membres du Conseil de ne pas comprendre que ces remarques avaient été introduites subrepticement dans le journal. Au reste, le bureau de direction du journal n'aurait pu oublier que l'Hon. M. Berthiaume, le propriétaire de "La Presse", est membre du Conseil, et que comme tel, on avait autre chose à faire qu'à lui décocher des impertinences, et encore, qu'il y avait malice et inconvenance de suggérer le nom de l'Hon. M. Rolland pour la présidence de la Chambre, à moins de vouloir rappeler à ce dernier que, membre du Conseil depuis nombre d'années, il n'avait pourtant assisté aux séances que deux ou trois fois par an.

Voilà donc autant de raisons et de suppositions légitimes qui nous font dire qu'un finaud, en faisant des siennes dans "La Presse", a surpris la vigilance des administrateurs, mais heureusement, sans pourtant causer de commotion, soit dans le public, soit chez les membres de notre Chambre.

Je prends au hasard une de ses assertions : "Les assemblées ont été presque invariablement composées de cinq membres ou six", dit l'observateur. Or, voici le tableau officiel des assistances au Conseil pour l'année 1899:

1899		Membres présents.
17 fév. 22	17 mai 16	8 nov. 14
24 fév. 17	26 mai 14	15 nov. 11
10 mars 14	13 juil. 13	22 nov. 13
17 mars 17	21 juil. 7	29 nov. 9
24 mars 19	6 sept. 12	9 déc. 10
29 mars 9	27 sept. 9	13 déc. 13
19 avril 15	11 oct. 9	20 déc. 7
26 avril 15	18 oct. 9	27 déc. 10
		1900
10 mai 15	25 oct. 14	17 janv. 11
		24 janv. 11

Tout l'article que vous me signalez se ressent naturellement des dispositions rageuses du monsieur qui l'a conçu. C'est donc vous dire que nous ne sommes nullement affectés de la publication de ces remarques

Vous me demandez si je suis satisfait du résultat de l'élection de la présidence et ce que je pense du choix des candidats au Conseil:

M. Geoffrion fera honneur à la présidence. Les services qu'il a rendus à la Chambre ne se comptent plus. Le fardeau ne sera pas trop lourd pour ses épaules. Il sera le digne continuateur de l'oeuvre des Parizeau, des Morin, des Laporte, des Contant, des Desjardins. Les candidats mis en nomination pour la charge de conseillers sont tous des hommes de progrès, qui ont à coeur l'avancement de notre Chambre. Je connais de nom et de réputation tous ces messieurs: le meilleur esprit les anime; leur influence dans le monde des affaires est considérable, et l'étude des grandes questions économiques qui s'imposent en ce moment recevra toute leur attention. Notre Chambre a rendu et rendra de bons et utiles services qui seront d'autant plus considérables que les journaux continueront à lui prêter leur concours désintéressé et intelligent.

Les maladies de la croissance sont graves ; prévenez-en les dangers par l'usage des PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD. 2 q-b.

Une Perle

Une des perles de la science humaine, c'est le BAUME RHUMAL et qui guérit les affections de la gorge et des poumons. q h

Le meilleur coup d'appétit

Un fait n'est peut-être pas connu, c'est que le Vin des Carmes est le meilleur des apéritifs. Au restaurant ou à l'hôtel, on peut le substituer, non seulement sans crainte, mais avec avantage, à tous les vermouths ou bitters quelconques. C'est un vin stomachique qui contient tout ce qu'il faut pour ouvrir l'appétit le plus rebelle et, ce qui est encore mieux, pour faciliter la digestion. Les restaurateurs qui ne l'ont pas encore feront bien de l'ajouter à leur répertoire, car il leur sera demandé tous les jours par les connaisseurs. 79-2

Vous reprendrez votre emploi

Que la maladie vous a fait abandonner, si vous faites usage du "BROMA."

Toutes les maladies du sang et des nerfs combattues victorieusement par cette préparation supérieure. Se vend partout. 16,23,30j 6,13f

Le Petit Parisien Illustré

[illegible] chez Déom Frères, 292, Saint Denis. $1.50 par année. A l'essai, les quatre derniers numéros parus, pour 10 cts. —z

FERMETURE DE BONNE HEURE

Les Magasins de la Compagnie fermeront à 1 hre au lieu de 6 hrs p.m., le samedi, pendant le mois de Février.

RENCONTREZ-MOI A L'EXPOSITION D'ALIMENTS

Le lieu populaire où l'on se rencontre, au Gros Magasin.

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre-Dame. Le Plus Grand Magasin de Montreal. 6 Février 1900

Jupons avec Raies Métalliques Argentées

Prix régulier $1.50. Prix spécial mercredi 99c.

C'est le Bargain que nous offrons pour demain, et si l'on tient compte de l'excessive beauté et de la durabilité de ces Jupons, les Dames ne manqueront pas d'en profiter. Ce lot de Jupes en satinette comprend cent Jupons en satinette avec raies métalliques argentées, en bonne satinette pesante avec raies argentées. La jupe a 40 pouces de longueur avec volants de 9½ pouces, larges plis et doublés de linenette, la bande a 2½ pouces de largeur et est aussi doublée, ce qui fait tomber la jupe d'une manière gracieuse ; n'importe quelle dame considérerait ces magnifiques Jupes bonne valeur à $1.50. Nous leur conseillons de venir au Gros Magasin de bonne heure demain, car ce lot disparaîtra promptement au prix marqué 99 cts chacun.

ETOFFES A ROBES

Le chef du département d'Etoffes à Robes a décidé d'écouler toutes les pièces d'etoffes à robes noires et de couleur, d'etape et de fantaisie, sans egard au prix coutant, afin de faire de la place aux nouvelles Etoffes du printemps qui arrivent maintenant.

Pour y parvenir, il a réduit tous les prix sans égard à la couleur ou aux genres des marchandises. Un mot a propos de ces Etoffes a robes : elles sont en effets broches et de tweed, effets shot, 2 tons et en beaux effets carreautés et rayes ; il y en a une grande variete qui sont d'une seule couleur, tous les prix ont ete reduits le plus possible et il faut ecouler toutes ces marchandises.

Etoffes à Robes de couleur

Prix spéciaux offerts sur toutes les étoffes à robes de couleur, demain. Voici une occasion rare.

15 pièces de drap à costumes de couleur, spécial pour costumes, 48 pouces. Prix régulier, 45 cts. Spécial.... 29c

8 pièces de drap Amazone de couleur, en une grande variété de couleurs, convenable pour costumes faits par tailleurs, 54 pouces de largeur. Prix régulier, 65 cts. Spécial..... 44c

25 pièces de drap Vénitien à costumes, dans toutes les plus nouvelles nuances, 52 pouces de largeur. Prix régulier, 85c. Spécial..... 68c

Gilets de Dames

Voici une occasion rare offerte aux dames d'acheter un élégant vêtement à un escompte de 33⅓ à 50 p. c.

Gilets noirs en drap uni et rude, devant croisé, de belle forme, collet en velours, pour dames. Prix régulier, $5.00. Spécial.... $2.45

Gilets faits de Beaver et de drap rude, en noir et de couleur, reefer devant croisé ou collet haut doublé, pour dames. Prix régulier, $6.00. Spécial ... $3.99

Gilets en drap faon, en Beaver de la meilleure qualité, doublés de satin rayé, garnis de boutons de perle, collet reefer, pour dames. Prix régulier, $14.50. Spécial..... $9.67

Offres Speciales en Fourrures

Voici quelques prix de Fourrures de haute qualité qui les feront vendre rapidement. Ce sont toutes de nouvelles marchandises. Collerettes en mouton de Perse gris, 30 pouces de longueur, toutes des peaux choisies. Prix régulier $49.00. Spécial..... $35.00

Gilets en "Electric Seal" devant croisé, collets hauts, peaux de choix, doublés de soie de fantaisie. Prix régulier $54.00. Spécial..... $40.00

Les ordres par la malle promptement exécutés.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, MONTREAL—184 à 194 St Jacques.

LA MAISON HAMILTON

Grande Vente Pour Ecouler

Du Mois de Février

Nous ferons, cette semaine, une vente spéciale de meubles, à des conditions qui vous surprendront, tant par la valeur des marchandises que par les prix auxquels nous les offrirons. Nous avons fait des arrangements spéciaux qui vont nous permettre d'arriver à notre but, et nous sommes certains qu'il vous sera impossible de trouver les mêmes avantages ailleurs.

Comparez les prix ci-dessous avec qui une ce soit, et venez ensuite voir la marchandise ; nous sommes certains d'avoir votre patronage après comparaison.

Sets de Chambre

Sets de chambre en orme, fini antique ou foncé, grandeur de la couchette, 4 pieds 2 pcs de largeur ; bureau, 3 pieds 5 pcs de longueur, avec miroir biseauté 18 x 20 pcs. Ces sets comprennent 3 morceaux et sont bien finis et sculptés. Les mêmes offerts par les maisons de crédit à $12.00. Ici..... $9.50

Sets de Boudoir

Comprenant 3 morceaux, grand fauteuil double, un autre simple avec bras et une chaise, cadre fini chêne ou acajou, sièges avec ressorts et recouverts en velours de fantaisie ou corduroy aux couleurs assorties. Vous payez ces sets ailleurs de $18.50 à $20.00. Ici..... $15.95

Canapé de Salon

Avec tête, cadre sculpté et bien poli, dessus bien bourré avec ressorts, couverture en velours ou corduroy. Il y a des maisons qui les vendent $13.50..... Ici..... $10.00

Tables de Centre

Faites en bois franc, bouleau ondé, fini antique, grandeur du dessus, 18 x 18 pcs, une valeur régulière à $1.35. Notre prix spécial..... $1.00

BONNE NOUVELLE

Nous venons d'être notifié, par un agent de manufacture, que l'offre que nous lui avions faite pour avoir tous les COUPONS DE PIQUE BLANC qu'elle ferait durant la saison était acceptée. Par conséquent, nous pouvons, des maintenant, vous offrir de magnifiques voleurs, à des prix très minimes.

Il n'y a pas de doute que les dames se souviennent encore des Coupons de Piqué qu'elles se sont procurés ici l'année dernière. Nous commencerons demain matin, la saison en offrant 3 caisses de coupons, variant de 2 à 7 verges de longueurs, cordes différentes grosseurs, valant régulièrement de 25c à 35c la verge, en pièce. Vous pourrez choisir demain à la vg..... 15c

Il nous faut, de suite, clairer tout ce qui nous reste de Manteaux d'hiver.

Gilets de dames, style de cette année, offerts de 50 à 75 p.c. de réduction.
Ulsters de dames, à 75 p.c. de réduction.
Ulsters pour enfants, à 75 p.c. de réduction.

Rendez-vous ici, et voyez les réductions énormes faites dans chacun des départements pour notre vente de février.

La Maison Hamilton

Rue Ste Catherine, Peel et Carré Dominion

Guéri en Très peu De temps

Etes-vous Creve ?

M. I. B. Labelle, 1021 Cadieux, employé chez Chas. Langlois & Cie, rue St Paul, a été radicalement guéri par

La Cie de Montréal sous le [illegible]

120 rue Rachel, Montréal. Prenez les chars de la rue Amherst.

Pas un seul sou avant votre complete guérison. 74-m

VOUS NE REMPLACEREZ PAS VOTRE LAVEUSE

avec avantage, si elle se sert de la

"VICTORINE"

Ca rend le linge blanc comme la neige, en faisant bouillir puis rincer — pas de frottage — pas de gaspillage du linge avec des produits chimiques — et pas d'ouvrage inutile.

2 roulettes content 5 cents lavent 4 bouilloires de linge.

S. Z. GUILLET — Dunham, écrit : Victorine se vend bien et accomplit tout ce que votre agent avait dit.

W. CRAWFORD GADEN & Cie., Mfrs., Montréal. (1)

COCOA D'EPPS

AGREABLE RECONFORTANT

Se distingue partout à cause de son arôme délicat, sa qualité supérieure et ses propriétés nutritives. Spécialement agréable et reconfortant pour les personnes nerveuses et dyspeptiques. Vendu en boîtes de ¼ lb seulement, étiquetées JAMES EPPS & Co., Ltd, homeopathic chemists, London, England.

DEJEUNER SOUPER

COCOA D'EPPS

283 m's-h-n

POUDRE A PATISSERIE COOK'S FRIEND

Ingrédients les plus purs, scientifiquement préparée, tout à fait convenable pour l'usage de la cuisine. En vente chez tous les épiciers.

LE PIANO NORDHEIMER

Le plus haut quoté et le Meilleur au Canada.

Le Piano Nordheimer est arrivé à posséder sa supériorité sonorite grace à la maniere dont il est construit. Il est construit tout a fait differemment des autres pianos canadiens. Par exemple la plaque est en metal composite, donnant une sonorite plus forte et une élasticite plus grande que celles obtenues par les autres fabricants. Sa table d'harmonie est ajustée de façon a favoriser la gamme. Un bord acoutisque en placage plié à la vapeur maintient la table d'harmonie comme dans un étau, assurant la forcé et une sonorite chantante superieure. Avec toutes les superiorites qui sont la caractéristique des pianos Nordheimer, vous pouvez avoir les derniers modeles, caisse superbe, à tres bas prix et à conditions faciles. Entrepots de gros et detail.

LINDSAY-NORDHEIMER CO., 2366 RUE STE CATHERINE

LA STANDARD LIGHT & POWER CO

Augmente sa capacité pour alimenter les moteurs électriques. Gros escomptes. Prix raisonnables. Demandez-les au 55 RUE CHENNEVILLE 278-

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

VUES DE CHASSE

Une très belle collection de vues de chasse prises dans les "Montagnes d'Ontario" sont maintenant exposées au Bureau des Billets de la ville, 137, rue St Jacques, et y seront toute la semaine. Elles méritent d'être vues et on invite le public à venir les examiner.

CONVOIS-EXPRESS RAPIDES TORONTO ET L'OUEST

	Tous les jours	Tous les jours	Ex. le dimanche
Qui. Montréal	9.00 a.m.	8.00 p.m.	g10.30 p.m.
Arr. à Toronto	5.20 p.m.	6.30 a.m.	7.15 a.m.
Arr. Hamilton	6.55 p.m.	8.15 a.m.	8.30 a.m.
Arr. Chutes Niagara	8.40 p.m.	10.10 a.m.	10.10 a.m.
Arr. Buffalo	10.00 p.m.	12.00 midi	12.00 midi
Arr. London	9.50 p.m.	11.00 a.m.	11.00 a.m.
Arr. Détroit	6.45 a.m.	1.10 p.m.	1.10 p.m.
Arr. Chicago	2.30 p.m.	8.45 p.m.	8.45 p.m.

gLe Dimanche quitte Montréal à 8 p.m.

Bureau des Billets de la ville, 137 rue St Jacques et à la gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

OUVERTURES

Pour Cultivateurs, Moulin à Farine, Moulin à Scier le bois franc, Fromageries et Beurreries, Chasseurs (Sportsmen), Prospecteurs. Ecrire à L. O. ARMSTRONG, agent de colonisation, Can. Pac. Ry, Montréal, Qué.

Service de Convois pour Ottawa

Départ de la gare de la rue Windsor à 8.45 a.m., 10 a.m., 4.05 p.m., 5.15 p.m. *9.45 a.m.

Départ de la gare Viger à 8.20 a.m. 6.40 p.m.

*Tous les jours. Les autres convois les jours de semaine seulement.

Service de Chars-Dortoirs pour Ottawa

Le convoi partant de Montréal, (rue Windsor) à 9.45 p.m., tous les jours, a un char-dortoir local, que les passagers pourront prendre à 9.00 p. m., et dans lequel ils pourront rester jusqu'à 9 a.m.

Bureau des billets de la ville et du télégraphe 129 rue St Jacques, voisin du Bureau de Poste

Cie Générale Transatlantique

Ligne Française, directe de New-York au Havre, Paris, France, 42 n-war. New-York.

Départ chaque jeudi, à 10 hrs a.m. de la jetée No 42 North River, au pied de la rue Morton

La Bretagne	Janv 27	La Gascogne	Fév 17
La Normandie	Fév 3	La Touraine	Fév 24
[illegible]	[illegible]	La Normandie	Mars 3

Passages : 1re cl. [illegible] au Havre, $15 do 2me cl N.Y. au Havre, $35

5 p.c. de réduction sur billet aller et retour.

J. DE SIEYES, Agent général au Canada, 1072 rue Notre Dame, Montréal.

PARLEMENT DE QUEBEC

Québec, 6 fév. — La chambre n'a pas siégé, hier soir, la feuille du journal ayant été épuisée avant six heures. Après les affaires de routine, l'on a lu, pour la première fois, les deux mesures suivantes :

Loi amendant l'article 952 du code de procédure civile. — M. Robitaille.

Loi amendant la loi concernant les dentistes. — M. Langelier.

Par la première mesure, dans les brefs de saisie, le demandeur sera tenu de faire sa preuve, dans la deuxième, le député de Lévis dit qu'il n'est pas question d'extraire les dents sans douleur, mais bien d'enlever au bureau des dentistes le pouvoir absolu de refuser son consentement aux demandes pour bills privés. Il désire savoir quelles seront les choses dérogatoires à la profession, et, dans le cas de poursuite, ce sera au demandeur à faire sa preuve.

La Chambre adopte ensuite les bills privés suivants, en deuxième lecture, et les réfère au comité des bills privés :

Loi constituant en corporation "The Montreal Day Nursery". — M. Weir.

Loi amendant l'acte pour étendre les privilèges et pouvoirs de la "Compagnie du Pont de Saint-François." — M. Watts.

Loi constituant en corporation la "Compagnie de "La Presse." — M. Jonin.

Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Coeur de Jésus de Montréal. — M. Lacombe.

Loi modifiant la loi constituant en corporation "The Portage du Fort and Bristol Branch Railway Company."— M. Gillies.

Loi modifiant la charte de la "Compagnie Hypothécaire." — M. Roy.

Tel que je le promettais, l'autre jour, je vous envoie une copie du bill constituant en corporation la "Compagnie de "La Presse". La copie française a été distribuée aux journalistes, hier soir. Voici cette mesure en son entier :

Attendu que les personnes ci-après mentionnées ont, par leur pétition, demandé à être constituées en corporation, dans le but d'exercer l'industrie l'imprimeurs et d'éditeurs de journaux et autres publications ainsi que l'industrie d'imprimeurs, graveurs et lithographes en général, et qu'il convient de faire droit à la demande de leur pétition :

A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. L'honorable Trefflé Berthiaume, imprimeur ; Arthur Berthiaume, journaliste ; Léandre-Joseph-Ethier, conseil de la Reine ; Herménégilde Godin, gérant et Edouard P. Couture, comptable ; tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et tous autres qui pourront ci-après devenir actionnaires de la compagnie constituée en corporation par la présente loi, sont, par la présente loi, constitués en un corps politique et corporation sous le nom de "La Compagnie de "La Presse", avec pouvoir d'acquérir des biens meubles et immeubles, et de les louer, aliéner et en disposer autrement, et de les hypothéquer en faveur de fidéicommissaires ou autrement.

2. Le bureau principal de la compagnie sera dans la cité de Montréal.

3. Le capital-actions de la compagnie sera de $750,000.00, divisé en 7,500 actions de $100.00 chacune, et $150,000 du dit capital pourront être émises comme actions privilégiées.

Le capital-actions pourra être, de temps à autre, par un vote de la majorité en valeur des actionnaires présents ou représentés par procureurs à une assemblée de la compagnie convoquée dans ce but, porté à un montant n'excédant pas en tout $1,000,000.00.

4. Les personnes mentionnées dans la section 1 de la présente loi seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la compagnie.

5. Les objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation, et les pouvoirs et privilèges qui sont conférés et confirmés par la présente loi, sont les suivants :

(a) Exercer l'industrie d'imprimeurs et éditeurs de journaux, ouvrages périodiques et autres publications dans toute la province de Québec; exercer dans toute la dite province l'industrie d'imprimeurs, graveurs, lithographes et relieurs en général, dans toutes ses parties;

(b) Acquérir, par achat ou autrement, le journal actuellement publié en la cité de Montréal et connu sous le nom de "La Presse" ;

(c) Acquérir des biens-meubles et immeubles dans le but d'exercer la dite industrie; louer tous, ou toute partie des dits biens meubles et immeubles; vendre, aliéner, louer ou engager tous, ou toute partie des dits biens meubles ou immeubles, le tout à tels termes et conditions que les directeurs pourront, de temps à autre, juger convenables ;

(d) Faire toutes choses nécessaires à l'entretien, avec changement et réparation, des dits biens meubles et immeubles ;

(e) Emettre des bons et obligations de la compagnie aux termes et conditions que les directeurs pourront juger convenables ;

(f) Donner et accepter des bons et autres actes ou garanties, pour le paiement ou pour garantie de tout argent dû par ou à la compagnie ;

(g) Employer et mettre en opération tous autres pouvoirs qui peuvent être nécessaires pour l'accomplissement légitime et convenable des objets et obligations de la compagnie, et pour l'exploitation de la dite industrie.

6. Les affaires de la compagnie seront administrées par un bureau de cinq directeurs dont le nombre pourra cependant être augmenté ou diminué par les règlements de la compagnie.

7. Les directeurs pourront faire et édicter des règlements pour régler les affaires et la procédure de la compagnie, le nombre, la qualification et rémunération des directeurs, les noms et fonctions des officiers de la compagnie, le mode et la condition d'émission des actions ordinaires et privilégiées de la compagnie, le transfert des actions, les dates et lieu de réunion des actionnaires et directeurs, et généralement pour tous les détails de l'entreprise de la compagnie.

8. Les directeurs de la compagnie sont, par la présente loi, autorisés à effectuer un emprunt ou des emprunts sur les bons ou obligations de la compagnie, n'excédant pas en tout soixante-quinze pour cent des actions libérées ordinaires et privilégiées de la compagnie, au temps où cet ou ces emprunts, est ou sont effectués, pour tels montants et pour telles périodes de temps qu'ils pourront juger convenables.

9. Ces bons et obligations devront être émis sous la signature du président ou vice-président et sous le sceau de la compagnie, et devront être signés par le secrétaire, et ils devront être payables soit dans les limites de la province soit ailleurs, soit en argent ayant cours en Canada, soit en sterling, l'intérêt payable à des époques déterminées avec ou sans coupons ; et s'il y a des coupons, ils devront porter la signature lithographiée du secrétaire, et ces bons ou obligations deviendront dus aux dates, et seront rédigés suivant la formule prescrite par une résolution des directeurs.

10. Ces bons ou obligations ne devront pas être émis avant que cette émission ait été approuvée par au moins les deux tiers en valeur des actionnaires présents ou représentés à une assemblée de la compagnie convoquée dans le but de considérer cette émission.

11. Pourvu que le montant total des bons ou obligations de la compagnie dû à quelque époque que ce soit n'excède pas soixante-quinze pour cent des actions alors libérées, ordinaires et privilégiées de la compagnie, les dits directeurs peuvent, par règlement, approuver comme susdit soit pour payer les premiers emprunts, ou bons ou obligations, ou pour chacune des fins susdites, effectuer autant d'emprunts et faire autant d'émissions de bons ou d'obligations qu'ils le jugeront convenable.

12. Comme garantie du paiement de ces bons ou obligations, les directeurs de la compagnie sont, par la présente loi, autorisés à donner une hypothèque, par acte notarié, à un ou plusieurs fidéicommissaires en faveur des porteurs de ces bons ou obligations sur les immeubles et meubles de la compagnie, les désignant tel que requis par la loi, et mentionnant l'émission et le montant des bons et obligations garantis par icelle.

13. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

INTERPELLATIONS

L'hon. M. Nantel.—1. A la date du 30 juin dernier, 1899, y avait-il quelque somme de due par le département de la Colonisation et des Mines, pour des travaux de colonisation et qui n'aurait pas été payée durant cet exercice ?

2. Dans l'affirmative, quel montant était dû?

L'hon. M. Turgeon a répondu oui à la première question et, à la deuxième, $5,543.

L'hon. M. Flynn.—1. Y avait-il aucune somme de dûe pour le service des "arpentages", au 30 juin 1899 et qui n'a pas été payée à même cette exercice ?

2. Dans l'affirmative, quel montant?

3. Dans ce dernier cas, ce montant a-t-il été payé depuis, et sur quel crédit?

L'hon. M. Marchand a répondu oui à la première question; aux deux autres : $14,000 dans le budget ordinaire et $26,000 dans le budget supplémentaire.

M. Chicoyne.—Le gouvernement se propose-t-il d'appliquer le droit de $1.90 par corde, sur le bois de pulpe coupé par les colons de bonne foi qui sont établis sur les terres de la Couronne?

Réponse par l'hon. M. Parent:

Les documents No 19, produits devant cette chambre, le 31 janvier dernier, en réponse à une adresse de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, comportent la réponse à cette question.

M. Grenier.—1. A quelle date les surintendants de garde-feu ont-ils reçu instruction, en l'année 1899, de commencer l'exercice de leurs fonctions, et à compter de quelle date?

2. Ont-ils été employés à ce service en mai et juin 1899?

3.—A quelle date en 1899 les gardes-feu ont-ils reçu instruction de se mettre en devoir ou de commencer l'exercice de leurs fonctions, et à compter de quel temps?

4.—Ont-ils été employés à ce service en mai et juin 1899?

Réponse par l'hon. Parent :

1.—Les surintendants des garde-feu, en l'année 1899, devaient, suivant leurs instructions générales, commencer l'exercice de leurs fonctions, le premier d'avril.

2.—Oui.

3.—A différentes dates, du premier mai au premier de juin, suivant les circonstances des diverses régions sauvegardées.

4.—Quelques-uns ont été employés en mai; d'autres ne l'ont été qu'à partir du premier de juin.

M. D'Auteuil.—1. Le gouvernement a-t-il loué la grève du fleuve Saint-Laurent, en front du lot No 112, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie?

2.—Dans l'affirmative, à qui, à quel prix et pour combien de temps?

Réponse par l'hon. M. Parent:

1.—Oui.

2.—A. M. Alphonse Letellier, au prix de $25.00, pour un terme d'un an, expirant le 17 juin 1900.

M. Dufresne.—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire l'abandon de Spencer Wood, comme résidence officielle du lieutenant-gouverneur, tel que dit dans la motion proposée par l'hon. M. Marchand à cette Chambre, le 26 janvier 1893, p. 75, des journaux de l'Assemblée législative (1893)?

L'hon. M. Marchand a répondu : Le gouvernement agira dans les meilleurs intérêts de la province et s'en tiendra aux dépenses rigoureusement nécessaires pour l'entretien convenable du représentant de Sa Majesté, en cette province.

L'hon. M. Nantel.—Quand le gouvernement va-t-il nommer un conseiller législatif pour la division des Mille-Isles?

M. Chicoyne.—Ordre de la Chambre—Etat démontrant d'une manière approximative la quantité de terres propres à la culture et la quantité de terres impropres à la culture et la quantité de terres impropres à la culture, respectivement, qui se trouvent dans la superficie du domaine public actuellement subdivisée en lots.

A l'appui de sa demande, M. le député de Wolfe a prononcé d'excellentes remarques sur le mouvement de la colonisation dans la province de Québec. Il blâme le mode actuel des arpentages faits sous les auspices des gouvernements. Lorsqu'il s'agit réellement de coloniser, l'on doit, presque dans chaque cas, refaire ces arpentages donnés à des favoris. Depuis la dernière session, plusieurs journaux et bon nombre d'écrivains ont publié des articles qui ont fait du bien à la colonisation. M. L. O. David, en particulier, a traité le sujet de main de maître et a mis la question sous son vrai jour. Les questions faites par M. David ont provoqué des réponses patriotiques et dans le véritable intérêt public. Suivant M. Chicoyne, en un mot, il faut un changement radical dans le mode des arpentages. Il y a actuellement sept millions d'acres de terres arpentées, et 28 millions de terres colonisables.

L'hon. M. Turgeon dit qu'il partage, en grande partie, les remarques de M. Chicoyne.

L'hon. M. Finn dit que le mode actuel des arpentages existe depuis 25 ans. Du temps qu'il était ministre des terres il était de règle de ne faire aucun arpentage sans inspection préalable. Il approuve les remarques de l'hon. M. Turgeon pour les explorations. Cependant, suivant lui, il vaudrait mieux faire voter, par la Chambre, les montants employés pour les arpentages, et il faudrait bien connaître les terrains propres à la culture, avant de dépenser les argents.

Puisque tout le monde le veut, que l'on change le vieux système pour le remplacer par un mode plus pratique et qui fera plus de bien à la colonisation.

L'honorable M. Flynn.—Adresse.—Copie de tous les arrêtés-en-conseil adoptés en vertu de l'acte concernant la pêche et les pêcheries, 62 Vict. ch. 23, notamment, en vertu de l'article 1376.

2. Pour un état indiquant les baux, permis de pêche, et permis spéciaux accordés en vertu de cet acte dans les comtés de Gaspé, Bonaventure et des Iles de la Magdeleine, etc.

A l'appui de cette demande, le député de Gaspé voudrait savoir si le ministre des Terres s'en tient toujours au dernier jugement du Conseil Privé, en rapport avec les droits de pêche du gouvernement sur la côte nord du golfe St Laurent. L'hon. M. Parent dit que oui, non seulement pour les pêcheries de la côte nord, mais aussi pour celles de la rive sud. Quant aux licences pour droits de pêche dans les paroisses de l'Ile d'Orléans, en réponse à M. Bouffard et à l'hon. M. Langelier, l'hon. M. Parent dit que, s'il lui est montré que les produits de pêche, dans l'île, ne sont pas élevés assez pour en faire un commerce rémunérateur, il abolira ces droits de licence.

A six heures, la Chambre s'est ajournée à aujourd'hui.

Il y a trente bills privés, devant le comité, ce matin. Il est peu probable qu'il en soit adopté plus de trois ou quatre. L'ouvrage des comités s'est énormément entassé, depuis vendredi dernier.

Nous avons tous les marchands de tôle galvanisée qu'il nous faut; et nous avons ceux que nous voulons avoir.

Il nous faudra plus d'affaires pour eux dans quelque temps.

Apollo Iron and Steel Company
26, rue Saint-Sulpice,
Montréal. (2)

LEVI STEWART

Est monté, ce matin sur l'échafaud, à Sandwich pour avoir assassiné James Ross

Sandwich, Ont., 6 — Le nègre, Lévi Stewart, meurtrier de Jim Ross, a été pendu, dans la cour de la prison de Sandwich, ce matin. La trappe s'est ouverte sous les pieds du condamné, à 6.20 a.m. Le shérif Iler voulait que l'exécution eût lieu à 5 heures, pour éviter la foule des curieux, mais le bourreau Radcliffe refusa, disant que, d'après la loi, toutes les exécutions devaient avoir lieu à 8 heures. Le shérif télégraphia au ministre de la justice, qui lui répondit de faire comme il l'entendrait. C'est alors que l'exécution fut fixée à six heures.

Stewart a passé toute la nuit en prières, avec deux ministres du culte et un certain nombre de négresses qui chantèrent des hymnes. A quatre heures, le condamné reçut la Sainte-Communion.

Stewart a marché à l'échafaud sans faiblesse.

Le condamné a été assisté à ses derniers moments, par le Rév. R. A. Adams.

La mort a été instantanée.

Le crime que Lévi Stewart a expié, ce matin, sur l'échafaud, remonte au 18 juillet dernier. Deux nègres, nommés Geo. Franklin et Thomas Carter, revenant d'un pique-nique, vers minuit, trouvèrent sur la route le vieux James Ross inanimé et perdant son sang par plusieurs blessures. Ils le transportèrent à l'hôtel voisin, où il mourut deux jours plus tard, sans avoir repris connaissance. Le 19 juillet, Stewart fut arrêté, à Elmstead, où il demeurait, et traduit devant le magistrat Bartlett. Sarah Lee, qui vivait avec Stewart, déclara que le mardi précédent, elle avait pris part à un pique-nique, avec l'accusé, et que ce dernier avait dépensé tout son argent. Durant la soirée, ils allèrent ensembles à l'hôtel Smith, où se trouvait Ross. Peu après leur arrivée, Ross sortit et Stewart le suivit, disant à Sarah Lee de l'attendre. Il revint peu de temps après et déclara au témoin qu'il avait frappé le vieillard et lui avait volé son argent.

Traduit aux Assises Criminelles du comté d'Essex, Stewart fut trouvé coupable de meurtre au premier degré et condamné à être pendu.

Stewart a d'abord nié son crime et a dit que les vrais coupables étaient Franklin et Carter. Plus tard, il avoua tout. Il dit qu'il était ivre et qu'il n'avait pas l'intention de tuer le vieux.

Ross était âgé de 86 ans, et était très riche.

Stewart était âgé de 30 ans. Il a eu une carrière très mouvementée. Samedi, il a déclaré au prêtre qui l'assistait que ce sont la boisson et les femmes qui l'ont perdu.

LE PIANOLA

est le seul piano automatique qui ait été encouragé par les musiciens.

Le fait que les grands pianistes Sauer et Rosenthal ont actuellement acheté un Pianola chacun, n'a pas besoin de commentaires. Vous êtes invités à venir l'entendre.

L. E. N. Pratte et Cie, seuls agents pour l'Eolien, le Pianola, l'Eriol et l'Orchestrelle, No 1676 rue Notre-Dame.

AUX TAILLEURS

Pour apprendre la coupe ou vous perfectionner dans vos propres méthodes, il existe au Canada une institution des mieux organisées. Votre confrère voisin est peut-être maintenant à cette institution : il en rapportera certainement de grands bénéfices, tant pour son commerce que pour sa satisfaction personnelle; votre intérêt est de ne pas vous laisser surpasser et de profiter de la morte saison pour ces études. Un diplôme est décerné, lorsque le cours complet est terminé, mais toujours suivant le degré de capacité.

Cette institution, établie en 1895, et toujours de plus en plus prospère, a pour nom "Cutters and Designers School Co.", 4 St Laurent. 80-5

Le Vin des Carmes en Afrique

Si le vin des Carmes n'atteint pas une suprême popularité, ce ne sera certainement pas la faute de ses entreprenants dépositaires au Canada, MM. A. Toussaint et Cie, de cette ville, qui en font distribuer des échantillons gratuits à tous les médecins et pharmaciens du pays, à mesure qu'ils étendent leur champ d'opérations.

A l'heure qu'il est, la renommée du Vin des Carmes est en route pour l'Afrique, et voici dans quelles circonstances : Quelqu'un du second contingent canadien rencontre un jour M. Toussaint et lui dit : Votre Vin des Carmes, que je vois dans tous les journaux, qu'est-ce que c'est que ça ? —Ah ! vous ne le connaissez pas encore, répond le marchand de vins : oh bien ! vous allez le connaître.—Et le jour même il va offrir quelques caisses de Vin des Carmes au major Ogilvie, qui les accepte pour distribution à ses soldats, et, dès le lendemain, ce joli cadeau était expédié au contingent à Halifax. 79—2

LE CLICHE DANS LE STYLE

Conférence littéraire de M. de Labriolle à l'Université Laval hier soir

Public d'élite hier soir à la conférence de M. de Labriolle, qui a parlé du cliché dans le style. Le conférencier part de la théorie qu'il a précédemment exposée sur la métaphore banale pour en induire une conception plus large et plus complète de l'originalité dans le style. Ce qui fait qu'on écrit médiocrement, c'est qu'on pense et qu'on écrit par clichés. "J'entends par cliché, dit M. de Labriolle, ces groupements verbaux presque infrangibles qui s'imposent à nous dès que nous prenons la plume et dont tout l'effort du style consiste à s'affranchir." Il y a d'abord le cliché "professionnel". Ainsi la politique a un jargon spécial. Pour le prouver le conférencier fait entrer dans une "profession de foi" supposée les expressions coutumières aux politiciens : "se retremper dans le sein du suffrage universel" ; le "développement progressif de la démocratie" ; "les principes immortels qui ont germé d'une manière féconde dans le passé", etc., etc. Il y a aussi les "clichés" des romanciers. D'un roman à l'autre on retrouve des phrases identiques semblables. L'énorme production romanesque force les auteurs médiocres à se copier. Il y a des clichés même dans les productions les plus respectables, comme les vies des saints. A côté des admirables "Vies", écrites par les Lacordaire, les Montalembert et les Bougeaud, toute une littérature hagiographique de second ordre est construite en clichés. (Y. Huysmans, La Cathédrale p. 112). Enfin observons-nous quand nous écrivons : nous pouvons constater que nous ne sommes pas vraiment libres d'associer les mots sur le papier comme il nous convient ; ils se présentent à nous en des associations toutes faites qui exercent sur notre esprit une véritable tyrannie.

Cette tendance presque insurmontable au style tout fait vient en grande partie du mode d'instruction qu'imposent les vastes programmes qu'il faut parcourir aujourd'hui. La mémoire se développe aux dépens des autres facultés : l'on constate dans tous les examens que les candidats ne savent que se souvenir ; ils ne savent guère raisonner. On sort donc du collège avec une prédisposition très forte au cliché : la lecture du journal l'accentue encore. Car où les expressions stéréotypées foisonnent-elles davantage ? Et la politique, si nous nous y mêlons, achève cette déformation du clair parler de France.

Certes, il ne faut pas que la crainte de ne rien dire qui n'ait été déjà dit, et dans les mêmes termes, décourage d'écrire. Souvent, par crainte d'un mal on tombe dans un pire : il se peut que le style "symboliste" qui fleurissait, il y a quelques années, soit né de l'horreur qu'inspire à certains esprits trop raffinés l'idée d'associer les mots suivants des rapports usités ou d'accoupler les images suivant des formules connues. Pour éviter d'être banal, on devient obscur. Le premier excès vaut encore mieux que le second. Mais, néanmoins, il est utile d'apprendre à discerner les bons écrivains des médiocres. Or, "le bon écrivain, dit M. de Labriolle, est celui dont la phrase est constituée, non par des associations verbales involontaires et subies, mais par une création perpétuelle du sentiment et de la pensée." Ici le conférencier appuie sa théorie de plusieurs exemples, tirés de Daudet, de Massillon et du Vte de Vogüé. Dans de telles phrases, dit-il, la pensée n'est pas dominée par le mot, elle le domine et elle en fait ce qu'elle veut. Par une poussée incessante, elle modèle l'expression et conduit la phrase jusqu'au bout d'elle-même, sans écart et sans ralentissement. Dans certaines pharases des grands écrivains, on perçoit la sonorité de leur âme tout entière "de même que nous croyons deviner tout le murmure de l'océan lointain dans une coquille trouvée sur sa grève."

Et M. de Labriolle termine la leçon en expliquant, d'après cette théorie, la fameuse pensée de Buffon, si souvent interprétée à contre-sens : "Le style c'est l'homme".

Mercredi soir, conférence publique. Sujet : "Les gens de lettres dans la société française au 18e siècle".

PROTECTION DES FAIBLES

Une réunion des directeurs de la Société de Protection des Femmes et des Enfants est convoquée pour mercredi, le 7 courant, au numéro 772 rue Lagauchetière.

"QUO VADIS"

Une magnifique Représentation Religieuse sera donnée au Théâtre Her Majesty's, cette semaine

Chaque soir de cette semaine et aux matinées de mercredi et de samedi, les Montréalais auront l'occasion d'assister, au théâtre Her Majesty's, à la représentation d'un des drames les plus impressionnants et les plus religieux qui aient jamais été joués sur n'importe quelle scène. C'est "Quo Vadis", dramatisé par Chas. W. Chase, et donné par une puissante troupe d'hommes et de femmes. Cette pièce a été prise dans le même livre dans lequel on a pris la pièce "The Sign of the Cross," qui a été jouée dans le monde entier. Toutes les personnes qui aiment les beautés de notre grande religion devraient aller voir "Quo Vadis," cette semaine. z

COMMERCE

Montréal, 6 février 1900.

GRAINS ET FARINES

A Liverpool, le blé baisse encore de ½d aujourd'hui, sur les livraisons éloignées : mai et juillet, tandis que sur mars il est plus ferme. A Paris, le blé sur février est soutenu, mais sur les 4 de mai, il est faible. Les craintes causées par la gelée paraissent dissipées et les cours reviennent à leur niveau antérieur. En France, toutefois, les prix sont encore beaucoup plus élevés qu'il y a deux mois, mais il y a encore une grande marge entre les cours pratiqués et ceux auxquels l'importation deviendrait possible.

Chicago est ferme. On n'ose pas acheter avec des stocks visibles de 26,000,000 de minots et pas de demande de l'étranger. Le blé sur mai ouvre à 67 5-8, descend à 67 1-4 et se tient, vers midi, entre 67 3-8 et 67½.

Le blé No 1 dur de Manitoba est coté aujourd'hui, 65c à flot, Fort William. Il y a de la demande de blé No 1 à 66c, à flot, mai, Fort William.

Sur notre place, les grains sont tranquilles. Pour la consommation locale, on cote l'avoine No 2 blanche, de 30 à 30½c par 34 livres ; les pois No 2, 67c par 60 livres, et le sarrasin, 54c par 48 livres.

Pour livraison en mai, à flot, il s'est traité quelques affaires en avoine No 2, à 32 et 32½c par 34 livres. On offre 66c pour les pois, et les détenteurs demandent 72c.

Les farines sont en meilleure demande : les stocks s'épuisent et, comme le blé est plus cher, on achète plus de farines. On cote les Fortes de Manitoba, de $3.70 à $3.90 ; les Patentes de Manitoba, de $3.80 à $4.00 ; les Straight Rollers, de $3.25 à $3.30, et les patentes de blé d'hiver, de $3.50 à $3.70.

Le son de Manitoba est ferme à $16 la tonne, sac compris.

BEURRE ET FROMAGE

Rien de changé au marché du beurre, qui se tient toujours ferme. On achète en gros les beurreries de choix, à 22 et 22½c ; on détaille à 23½ et 25c. Le beurre en rouleaux se détaille à 27c.

Le cote du fromage blanc à Liverpool a baissé de 6d, coûtant 56s pour le blanc, et 56s pour le coloré. Ici, le marché du gros est tranquille avec quelque tendance à la faiblesse.

PRODUITS DE LA FERME

Les oeufs sont faibles à 18c pour les chaulés où les oeufs d'automne. Les frais valent 25c la douzaine.

Les volailles sont en bonne demande, pour les fraîches tuées ; celles qui sont gelées sont plus lentes. On cote : dindes, de 9 à 10c ; poulets, de 7 à 8c ; oies, de 6 à 7c ; canards, de 8 à 9c. Les porcs en varcasses sont plus fermes. On obtient de $5.75 à $6.00 pour les petits, et de $5.25 à $5.40 pour les gros, en petits lots. Au char, on peut coter de $5.10 à $5.15 pour les gros, et de $5.50 à $5.60 pour les petits.

Les pommes de terre ont plus de demande chez les commerçants. On les cote en gros, de 42½ à 45c par 90 livres ; détail, 50 à 55c la poche.

Le foin pressé est ferme ; les achats du gouvernement anglais ont repris et l'on paie à la campagne $7.50 pour No 2, $8.50 pour No 1, en bonne position, pressé et livré sur les chars. On cote à Montréal, au char, en gare : No 1, $9.50 à $10.00 ; No 2, $8.50 à $9.00.

ANIMAUX DE BOUCHERIE

Les marchés anglais ont été fermes, hier ; mais il n'y a pas de bétail canadien sur ces marchés, celui des Etats-Unis a fait 13½c à Londres, et 12½c à Liverpool.

Aux abattoirs de l'Est, hier, il y avait en vente 500 boeufs, 100 moutons et agneaux, et 25 veaux environ. Le tout du marché a été ferme et les prix ont été plus élevés. On a payé :

Boeufs de choix, la livre, sur pied, 5 à 5½c.
Boeufs, bonne qualité, la livre, sur pied, 4½ à 4¾c.
Boeufs, moyens, la livre, sur pied, 3½ à 4c.
Boeufs, communs, la livre, sur pied, 2½ à 3½c.
Moutons, la livre, sur pied, 3 à 3½c.
Agneaux, la livre, sur pied, 4½ à 5c.
Veaux, la pièce, de $3 à $10.00.

A la Pointe St Charles, les porcs gras ont été vendus en hausse de $4.50 à $4.75 les 100 livres sur pied.

BANQUIERS ET COURTIERS

Geo. Skaller & Co.

Consol. Stock Exchange Bldg

60 et 62 BROADWAY

NEW-YORK

Beaucoup d'Argent

peut être fait en spéculant avec un dépôt de $30.00 (trente piastres) et au delà [ou à 3 p.c. de marge et au delà] à la bourse.

Les plus grandes fortunes ont été faites dans des spéculations sur les stocks, le blé ou le coton.

Si vous voulez savoir comment les spéculations sont faites, écrivez-nous et nous vous enverrons les renseignements et les cotes du marché gratuitement.

Nous exigeons la commission ordinaire pour exécuter les commandes.

Quotations sur les bons du Gouvernement, des Municipalités et des Chemins de Fer fournies sur demande pour acheter, vendre et échanger. 28—mjs—k

POUR VOUS ET VOS AMIS

$100 seront donnés à tous ceux qui me mettront en correspondance avec toute personne désirant assurer sa vie pour $10,000 ou moins, dans une compagnie ayant un demi siècle d'expérience et offrant des plans de placements et de protections les plus avantageux, cette compagnie ayant à Ottawa une réserve plus que suffisante pour garantir ses porteurs de polices, même sous la nouvelle loi sans augmenter ses taux. Par conséquent, il est dans votre intérêt d'épargner 10 pour cent chaque année sur la prime annuelle que vous aurez à payer dans les autres compagnies, avec la même garantie, sans considérer l'offre ci-haut, ne vous assurez donc pas avant de communiquer avec "Assurance" bureau de LA PRESSE. 76—mjs-h-n

In Re

A. T. DECUISE

Montréal,
Failli.

Les soussignés vendront à l'encan public,

MERCREDI, LE 7 FEVRIER
A 11 heures a.m.

Au No 65 rue Saint-Jacques, Montréal
Au marc la livre, sur les prix d'inventaire, l'actif appartenant à la dite faillite, consistant en :

Marchandises sèches	$6,206.80
Fixtures	266.47
	$6,473.27
Dettes de livres et billets recevables d'après liste	78.81
	$6,549.08

Le stock qui est bien assorti et tout à fait nouveau, pourra être visité au magasin, au No 225 rue Saint-Laurent, lundi, le 5 et mardi le 6 février 1900.

Pour autres informations, s'adresser aux soussignés.

LAMARCHE et BENOIT,
Cessionnaires,
1709 rue Notre-Dame, Montréal.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 30,1,3,6

Actes des Liquidations

IN RE
THE LOUISEVILLE SHIRT MFG. CO.,
En liquidation.
Louiseville, P. Q.

Vente à l'encan, au No 69 rue St Jacques, Montréal, le 7 mars 1900, à 11 heures :

1o — Stock de chaussures, merceries, huiles, etc. 780.70
11 machines à coudre 355.00
Mobilier de la manufacture 355.69
$1,471.39
2o — Stock de pantalons, pardessus, etc., non fini, etc. 3,347.99
3o — Dettes de livres suivant liste . . 1,184.27
4o — Une portion de terre située dans la ville de Louiseville, faisant partie du numéro sept cent soixante-six — 766 — des plan et livre de renvoi officiels de la même ville, contenant trois cent cinquante pieds de front sur cent trente-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins, bornée en front par la rue St Jacques, en profondeur par Alfred Saucier ou ses représentants, et des deux côtés par Louis et Aimé Harnois, avec les bâtisses et leurs dépendances et accessoires y érigées.

La dite vente sera faite sujette aux articles 5727A et suivants des statuts refondus de la Province de Québec.

A. L. KENT,
Liquidateur,
97 rue St Jacques.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 6,13,20

IN RE MME A. FILTEAU, EPOUSE SEPARÉE de biens de Jos. Ed. Michaud, et faisant affaires sous la raison sociale de J. E. Michaud et Cie, faillie.

Avis est par les présentes donné que J. E. Michaud et Cie, de Lapraïrie, P. Q., nous a fait ce cinquième jour de février courant, 1900, un abandon volontaire de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers. Les créanciers sont requis d'avoir à produire leurs réclamations entre nos mains, sous quinze jours de la date du présent avis pour collocation.

Donné à Montréal, ce cinquième jour de février 1900.

BILODEAU ET RENAUD, cessionnaires, 15 rue St Jacques, Montréal. 80—1

PATINOIR ONTARIO Angle de la rue Ontario et Delorimier.

GRANDE MASCARADE
JEUDI SOIR, 8 FEV.
Admission, 15c. 79—2

PATINOIR CRYSTAL. Mascarade Patriotique
En Costumes de Fantaisie
Le 8 du courant.
5,6

Hotel de Temperance Fin-de-Siecle
de STILLWELL
ANGLE DES RUES ST ALEXANDRE ET CRAIG.

Nous venons de sortir d'une rude épreuve avec les cours de justice et tout en nous soumettant à leur décision nous avons encore confiance dans notre propre côté de la question, et nous espérons pouvoir prouver à tout le monde, que nous avons toujours agi droitement comme hôtelier et que notre réputation comme tel ne laisse rien à désirer.

Nous ne sommes pas responsables pour les personnes qui ont pu agir d'une manière indélicate ou qui ont pu violer notre opinion que la plupart des hommes sont des gentilshommes.

Nous nous efforçons, comme c'est la coutume chez tous les gens honnêtes, de diriger nos affaires comme elles devraient l'être. Cependant, nous trouvons que nous avons été trompé comme tout propriétaire qui tient un établissement comme le nôtre peut l'être.

Notre nom est encore STILL WELL

notre commerce est florissant et nous espérons vous voir vous et vos amis en n'importe quel temps.

Notre devise est de donner "pleine valeur pour l'argent reçu." Tous ceux qui pourront aider dans les efforts que nous faisons pour tenir une maisons des plus recommandables nous obligeront beaucoup en le faisant.

REPAS 15 cts. Repas régulier des hommes d'affaires.

Ouvert toute la nuit comme on le fait dans tous les cafés et restaurants fin de siècle partout.

CHS. STILLWELL,
PROPRIETAIRE.
80—1

Hotel ST JAMES
Vis-à-vis la Gare Bonaventure
Et à deux pas de la gare Windsor

Hôtel de premier ordre, et entièrement aménagé à neuf, cuisine sans égale—situé dans le quartier le plus central — les tramways pour toutes les parties de la ville passent vis-à-vis l'hôtel.

PRIX MODERES.

Théo. Lanctot,
PROP.
74—mjs—n

PAR MARCOTTE FRERES

Grande Vente
Au Commerce

MERCREDI ET JEUDI, 7 ET 8
FEVRIER

A nos salles, rue St Jacques,

A 10 Heures, Chaque Jour

Sans Reserve et en Lots
pour le Commerce

Un stock de merceries au montant de $5,000. Faux-cols, cravates, bas, gants, chemises, sous-vêtements, etc.

Balance du stock Scroggie, environ $8,000. 4,000 douzaines de gants de kid et de soie.

Stock de nouveautés, toiles, indiennes, corsets, étoffes à robes, cotonnades, bas, gants, etc.

Hardes de confection en grande quantité.

Stock de chaussures, casquettes, etc.

Aussi 50 caisses de marchandises assorties, tweeds, moitons, beavers, canevas, bretelles, couvertes de laine, articles de fantaisie, et beaucoup d'autres marchandises.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.
77—4

AVIS DE LIQUIDATION

Madame A. W. Tonks, modiste, de Richmond, Qué., se retirant des affaires, nous vendrons aux enchères publiques, à nos salles, 69 rue Saint-Jacques,

MERCREDI, LE 7 FEVRIER COURANT

Son stock de modes assorties, comprenant : Dentelles, broderies, rubans, chapeaux, voilettes, garnitures, fleurs, plumes boucles, crêpe, gants de kid, mitaines, bas, lingerie, etc., au montant de $1,113.37
Garnitures du magasin 119.50
$1,232.87

Le tout sera vendu en bloc à tant dans la plastre, sur les prix de l'inventaire, à onze heures a.m., sans réserve.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.
77—4

Avis de Faillite

Dans l'affaire de
OCTAVE DUFRESNE,
Restaurateur,
No 587 avenue Mont-Royal,
Failli.

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné, jusqu'à

VENDREDI, LE 9 FEVRIER 1900

à midi, pour l'achat de l'actif du dit failli, consistant en liqueurs, cigares, garnitures de bar, cash register, la licence.

Pour autres informations, s'adresser à

ALEX. DESMARTEAU,
Cessionnaire.
No 1558 rue Notre-Dame,
Montréal.
79—2

PROPRIETES
A VENDRE

$1400—Rue Droiet, Nos 692 et 694

Maison à deux logements, fondations en pierre. Terrain de 40 x 80. Conditions $400 comptant.

$5000—Rue Amherst, Nos 621 à 631

Bloc en bois et brique, deux étages, hangar neuf. Grandeur 84 x 26. Terrain 84 x 65. Loyer $528. Prix $5,000. Evaluation municipale $5,100. Conditions faciles.

$6500—Rue Hyppolite, Nos 527 à 539

Bloc en bois et brique, fondations en pierre, 82 pieds de front en parfait ordre. Très bien loué.

On échangerait pour lots à bâtir ou propriété de moindre valeur.

Rue St Antoine, Nos 403 à 405c

Très belle propriété en pierre, contenant huit logements de première classe, munis de toutes les améliorations modernes, rapportant 1,152 dollars par année, à échanger pour propriété d'environ la moitié en valeur.

Rue St Antoine, No 469

Très belle résidence en pierre à trois étages, superbement finie et décorée de la manière la plus artistique. Ecuries et remises.

Très désirable pour médecin.

On échang

PETITES ANNONCES

TARIF

ELEVES DEMANDES EMPLOI DEMANDE CHAMBRES A LOUER TROUVE	20 MOTS POUR 10 CENTS
1/2 CENT PAR MOT EXTRA	
SITUATION VACANTE SERVANTE DEMANDEE MAISON A LOUER A VENDRE PROPRIETE A VENDRE PERDU	25 MOTS POUR 25 CENTS
1 cent par mot extra	

"PERSONNEL" 40 mots, 10 cts. 2 cts par mot extra.

Petites Annonces de LA PRESSE

SUCCURSALES

....DE....

LA PRESSE

Les "Petites Annonces" de La Presse seront reçues à nos Succursales aux même prix qu'au Bureau principal.

Hors de Montréal
37 Succursales

BERTHIERVILLE, Qué. — J. V. Paquette.
BEAUHARNOIS, Que. — Madame M. Laberge.
BORDEAUX — Adolphe Provost.
COTE DES NEIGES — F. Desmarchais.
COTE SAINT-PAUL — Mlle Boudrias.
COTEAU LANDING, Qué. — Alex Mathot.
CHICOUTIMI, Qué. — Guay et Godbout.
ETCHEMIN, Qué. — Jos. Jacant.
FARNHAM, Qué. — Madame H. Sabourin.
GRANBY, Qué. — F. W. West.
GRAND'MERE, Que. — Jos. Hamel.
HULL, Qué. — Mlle H. Lapierre.
JOLIETTE, Qué. — N. A. Guilbault et Cie.
LONGUEUIL, Qué. — E. Carrière.
LEVIS, Qué. — D. Bourget.
LACHINE, Qué. — Jos. Fournier
MONTMAGNY, Qué. — A. E. Michon.
OTTAWA, Ont. — A. A. Lapointe, chez M. Guillaume, rue Yorks.
RIGAUD, Qué. — Mlle J. Charlebois.
SAINT VINCENT DE PAUL. — Cyrille Bisson.
SOREL, Qué. — G. D. Lussier et Cie.
SAINT-LAMBERT, Qué. — V. Trudeau.
SAINT-JEROME, Qué. — J. E. Parent.
SAINTE-THERESE, Qué. — W. P. Brennan.
SAINTE-ANNE DE BELLEVUE, Qué. — Mlle Lamarche.
SAINT-HYACINTHE, Qué. — A. Charpentier.
SHERBROOKE, Qué. — V. E. R. Archambault, 152 rue Wellington.
SAINT-REMI, Qué. — Arthur Colletts.
SAINT-JEAN, Qué. — Ed. Arpin.
SAINT-EUSTACHE, Qué. — Madame Bisaillon.
TROIS-RIVIERES, Qué. — J. Bellerouille.
TERREBONNE, Qué. — J. Nap. Gauvreau.
VALLEYFIELD, Qué. — C. A. Choquette.
VERCHERES, Qué. — O. Desmarais.
WINDSOR MILLS, Qué. — C. Roy et Cie.
YAMACHICHE, Qué. — E. Melançon.
NICOLET, Qué. — Z. A. Langlois.
MARIEVILLE, Qué. — A. D. Quintin.

A Montréal
21 Succursales

Pharmacie DECARY, rue St Denis, coin Ste Catherine. Téléphone Bell E. 833.
Pharmacie V. LEVESQUE, 131 Rachel, coin Chambord. Téléphone Bell E. 910.
Pharmacie LAFORTE, 1130 Ontario, coin Panet. Téléphone Bell E. 1565.
SUCCURSALE GENERALE No 1, Ste Catherine, près théâtre Français, Téléphone des Marchands, 359.
Pharmacie ROD. CARRIERE, 1406 rue Ste Catherine, coin Visitation. Téléphone Bell E. 1041.
Pharmacie E. RICHARD, 745 rue Ste Catherine, coin Dufresne. Téléphone Bell E. 1270.
Pharmacie H. LANCTOT, 525 St Laurent, coin Prince Arthur. Téléphone Bell E. 205.
Pharmacie Dr DEMERS, 1157 St Laurent, coin Marie-Anne. Téléphone Bell E. 755.
Pharmacie Dr B. THERIEN, 1313 St Denis, coin Carrière.
Pharmacie J. H. NAULT, 2449 Notre-Dame, coin Richmond. Téléphone Bell, 8131.
Pharmacie Dr LEDUC ET CIE, 2054 Notre-Dame, carré Chabollez. Téléphone Bell M. 176.
E. C. LALUMIERE, 259 Notre-Dame, coin Désery. Téléphone Bell E. 815.
Pharmacie J. E. N. LECOURS, 370 Craig, coin Bonsecours. Téléphone Bell M. 2379.
Pharmacie E. MORIN, 397 St Antoine, coin Fulford. Téléphone Bell 8276.
Pharmacie SENECAL, 100 rue Windsor, coin St Antoine. Téléphone Bell M. 2984.
Pharmacie C. M. DESILETS, 540 rue St Denis, en face rue Cherrier. Téléphone Bell E. 1005.
F. X. LASALLE ET FILS, 340 Rachel, coin Rivard. Téléphone Bell E. 1645.
Pharmacie E. DUBERGER, 260 rue Centre, coin Island. Téléphone Bell M. 3530.
SUCCURSALE GENERALE No 2, Ontario, près St Timothée. Téléphone des Marchands, 432.
Pharmacie Dr E. PELLETIER, 1621 rue St Laurent, vis-à-vis l'avenue Fairmount, (St Louis, Mile-End). Téléphone Bell S., 1231.
Pharmacie ED. MORIN, 340 rue St Jean.
Pharmacie J. B. MORIN, 325 rue St Joseph.
CHS. VAILLANCOURT, marchand, 769 rue St Joseph, St Roch.
ALEX. JEAN, marchand, 40 rue St Jean, Haute-Ville.

A QUEBEC
8 Succursales

Pharmacie ED. MORIN, 340 rue St Jean.
Pharmacie J. B. MORIN, 325 rue St Joseph.
CHS. VAILLANCOURT, marchand, 769 rue St Joseph, St Roch.
ALEX. JEAN marchand, 40 rue St Jean, Haute-Ville.
F. LACROIX, 799 rue St a Ville.
A. LANGLOIS, 24 Côte La Montagne.

EMPLOIS DEMANDES

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

DEMANDE D'EMPLOI — Mennier et cardeur. Un très bon mennier et cardeur demande une place de moulin à la part, pour le printemps et pouvant fournir les certificats voulus d'honnêteté et moralité. S'adresser à H., 832 "La Presse". 80—1

DENTISTE — Un dentiste diplômé pour la province de Québec, demande un emploi dans un bureau de dentiste. Ecrire à K., 1461 "La Presse". 79—5

FILLE — Une fille de chambre française, pouvant fournir références, demande place. S'adresser par lettre 88 Durocher, ou par téléphone Uptown 501. 80—3

LAVAGE — Une personne désire prendre du lavage à la maison. Ouvrage garanti, Dame Fournier, 1185 Sanguinet, Mile-End. 80—2

LAVAGES — On desire avoir des lavages de familles au No 1050 rue Berri. Ouvrage fait avec soin et propreté garantie. 80-1

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

APPRENTI — On demande un apprenti tailleur de cuir, chez M. Latour, s'adresser 550 Sanguinet. 80—1

BARBIER — On demande un bon barbier au No 2172 rue Notre-Dame. 80—1

BONNE D'ENFANTS — On demande une bonne d'enfants pour prendre soin d'un enfant. Devra avoir des références. Se présenter au No 4068 rue Tupper, juste à l'ouest de l'avenue Atwater. 79—2

COUTURIERES — On demande de bonnes couturières, pour la lingerie de dames. Machines Singer. Ouvrage permanent. The Progress Mfg. Co., 176 St Dominique. 68—n

COUTURIERES — On demande immédiatement des personnes pour faire des overalls, pantalons et chemises, à la machine, aussi des filles pour apprendre, emploi permanent et bons gages. S'adresser à M. Davis, à la Standard Shirt Co., Ltd., avenue Delorimier. jan. 4,9,11,13,16 18,20,23,25,27,30. — 1,3,6,8,10 13,15,17,20 22 24,27 — 1

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

COUTURIERES — On demande des bonnes couturières pour les pantalons, bonne gages et ouvrage permanent. S'adresser au No 151 Lidey. 80—1

COUTURIERE — APPRENTIE — On demande une fille, première main, et une apprentie, pour coudre dans les habits d'hommes. S'adresser 179 rue St Georges. 80—1

COUTURIERES-APPRENTIES — On demande des couturières pour finir les vestes, aussi des apprenties. S'adresser 85 rue Saint-Jacques, 2e étage, à gauche. 80-1

COUTURIERES — On demande des bonnes couturières pour faire les boutonnières, dans les habits. S'adresser au No 290 rue St Jacques. 80—1

CORDONNIERS — On demande des cordonniers dans les tiges, à la main et au moulin, chez Lanlet et Cie, Maisonneuve. 80—2

CHARRON — On demande un bon homme, capable de travailler le bois et bon peintre dans les voitures, capable d'garantir son ouvrage. S'adresser à Joseph Pontaine, charron, Saint-Victor Tring, Beauce. 80—2

CHARRON — On demande un charron de première classe. Se présenter à 536 rue Craig. 79—2

CHEMISIERES — On demande des personnes compétentes pour finir des chemises; les plus hauts prix payés et emploi permanent garanti. S'adresser immédiatement à Mme Hebert, à la fabrique Gault Bros, rue Sainte-Hélène. 75—10

DIVERS — On demande une personne d'expérience pour examiner les blouses et une jeune fille active pour travailler dans la salle à examiner ; aussi des personnes pour coudre les collets et des personnes pour faire des chemises et des blouses à la machine. A. H. Sims et Co. fabricants de chemises et collets, 54 rue Latour. 80—2

ETUDIANT — On demande un étudiant en pharmacie d'un ou deux ans d'expérience, s'adresser à la pharmacie Lyons, coin Craig et Fleury. 80-1

FILLES — On demande une ou deux filles pour une fabrique de tricotage ; se présenter à The Massey Knitting Co., 1621 rue Notre-Dame. 80—1

FILLE — On demande une jeune fille parlant anglais, pour prendre soin d'un bébé et aider au ménage. Petite famille. Devra coucher chez elle. Références requises. 54 avenue Selby, Westmount. 80—1

FILLES — On demande des filles de moulin, dans les chaussures, des bonnes préférées, à l'électricité. S'adresser au No 204 St Timothée. 80—1

FILLE — On demande une fille de chambre sachant coudre au No 53 rue Dufresne. 79—2

FERBLANTIER — On demande un bon ferblantier-couvreur, chez Jos. Leboeuf, Longueuil. Bons gages. 79—3

FERBLANTIER — On demande un bon ferblantier connaissant le plombage préféré, pour position permanente, bon salaire, pour aller en dehors de la ville. Ecrire à N., 895 "La Presse". 78—n

HOMME — On demande un homme recommandable pour prendre soin d'une fournaise, 151 Saint-Denis. 80—1

HOMMES-APPRENTIS — On demande des hommes et des apprentis pour la fabrication des poêles d'acier, chez E. Provost, 987 Notre-Dame. 80—1

HOMME — On demande un homme d'expérience pour le commerce de ferronnerie en gros et détail. Devra être bon vendeur. Ecrire H., 1871 bureau de "La Presse". 80—2

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille pour aider au ménage, pas d'enfant, pas de lavage. No 375 rue Cadieux. 80-1

JEUNES FILLES — On demande des petites filles pour ouvrage de fantaisie, 1727 rue Notre-Dame. 80—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme actif pour vendre différentes sortes de marchandises, gros et détail, expérience préférée, salaire ou commission. S'adresser Nadeau, 3114 Notre-Dame. 80—1

MODISTES — On demande des modistes pour préparer les chapeaux ; on demande aussi des apprenties. S'adresser aux Dlles Ramsay, 2147 rue Ste Catherine. 80—1

MODISTES DE ROBES — On demande 50 modistes de robes expérimentées, pour notre département de blouses et de jupes, emploi permanent et bons gages. S'adresser à M. Davis, à The Standard Shirt Co., Ltd. jan. 4,9,11,13,16,18,20,23,25,27,30, 1,3,6,8,10 13,15,17,20,22,24,27 — 1

MODISTE-APPRENTIE — On demande une bonne modiste ainsi qu'une apprentie. S'adresser à Dame Riendeau, 543 St Dominique, coin Roy. 80—1

OPERATEUR — On demande un homme actif, ayant de l'expérience, comme opérateur d'une machine à pied pour tailler la tôle. S'adresser immédiatement chez J. Enclegh et Co, coin des rues Vitré et Sainte-Elizabeth. 80—2

SERVANTE — On demande une bonne fille munie de bonnes références. S'adresser 232 rue St Denis. 73—n

SERVANTE — On demande une servante générale sachant faire la cuisine, famille de deux personnes, pas de lavage. S'adresser après 5 heures, au No 2767 rue Sainte-Catherine-ouest. 79—4

SERVANTE — On demande une servante pour une petite famille, pas de lavage. 651 rue St Hubert. 79—2

SERVANTE — On demande une servante générale, 617 avenue de l'Hôtel de Ville, Montréal. 79—3

SERVANTE — On demande une servante générale, bien recommandée, au No 813 rue St Denis. 79—n

SERVANTE — On demande une bonne fille pour aider au ménage, dans une petite famille. S'adresser 474 rue Saint-Hubert. 80—1

SERVANTE — On demande une servante générale au No 541 rue Sanguinet. 80-1

SERVANTE — On demande une fille pour ouvrage général et servir la table, 619 rue Craig. 80—1

SERVANTE — On demande une bonne servante pour famille de deux personnes, bons gages. S'adresser au No 2084 Saint-Hubert. 80—1

SERVANTE — On demande une servante au No 165 rue St Christophe. 80—1

SERVANTES — On demande deux servantes au No 1005 Ste Catherine, une sachant faire la cuisine. 80—1

SERVANTE — On demande une servante sachant faire la cuisine, lavage et repassage au dehors. Une personne allant coucher chez elle préférée. S'adresser 476 Saint-Hubert. 80—1

TOURNEUR — On demande un tourneur pour le bois. Lavigueur et Caty, manufacturiers, 183 Saint-Timothée. 80—1

VENDEUSES — On demande deux bonnes vendeuses parlant couramment les deux langues, les meilleures recommandations requises. Chs Desjardins et Cie, marchands de fourrures, 1537 Ste Catherine, Montréal. 78-n

ASSOCIES DEMANDES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

ASSOCIE — Un jeune homme actif, ayant $1000 de capital, trouverait à s'associer avec un agent d'assurance sur le feu, bien établi. Ecrire à D., 1312 "La Presse". 80—1

ASSOCIE — On demande un associé avec un capital de $7,000 à $8,000 dans un commerce payant et faisant des affaires considérables depuis 15 ans. S'adresser par correspondance, à K., 1311 bureau de "La Presse". 80-3

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, No 1541 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Main-d'oeuvre de toutes sortes fournie.
On demande des servantes.
On trouvera à ce bureau :
Des commis-voyageurs, des assistants tonneurs de livres, des commis-épiciers, des commis de bar, des charretiers, des conducteurs d'express, des agents, des collecteurs, des typographes, des presseurs, des mécaniciens, des cochers, des hommes de cour, des ingénieurs, des chauffeurs, des journaliers, des boulangers, des copistes, des cuisiniers, des bouchers, des teneurs de livres, des garde-malades, des femmes de journée, des embouteilleurs de bière, des messagers, un boucher, un homme utile pour réparations générales des bâtisses, un conducteur d'ascenseur, des peintres, un commis dans la ferronnerie, des commis pharmaciens, une caissière, des plombiers, un meunier, des filles de table, des filles de chambre, un mouleur en fonte.
Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le samedi, le bureau ferme à trois heures. — Urbain Lafontaine, gérant.

MAISONS A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

LOGEMENT SUR PLEIN PIED — A louer, au No 117 rue Saint-Denis, un élégant et commode logement sur plein pied, très bien situé, pour un médecin ou un dentiste. Possession immédiate si on le désire. S'adresser à G. S. Brush, syndic, 34 rue King. 76—6

LOGEMENTS — A louer, 2 logements, Nos 71 et 75 rue Saint-Antoine, 7 chambres chacun. Conditions faciles. S'adresser à M. Pierre Lotie, No 74 rue Saint-Antoine ou à Gagnon et Caron, 41 bâtisses des tramways. 80—2

LOGEMENT — A louer, un logement de trois appartements, avec W.C., en arrière du No 391 rue Lagauchetière, près St Denis. S'adresser No 395 Lagauchetière. 296—n

HAUT DE MAISON — A louer, 42 rue Ste Famille, haut de maison, contenant sept chambres, très bien fini, aussi 11 rue Guilbault, contenant neuf chambres. S'adresser à F. W. Blacklock, 25 rue Ste Famille, ou 76 rue St Gabriel. 5,6,8

MAISON — A louer, un bas de maison, trois appartements, gaz, W.C., prix $4.00 par mois. S'adresser 1080 St André. Le propriétaire sera sur les lieux tous les après-midi. 80—1

MAISONS — A louer, deux maisons neuves, angle des rues Dufresne et Ste Catherine, fournaise Dolan, plombage à jour, loyer modique. Se présenter au No 39 rue Ste Famille. Tel. Est 245. Clef au No 644, rue Dufresne. 79—3

MAISON A LOUER — No 642 rue Saint-Denis, 15 appartements, améliorations modernes. Possession immédiate. S'adresser 14 Saint-Vincent. 79—3

MAISON — A louer, au No 451 rue Saint-Paul, près de la rue Dupré, haut de maison de 6 appartements et passage, w.c., loyer $12 par mois. E. R. Tureau, 1541 rue Notre-Dame, entre les rues Gosford et Bonsecours. 77—4

MAISON — A louer, immédiatement, 61 avenue de l'Hôtel de Ville, maison de 13 appartements, en partie meublés ; on s'attend à ce que le locataire achète les meubles. S'adresser à la succession John Tiffin, H. H. Austin, agent, 318 rue Saint-Paul. 76—7

CHAMBRES A LOUER

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRE — On trouvera une grande chambre dans une famille privée, No 62 rue Sainte-Elizabeth. 80—1

CHAMBRES — Chambres doubles et simples, sur l'étage du haut, aussi salon en arrière, convenables pour couple marié ou un jeune homme. Prix modiques. Maison gaie, 167 rue St Antoine. 80—2

CHAMBRES ET PENSION

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRE ET PENSION — Chambre avec bonne pension, $3.50 par semaine, pension de table $2.50. 307 St Denis. 80—1

CHAMBRES DEMANDEES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

CHAMBRES — Une jeune Anglaise demande de louer une chambre à coucher pouvant servir comme salon, ou un salon et une chambre à coucher, dans une famille strictement privée, française distinguée. Ecrire à A., 1310 "La Presse". 80—1

ATELIER A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

BOUTIQUES — A louer, plusieurs boutiques, avec pouvoir moteur, dans la bâtisse de l'orphelinat St François-Xavier, coin des rues Ste Catherine et St Urbain. S'adresser à F. X. St Germain, agent d'immeubles, No 70 rue St Jacques. 74—11

MAGASINS A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

MAGASIN — A louer, un magasin de ferronneries, établi depuis 5 ans, bonne clientèle. S'adresser F. X. Marsan, 195 rue Dufferin. 3,6,10

MAGASIN — A louer, au No 653 rue Saint-Paul, près de la rue Dupré, magasin avec devanture plate glass, grande cour et bon hangar, écurie de deux places, grand grenier à foin, loyer $15 par mois. E. R. Gareau, 1541 rue Notre-Dame, entre les rues Gosford et Bonsecours. 77—4

A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

DIVERS — A louer, magasins, entrepôt et salles d'exposition, No 14 rue Saint-Antoine, autrefois occupés par N. et A. C. Larivière, rez-de-chaussée. Conditions faciles. S'adresser à M. P. Dubé, sur les lieux ou à Gagnon et Caron, 41 hôtel des tramways. 80—3

DIVERS — Maison, magasin, écurie et boutique de peintre, à louer. Vous êtes cordialement invités de passer à notre bureau, pour voir la liste des maisons, magasins, écuries et boutiques de peintres, à louer. S'adresser Art. C. Bourassa et Cie, 26 rue Saint-Jacques. 78—n

ETAGE — A louer, 2e étage, No 483 rue St Jacques, maintenant occupé par Antoine Robert, manufacturier et au-dessus des usines de G. I. Lunn et Co. Conditions faciles. S'adresser à Gagnon et Caron, 41 bâtisse des tramways, Montréal. 80—3

HOTEL — Hotel à louer, avec droit de licence, au No 64 rue Saint-Gabriel, autrefois connu sous le nom de Hôtel Saint-Louis, Hôtel Riendeau et "Club Franco-Canadien," et avec améliorations modernes de première classe, contenant environ 30 appartements. S'adresser 213 rue Saint-Paul. 76—10

HOTEL — A louer, ce magnifique hôtel, ci-devant occupé par Gauthier et Vervais, ancienne place Bougie, avec fournaise, grange, écuries, remise, hangar, glacière, jardin y attenant, possession immédiate. S'adresser M. E. Charpentier, avocat, 1048 Notre-Dame. 75—12

A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

A VENDRE — Hôtels et restaurants licenciés, dans différentes parties de la ville. Nous agissons dans l'intérêt du vendeur et de l'acheteur, sans aucune charge de commission. Personne n'ayant le capital requis ne devra s'adresser, et il faut nécessairement connaître la ligne et avoir de bonnes références. S'adresser de 8 heures à 12 heures a.m., chez Lawrence A. Wilson et Co, négociants de vins en gros, 57 rue Saint-Jacques, ville. 58—n

BOUTIQUE DE FORGE — A vendre, une boutique de forge comprenant tout l'outillage nécessaire, Bon stand, bonne clientèle, argent à faire. L'ancien propriétaire se retire pour cause de santé. S'adresser au No 62 rue Poupart. 80—1

BOUTIQUE DE BARBIER — A vendre, chance exceptionnelle pour un barbier qui désire s'établir. S'adresser No 91 rue Centre. Après 6 heures du soir. 80—2

COLONNES — A vendre, nuit colonnes en fonte, tête carrée, 7 pieds et 5 pouces de longueur, 6 pouces de diamètre. S'adresser à "La Presse". 69—n

CAPOT — A vendre, bien bon marché, un capot doublé en fourrure, avec collet et manchettes en loutre, pour monsieur. On peut le voir à 1037 rue Ontario. 8,8,10

EPICERIE — A vendre, quartier Saint-Jacques, stock environ $900, licenciée, loyer, magasin et logement, $20; chance exceptionnelle pour un commençant ou prompt acheteur. S'adresser de 5 à 9 heures, le soir, 347 rue Amherst. 79—3

HOTEL — A vendre, pour cause de santé, à Ste Thérèse, magnifique hôtel, situé entre la station et la grande manufacture de meubles, en construction. S'adresser Médard Matte, Ste Thérèse. 80—6

HOTEL — Hôtel à vendre ou à louer, depuis 12 années, faisant bonnes affaires, connu comme Broadway Hôtel, coin Windsor et Saint-Jacques, en face de la gare Bonaventure. Chance rare. M. Paquette, 585 rue Saint-Jacques. 76—8

HOTEL — A vendre, un hôtel. S'adresser au No 220 rue Richelieu, Sainte-Cunégonde. 75—6

HOTEL A VENDRE — Le magnifique hôtel situé à Boucherville, accommodations avantageuses, en vente pour cause de maladie, conditions faciles, pour tous renseignements s'adresser à Desmarteau et Normandin, 1608 Notre-Dame. 66—n

MAISON DE PENSION — A vendre, pour cause de départ aux Etats-Unis, une maison de pension. S'adresser 130 Saint-Urbain. 80—1

MEUBLES — A vendre, à crédit. Tous les effets nécessaires pour meubler votre maison : tapis, prélart, ameublement de salon, rideaux, poêles, etc. J. S. Prince et Co, 53 rue Saint-Laurent. 79—21

A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

PIANO — A vendre, beau piano droit et tabouret en bon ordre, $17.00 comptant. Un grand bargain. No 208 rue St Dominique. 79—2

RESTAURANT LICENCIE, ETC. — A vendre restaurant licencié, profit par semaine, $20, prix $1,000, conditions $400 comptant. C'est une chance. 4 autres restaurants, prix $600, $1,000, $1,200, $1,400, conditions, moitié comptant. Aussi, épiceries, magasins de cigares, bonbons, salle à dîner et autres commerces. Acheteurs, c'est le temps de vous établir. Fait des bargains. S'adresser à J. Castelli, 1572 Notre-Dame. Aucune commission à payer. 80—1

RONDE DE LAIT — A vendre, une bonne ronde de lait. S'adresser No 112 rue St Philippe, Saint-Henri. 80—2

STOCK — A vendre, un stock d'épiceries de première classe, à vendre à bon marché. Se présenter à 354 rue Ste Catherine. 80—2

UNE CHANCE — A vendre, un salon de billard, à bas prix, licence payée jusqu'au 1er mai, loyer $20.00, si on désire garder le magasin. S'adresser à E. L. Ethier et Cie, 88 rue St Denis, Montréal. 6,8

$175 et $200 — Payables à des conditions très faciles, choix de deux excellents pianos droits, ayant déjà servi et sortis d'ateliers américains et canadiens. Lindsay-Nordheimer Co., 2366 rue Ste Catherine. 80—2

$125.00 — Payables $4 par mois, permettront de choisir dans nos entrepôts, plusieurs autres bons pianos carrés modernes. Venez immédiatement pour avoir le premier choix. Lindsay-Nordheimer Co., 2366 rue Ste Catherine. 80—2

PROPRIETES A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

MAISON — A vendre, $5,000, maison neuve, en brique, 14 logements. J. A. Charland, 1618 Notre-Dame. 286—n

NOTA DEMANDONS des offres pour les propriétés suivantes : Nos 276 à 280 rue Champlain, 4 cottages et 6 logements, terrain 112 x 115. Loyer annuel $720. Aussi Nos 23, 25 et 27 rue Saint-Christophe, 3 flats. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. 80—3

NOS 1206-1208 rue St André, 2 flats, prix $2,000, hypothèque $1,000. Desmarteau et Kennedy, 1608 Notre-Dame. 79—n

NO 510 rue Sanguinet, angle de l'avenue des Pins, un beau cottage. Prix $1,800. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. 80—3

NO 307 rue Visitation, 2 logements, terrain 38 x 70. Prix $1700. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. 80—3

NOS 180 et 182 rue Dorchester angle de la rue Sainte-Elizabeth, un beau coin pour une épicerie. Terrain 27 x 82. Prix $4,000. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. 80—3

PROPRIETE — A vendre ou à échanger, à Longueuil, sur le bord du fleuve, propriété voisine du quai neuf, environ 10,000 pieds de terrain, y compris un cottage en bois de sept appartements, bain et w.c., cuisine détachée, hangar, avec jardin en avant et en arrière, couvert d'arbres d'ornement et à fruits, gadelliers, groseilliers, framboisiers, fraisiers, vignes de France et sauvages, etc., etc. Valeur $2,000. S'adresser au No 490 rue Saint-Denis, entre 7 et 9 heures p.m. 75-6

TERRE A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

TERRE — A vendre, dans le nord, une terre à bois, près des chars, 8 arpents en prairie, bâtisses. S'adresser 74 rue St Hubert. 80—1

OCCASIONS D'AFFAIRES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

OCCASIONS D'AFFAIRES — A vendre, manufacture de renforts, outillage complet, affaires très payantes, aussi 5,000 cuirs à talon, 10,000 paires de renforts, 2,000 fausses semelles, le propriétaire actuel ayant d'autres occupations, vendrait machineries et stock à de bonnes conditions. S'adresser à Marquis et Beauchamp, 1001 Notre-Dame. 6,8,10

COMBUSTIBLE A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

BOIS — A vendre, pour tout le monde : Bois pour allumer le poêle, etc., $2 ; érable coupée, $2.50 ; blocs de moulins, longueurs du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, carré Richmond. Téléphone Up, 2553. 186—n

BOIS — A vendre, $1 le voyage, bois sec de moulin, scié, bois franc, $1.40, chez T. Uyl, coin Beaudry et Robin. Tel. Bell, 1372 Tel. Marchande, 131. 67—28

BOIS — A vendre, $1 le voyage ,bois sec de moulin, scié, livré à domicile, chez G. Vaillancourt, 374 rue Beaudry. Tél. Marchands, 231. 31—n

CHAUFFAGE A BON MARCHE — Blocs, $1.25 ; slabs sciées, $1 le voyage, livrés à domicile. Leclaire et Bruneau, 1334 Ontario. Téléphones : Bell Est 1095 : Marchands, 180. 173—n

PERDU

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

CHIEN — Perdu, samedi après-midi, un chien fox terrier, répondant au nom de "Pete." La personne qui le ramènera au No 140 rue Metcalfe, sera récompensée. 79—2

CHIEN — Perdu, le 3 février, du No 15 rue Charlotte, un gros chien terreneuve, tout noir, poil très frisé ; la personne qui le ramènera à la susdite adresse sera libralement récompensée et celle qui le détiendra après l'insertion de cette annonce sera poursuivie. 80-1

CHIEN — Perdu, un beau gros chien barré avec un grand collier en nickel. Quiconque le ramènera au No 266 rue Wolfe, sera bien récompensé. 80—1

CHIENNE — Perdu, jeudi, le 1er février, une chienne collie, couleur jaune sable, tache blanche au cou. Récompense en la ramenant à Joseph Gigueby ou à Joseph Chevalier, hôtelier, Longue-Pointe, Qué. 79-2

MONTRE — Perdu, lundi, une montre, boîtier en nickel, depuis le bureau de MM. Desbarats, agents d'annonces, jusqu'au bureau du "Herald," rue Craig. La personne qui la rapportera au département des ouvrages de ville — job — du "Herald" sera récompensée. 80—2

ROBE — Perdu de Lachine à Saint-Henri, samedi, le 3 février, une robe de voiture en musk ox. Récompense libérale, celui qui la rapportera chez L. L. Lafleur, 1932 rue Notre-Dame. 80—1

ROBE — Perdu, le premier de février, vers les onze heures de l'avant-midi, sur la rue Saint-Dominique entre la rue Sherbrooke et la rue Craig, une robe en musk ox. Récompense à celui qui rapportera cette robe au No 1150 rue Saint-Laurent. 79—2

TROUVE

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHIEN — Trouvé, 3 février, un gros chien. Son propriétaire peut le réclamer en s'adressant à 72 avenue Marin, St Henri. S'il n'est pas réclamé dans trois jours, il sera vendu. 80—1

CHIEN — Trouvé, un chien au No 44 rue Saint-David. Le propriétaire pourra le réclamer d'ici à mercredi en payant les frais, sinon il sera vendu. 80—1

PORTE-MONNAIE — Trouvé, un porte-monnaie noir, le 18 janvier 1900, dans les chars de la rue Saint-Denis. S'adresser 226 rue Waverly. 79—3

PERSONNEL

20 mots, 40 cents ; 2 cents par mot extra.

PERSONNEL — M. W. F. Muller, en promenade au Canada depuis quelques jours, est retourné à Cohoes, hier. 80—1

AVIS est par les présentes donné qu'on s'adressera à la présente session de la législature de la province de Québec, pour obtenir un acte pour incorporer la W. W. Ogilvie Milling Company, avec pouvoir de construire ou d'acquérir et de mettre en opération des élévateurs, vaisseaux et moulins se rapportant à l'achat, la vente et le transport du grain, et la fabrication et la vente de la farine, et autres produits de grain, avec pouvoir de faire toutes telles affaires, et avec le droit d'acquérir tout commerce de même nature, existant et de payer pour iceux par l'émission de stock entièrement payé ou autrement et pour toutes autres fins s'y rapportant. Montréal, 17 janvier 1900. Hall, Cross, Brown, Sharp et Cook, procureurs des requérants. 66—26

DIVERS

BICYCLE — Laissé, un bicycle, aux Nos 116 et 118 rue Bishopsor, par R. Nelson, le 16 de septembre 1899 ; il sera vendu d'ici à 3 jours, si on ne le réclame pas. 79—2

DIVERS — On demande à acheter une épicerie licenciée. Ecrire à G. 858 bureau de La Presse. 79—3

ENGIN — On demande à acheter un engin de 40 à 50 sans bouilloire, de 3 à 5 forces. S'adresser au No 1385 rue Notre-Dame. Tél. Marchands 129. 80—1

FUSIL — On demande à acheter un fusil à deux coups, calibre 12 sans bruit, fait par un fabricant de première classe, en bon ordre. Adresser à D., boîte B. P., 800 Magog, Que. 80—1

INVENTIONS — On paie argent comptant pour toutes inventions acceptables ou désirables ; dites si elles sont brevetées. Adresses The Patent Record, Baltimore, Md. 31—n

MEUBLES — Meubles et matelas remis à neuf, à domicile ; prix raisonnable. Adresser : Upholsterer, Y. M. C. A. Bldg. 80—1

MAGASIN DEMANDE — On demande à louer un petit magasin pour épicerie, avec logement. Ecrire à H., 812 "La Presse". 79—2

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal. Cour de Circuit, No 8012. — E. Cavanagh, demandeur, vs A. C. Bourassa, défendeur. — Le septième jour de février 1900, à deux heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 286 rue Saint-André, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : Argent comptant. E. Aumais, H. C. S. Montréal, 5 février 1900. 80—1

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal. Cour de Circuit, No 10290. — H. F. Poirier, demandeur, vs E. Beaudoin et al, défendeurs et Mtres Charbonneau et al, délaissataires. Le quinzième jour de février 1900, à midi, au domicile du demandeur, au No 860 rue Saint-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit demandeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : Argent comptant. E. Aumais, H. C. S. Montréal, 5 février 1900. 80—1

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal. Cour Supérieure, No 1068. — A. Beauchamp, demandeur, vs F. X. Labelle et al, défendeurs. — Le quinzième jour de février 1900, à une heure de l'après-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 1214 rue Saint-Laurent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en bonbons, biscuits, etc. Conditions : Argent comptant. E. Aumais, H. C. S. Montral, 6 février 1900. 80—1

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal. Cour Supérieure, No 1127. — William S. Walker, de la cité de Montréal, avocat, en sa qualité de subrogé-tuteur à Hubert allas Herbert Murray, de la cité de Montréal, enfant mineur, fils de Elizabeth Spencer et feu Hugh Murray, demandeur, vs Dame Elizabeth Spencer, ci-devant de la cité de Montréal, maintenant de la cité de Rochester, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, épouse de Gerard Spencer, en même lieu, mécanicien, ce dernier pour autoriser sa dite épouse, à l'effet des présentes, défenderesse.
Il est ordonné aux défendeurs de comparaître dans le mois.
Montréal, 3 février 1900.
E. BROUSSEAU,
Député protonotaire C. S.
QUINN, MORRISON et LYNCH,
Avocats du demandeur. 79—2

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal. Cour de Circuit, No 8467. — Arthur Collette, demandeur, vs Jules Archambault, défendeur. — Le quatorzième jour de février 1900, à deux heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1940 rue Saint-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : Argent comptant. D. Mireault, H. C. S. Ecrire D., 1307 "La Presse". 79—2

AVIS est par les présentes donné qu'on s'adressera à la présente session de la législature de la Province de Québec, pour obtenir un acte pour définir les pouvoirs des exécuteurs en vertu du dernier testament et codicille d'icelui de feu William Watson Ogilvie, pour pourvoir à la nomination et au remplacement des exécuteurs, p

KITCHENER ET BULLER

Ce que le premier a fait et ce que le second compte faire

UNE CRITIQUE PAR UN EXPERT DU "NEW-YORK JOURNAL ET L'INVASION DE L'ETAT LIBRE D'ORANGE

Le silence continue à planer sur les nouvelles d'Afrique — Des renforts pour Buller — Mort d'un Canadien

LE MOUVEMENT DE BULLER

Ce qu'en dit le critique militaire du "New-York Journal"

New-York, 6 — M. Eugène E. Easton, le correspondant particulier que le "New York Journal" avait accrédité auprès de Joubert, a cru devoir quitter son poste, vû des empêchements mis par la censure anglaise à l'expédition de ses dépêches par le télégraphe. Dès son retour en cette ville, il s'est mis à coordonner ses notes prises dans les camps boers, avec l'intention de les publier dans le "Journal." Entre temps, voici ce qu'il dit de la nouvelle annonçant que Buller a de nouveau franchi la Tugela pour porter secours à Ladysmith, en laissant les Boers à sa droite:

"Le ton de cette dépêche est des plus rassurants, et la confiance qu'elle a inspirée en Angleterre vient probablement de ce qu'elle a spécifié la direction prise par Buller, le chemin d'Acton Homes, "en laissant les Boers à sa droite."

"Cette dépêche ressemble fort à celle qui avait annoncé le premier mouvement de Buller vers Ladysmith, en passant par Colenso; le malheur est que, cette fois-là, il n'est pas allé plus loin que Colenso, et qu'il a laissé dix de ses meilleurs canons de campagne entre les mains des Boers.

"Il se pourrait bien que les Boers restent absolument tranquilles à l'endroit où le général Buller les a laissés: "à sa droite." Dans ce cas, l'armée de secours ne tardera pas à se retrouver avec le général White dans les murs de Ladysmith; mais qui nous dit qu'on ne devra pas ensuite envoyer une autre colonne pour secourir Buller dans la ville assiégée? Les forces anglaises, qui ont laissé les Boers à leur droite, vendredi, devraient être dans Ladysmith à l'heure qu'il est: à moins, naturellement, que cette dépêche ne dise pas toute la vérité.

"J'ai suivi à cheval les mouvements des Boers dans toute cette région du Natal. Ce qu'ils ont fait à Colenso et à Spion Kop, ils peuvent le refaire cent fois entre Acton Homes et Ladysmith.

"Au point de vue topographique, la route choisie cette fois par Buller est plus favorable aux Boers que son premier plan de campagne. Il ne faut pas oublier que Buller a laissé à sa droite, en même temps que les Boers, la ligne de chemin de fer qui le rattache à sa base d'approvisionnements, à Durban; le circuit qu'il entend faire dans ce pays de montagnes, l'expose aux plus grands dangers.

"Il n'est personne dans le monde qui ait autant de facilités pour s'approvisionner que les Boers; on peut être sûr que, si Buller les a laissés à sa droite, il doit à l'heure qu'il est, les avoir en arrière de lui.

"Ladysmith est bâtie dans un trou; elle est entourée de positions inexpugnables. Si le cercle qui l'enserre s'ouvre pour laisser passer Buller, ce sera pour se refermer sur lui, et la situation dans le Natal sera la même, au point de vue stratégique, que celle faite par l'investissement du général White, le jour où ce dernier s'est replié en désordre sur cette ville, après avoir tenté, mais sans succès, de défendre les collines qui l'environnent.

"Tout cela, bien entendu, est pour le cas où la dépêche de Londres serait exacte. Il se peut, toutefois, qu'elle ne le soit pas, et que Buller trouve sur son chemin un autre Spion Kop.

LES MOUVEMENTS DE KITCHENER

Et l'invasion de l'Etat libre d'Orange

Londres, 6—Lord Kitchener semble prendre plaisir à mystifier les critiques militaires: on le croyait toujours à Cape-Town et voici qu'avant d'avoir appris son départ de cette ville, on apprend qu'il est de retour d'une course poussée jusqu'à De Aar.

L'envoi du général Tucker à la rivière Modder, avec une nouveau contingent d'artillerie, laisse croire que c'est de cet endroit que les forces anglaises vont envahir l'Etat Libre d'Orange et ce sentiment est confirmé par l'apparition soudaine au camp du général Methuen du correspondant du "London Post", Prevost-Battersby, qui a pour mission de suivre les opérations dirigées spécialement contre l'Etat d'Orange.

Depuis son arrivée dans le Sud-Africain, Prévost-Battersby avait toujours été avec le général French, sur la frontière sud de l'Etat d'Orange et voilà que par une dépêche particulière à son journal, il annonce son arrivée soudaine au camp du général Methuen, sur les bords de la rivière Modder. On en conclut que c'est de l'ouest et non pas du sud que Kitchener va tenter l'invasion de l'Etat Libre d'Orange. La tâche de Methuen, dans ce cas, serait de contenir les Boers massés en avant de Kimberley, pendant que le général Tucker, à la tête d'une colonne volante, se porterait à marche forcée sur Bloemfontein.

Le même correspondant du "Post", donne, sur la situation de lord Methuen, des détails du plus haut intérêt. Les Boers, dit-il, occupent le long de la rivière Modder une ligne de défense qui s'étend de Jacobsdal à l'Est, à un point de plusieurs milles au delà du chemin de fer, à l'Ouest. Cette ligne a la forme d'un croissant avec ses deux pointes tournées du côté de la rivière. Les retranchements dont elle se compose ne sont gardés que par quelques tirailleurs et servent à masquer de gros corps de Boers, qui peuvent, selon les besoins de la défense, être concentrés sur un point quelconque, longtemps avant que les troupes anglaises s'en soient emparées. C'est ainsi que Magersfontein, où ils sont en nombre, les Boers peuvent se porter rapidement sur n'importe quel point menacé du croissant.

Il n'est pas sans intérêt d'expliquer comment il se fait que Methuen n'ait pas tenté de tourner les positions des Boers. Du côté de l'ouest, le pays est montagneux et pourtant facile à défendre. Outre qu'un mouvement tournant de ce côté offrirait en lui-même de grands dangers, il ne produirait rien de décisif, même s'il devait conduire Methuen jusqu'à Kimberley. Il serait facile en effet pour les Boers d'attaquer le camp de Modder River, d'intercepter les convois de vivres et de munitions, de se replier sur l'Etat d'Orange, où ce qui serait encore pis pour les Anglais, de se fortifier à Spytfontein, dans une position inexpugnable.

La délivrance de Kimberley ne serait effective que si la ville se trouvait du coup protégée contre tout danger futur; pareil résultat ne saurait être obtenu par un seul mouvement tournant du côté de l'Ouest.

Pour tourner les positions des Boers du côté de l'Est, les Anglais doivent passer au sud de Jacobsdal, ce qui implique une marche de vingt milles; l'armée de Methuen se trouverait, de ce fait, divisée en deux, puisqu'il lui faudrait laisser un gros contingent à Modder River, pour la garde du camp.

Un mouvement tournant eut peut-être été possible, au lendemain de la bataille de Modder River, alors que les Boers n'avaient pas encore relié Jacobsdal à Spytfontein, par une ligne continue de retranchements; il est devenu absolument impraticable, après le revers de Magersfontein, pour aussi longtemps, du moins, que Methuen n'aura pas reçu de gros renforts.

Londres, 6 — A minuit, le Bureau de la Guerre affichait qu'il ne sera, pendant la nuit, donné aucune nouvelle des opérations militaires en Afrique.

Cette persistance que mettent les autorités à se taire donne lieu à toutes les conjectures.

On sait d'une façon à peu près certaine que le général Buller, est retourné à la Tugela, pour tenter une troisième fois de secourir Ladysmith, et l'on en conclut que le Bureau de la Guerre en sait quelque chose. On croit cependant que son mutisme est rendu nécessaire par les bruits de trahison qui circulent depuis quelques jours. On dit, en effet, que les dépêches sont communiquées à des agents qui les font parvenir aux chefs Boers, et que l'ennemi semble être absolument au courant de tout ce qui se passe à Londres et dans les quartiers généraux anglais.

On dit que Kitchener s'est porté en avant et est en train d'exécuter un plan destiné à assurer le salut de Ladysmith. Cela semble dire que Kitchener conduit ses troupes de façon à déborder l'aile gauche des Boers, pendant que Buller tente d'exécuter le même mouvement à leur droite. Le Bureau de la Guerre dit ne rien connaître de cette tactique, mais elle semble la plus rationnelle.

Le Bureau de la Guerre, cependant, continue à dire qu'il ne sait rien.

D'après les informations qui nous arrivent de l'ouest de la Colonie du Cap, l'on pourrait croire que de grandes opérations sont à la veille de commencer dans les environs de Rensberg, sous la direction du général French, qui est revenu de Cape Town, où il était allé consulter Lord Roberts.

Norvals Pont sera probablement cernée par un grand nombre de troupes, ce qui rendra insoutenable la position des Boers à Colesberg.

Le Bureau de la Guerre a annoncé que 15 transports partiront bientôt avec 13,000 soldats, comprenant la quatrième brigade de cavalerie, des bataillons volontaires et de la "Yeomanry."

Le censeur chargé de réviser les dépêches africaines, ne laisse passer aucune nouvelle venue de Spearmans Camp, où était campé Buller et les journaux de Londres ne contiennent absolument rien qui puisse nous renseigner sur ce qui se passe du côté de la Tugela.

Cape Town, 6—Une dépêche de Naanpoort, dit: "Une grande activité règne ici et sur le chemin Reusburg-Hanover. Cette activité est due à l'envoi d'une troupe d'infanterie avec ordre de s'emparer de Norvals Pont.

La cavalerie ayant terminé la reconnaissance, se retire pour compter ses pertes. Les Boers à Colesburg sont virtuellement cernés.

MORT D'UN CANADIEN

London, Ont., 6—Une dépêche du colonel Otter, reçue hier, annonce la mort du soldat J. E. Farley, du premier contingent. Farley est mort à Belmont, de la fièvre entérique. Avant son départ pour l'Afrique, le défunt était lieutenant dans le 25e bataillon.

Galt, Ont., 6—Mme J. B. Wilson, de cette ville, a appris que son frère, Alexander Jess, caporal dans le fameux régiment des Black Watch, avait été tué à la bataille de Magersfontein. Le jour avant sa mort, il avait écrit une lettre à sa soeur, cette lettre a été expédiée, avec une note, annonçant sa mort, par un de ses camarades, le soldat Tilless, après la bataille.

Londres, 6—Le "Daily Telegraph", se dit en mesure d'affirmer que les Boers, après la chute de Ladysmith, enverront le président Kruger, en Europe, pour faire un appel aux pouvoirs, croyant sans doute que la présence du vieil homme d'Etat, ne manquerait pas d'obtenir l'effet désiré. Si Ladysmith ne tombe pas, les Boers attendront qu'ils aient obtenu d'autres succès moindres.

L'on dit dans les cercles diplomatiques que le Czar interviendrait, d'ici à une quinzaine, dans la guerre Sud-Africaine.

LES OFFICIERS FRANCAIS AU TRANSVAAL

Sait-on combien il y a, à l'heure présente, d'officiers de l'armée française, engagés dans l'armée du Transvaal, ou en route pour aller porter le secours de leur expérience aux Boers? Deux cent onze, et l'exode continue.

Ce n'est cependant pas l'attrait d'un gain quelconque, ni l'appât d'une situation militaire supérieure en France à leur retour, qui déterminent nos courageux compatriotes à s'expatrier. Ils doivent payer leur voyage jusqu'à Marseille; ils ont, en outre, l'obligation matérielle de s'équiper à leurs frais. Enfin, la légation du Transvaal, à Bruxelles, très difficile sur le choix des volontaires qu'elle accepte, fait passer à ceux-ci de très sérieux examens, notamment sur la connaissance de la langue allemande et de la langue anglaise. Enfin, ils renoncent à leur qualité de Français en s'engageant dans une armée étrangère, qualité qu'ils ne peuvent recouvrer que par une déclaration dont les termes équivalent à une naturalisation. Il va sans dire, dès lors, qu'ils perdent également leur qualité d'officiers de l'armée française.

Le correspondant du "Times", à Lorenzo Marquez, dit: "Un grand nombre d'hommes à l'aspect martial arrivent ici chaque jour, à bord de navires allemands et se rendent immédiatement au Transvaal. Quelques-uns de ces hommes sont élégamment vêtus, paraissent très intéligents, portent de grandes bottes et des lunettes d'approche. Ce sont évidemment des officiers."

"Le président Steyn, adressant la parole à ses soldats, a accusé l'Angleterre d'avoir forcé les Boers à faire la guerre. Il a dit que l'Angleterre a déjà bu beaucoup de son propre sang, mais qu'elle n'est pas encore satisfaite". Sir Alfred Milner n'a-t-il pas dit, qu'il fallait exterminer les Afrikanders jusqu'au dernier?" s'est écrié le président Steyn. "C'est là le grand but de la guerre: burghers, n'imitez pas les barbares, en pratiquant comme eux le pillage! Luttez en Chrétiens. Si nous continuons de nous battre avec autant d'ardeur et d'union pour conserver notre vie et la destinée de notre race, la victoire viendra certainement couronner nos efforts."

SMOKING CONCERT

Un agréable Smoking Concert a eu lieu, hier soir, rue Dupré, sous les auspices du "Young Irishmen's L. et B. Association". L'affluence était considérable. Bien préparé, le programme a été exécuté à la satisfaction générale. Il y eut chant, danse et déclamation... Dans quelques remarques judicieuses appropriées à la circonstance, M. J. A. Flood a fait ressortir l'importance qu'il y avait pour les jeunes gens de race irlandaise à faire partie de l'association. Remarqué: MM. T. J. Grant, C. P. Hamelin, J. P. Cunningham, M. J. Power, J. P. Smythe, Wm Johnston, P. Doyle, P. J. Lyons, Geo. Smyth, D. Shea, W. P. Stanton, P. Flood, M. Bermingham et M. Polan.

Humeurs Torturantes et Défigurantes

Eruptions bruiantes, cuisantes et écailleuses de la peau et du cuir chevelu accompagnées de perte de cheveux.

GUERIES PAR LE CUTICURA

Le traitement est simple, direct, agréable et économique et convient aussi bien aux plus jeunes enfants qu'aux adultes de tout âge. Baignez les parties affectées dans de l'eau chaude et du SAVON CUTICURA, afin de débarrasser la peau des croûtes et des éruptions, et d'adoucir l'épiderme. Assèchez, sans frottement violent, et appliquez l'Onguent CUTICURA à profusion, afin de calmer la démangeaison, l'irritation et l'inflammation et finissez par prendre le RESOLUTIF CUTICURA, pour rafraîchir et purifier le sang. Ce traitement apporte un soulagement instantané, permet le repos et le sommeil, et conduit à une guérison rapide, permanente et économique, quand tous les autres remèdes et même les plus habiles médecins échouent.

En vente partout. POTTER DRUG and CHEM. CORP., seuls props., Boston, E. U. "Comment guérir les humeurs," gratuitement. 7

La Consomption pas un Obstacle

Shiloh Contrecarre les Tendances Héréditaires

L'existence de beaucoup d'hommes a été ruinée simplement parce qu'ils n'ont pu affronter le mariage. Consciencieux, et sachant que leurs ancêtres avaient souffert et étaient morts de la terrible maladie de la Consomption, ils sentaient qu'ils devaient s'interdire les plaisirs et les responsabilités de la vie du mariage. Heureusement, il est maintenant prouvé que la tache de la Consomption n'est plus un obstacle insurmontable. La tendance à la Consomption peut être enrayée dans l'adolescence ou dès les premières années de la vérilité chez les hommes et les femmes. Des soins convenables, une diete appropriée, un exercice mesuré — unis au Remède de Shiloh — parviendront à vaincre l'hérédité et à placer tout le monde au même niveau quant au fardeau et aux joies de la vie matrimoniale. Un jeune marchand éminent de Winnipeg — qui demande que son nom ne soit pas livré à la publicité — était sur le point de se marier — mais sa conscience le harcelait, car il avait des dispositions héréditaires à la Consomption et il craignait de se marier. Un jour, étant dans un moment de découragement, sa bien-aimée essayait de le consoler, et lui raconta avoir lu plusieurs guérisons effectuées par le Remède de Shiloh et essaya de le persuader d'en faire l'essai. A la fin il y consentit et il commença aussitôt à prendre Shiloh régulièrement. Le résultat fut si encourageant que peu de temps après le mariage avait lieu. Ce fait se passait il y a huit ou neuf ans, et il n'est jamais apparu aucun symptôme de la fatale maladie, et ni lui ni les deux enfants issus de cette union, ne montrent la moindre prédisposition aux toux, rhumes, ou à aucune faiblesse pulmonaire.

Le Remède de Shiloh contre la Consomption n'est pas un remède ordinaire. C'est un remède qui guérit. C'est un remède garanti, il ne peut faillir, si vous n'êtes pas satisfait des résultats après avoir pris les deux tiers du contenu d'une bouteille, renvoyez le reste au pharmacien et il vous remettra immédiatement tout le montant de votre achat. En vente au Canada et aux Etats-Unis à 25c, 50c et $1.00 la bouteille. Dans la Grande-Bretagne, 1s 2d, 2s 3d et 4s 6d. S. C. WELLS Co., Toronto. y ou w

Eczéma De huit Ans.

J'ai souffert d'eczéma sous sa forme la plus grave pendant huit ans et j'étais complètement incapable de faire quoi que ce fût, pas même avoir soin de mon bébé.

Parfois je croyais que j'en perdrais la raison à cause des intolérables brûlures et démangeaisons.

J'ai essayé tous les médecins autour d'ici, mais je ne fus pas soulagée, je ne faisais qu'empirer.

A la fin, je décidai d'essayer les Burdock Blood Bitters. Quand j'en eus pris trois bouteilles, je pouvais faire mon ouvrage. Je continuai à en prendre et après en avoir épuisé sept bouteilles, j'étais parfaitement guérie.

J'ai recommandé les B. B. B. à tout le monde dans le voisinage, souffrant d'éruption de la peau et ils ont toujours effectué une guérison.

Je ne connais rien pour l'égaler comme remède de famille et purificateur du sang.—Mme MICHAEL MCWHINNIE, Ormstown, P. Q. (5) y ou w

LA VIEILLE CAPITALE

NOTES DE LA VILLE

(Dépêche spéciale à "La Presse")

Québec, 6 — Hier, un cheval est tombé dans le fleuve, en face de la ville. Le propriétaire, M. Leclerc, aidé de quelques amis, réussit, non sans efforts, à sauver la bête.

—Il est question de M. Hayter Reid comme gérant du Château Frontenac. En ce moment, c'est M. Philips (Doc.) qui a la gérance de cet hôtel.

—Le prix des logements en cette ville, est augmenté de dix à quinze pour cent. C'est une surprise pour les locataires, car rien ne justifie cette augmentation. Aussi, le nombre de maisons à louer est-il très considérable. Plusieurs familles songent à aller s'établir dans la banlieue.

—Il n'y a toujours qu'un seul théâtre en opération à Québec. C'est le Grand Café National, un nouvel établissement colossal, dans le genre du Parc Sohmer, de Montréal. Une troupe de variétés très forte tient l'affiche, laquelle est renouvelée toutes les semaines.

—Un particulier publie une correspondance dans un journal local, protestant contre les histoires racontées par quelques-uns des soldats du 1er contingent canadien. L'autre jour, le soldat Noël Wiseman, un Canadien-français, de Québec, écrivait à son frère, domicilié en cette ville, dans les termes suivants:

"Nous sommes surpris de rencontrer des Boers qui ne sont pas encore morts; alors nous tirons et nous leur empilssons la tête de balles, afin qu'ils soient plus raisonnables."

Le citoyen, qui proteste contre une telle conduite chez nos soldats, ajoute qu'il espère que cette histoire est exagérée.

—Demain, dans une des salles de l'Orphelinat d'Youville, rue des Glacis, aura lieu la réunion générale des Dames et des Demoiselles de l'Ouvroir pour la distribution des bonbons aux orphelins: ceux-ci salueront ces dames, à 2:30 heures précises, par l'exercice militaire. Celles qui désireraient faire partie de l'Ouvroir, à l'avenir, y sont cordialement invitées.

—Hier après-midi, l'alarme appelait les hommes de la brigade du feu à l'avertisseur No 72, pour un incendie qui venait de se déclarer à l'encoignure des rues du Pont et Ste Marguerite, à St Roch.

Les pompiers furent rapidement rendus sur les lieux, et d'immenses jets d'eau ne tardèrent pas à être lancés sur la maison où le feu venait de se déclarer. Cette dernière appartient à la succession Germain Légaré, entrepreneur de pompes funèbres, et était occupée, dans l'étage inférieur, par la famille de M. Jos. Carrier, employé de l'Intercolonial, et les deux autres étages par Madame Jacques, professeur de piano, et M. Adolphe Larochelle, du chemin de fer Québec et Lac St Jean. C'est dans le deuxième étage que le feu s'est déclaré, par une allumette enflammée, qui est tombée dans un rideau. Le feu s'est déclaré si subitement que l'on n'a pu rien sauver. Mme Jacques n'avait pas d'assurance, depuis une couple de semaines. M. Larochelle n'était pas non plus assuré.

L'intérieur de la maison est entièrement gâché par le feu et l'eau surtout. La maison est assurée pour son entière valeur.

COMPAGNIE CONDAMNEE

Le juge Loranger donne gain de cause à l'employé

L'honorable juge Loranger a rendu un important jugement, dans une cause d'un employé de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, James D. Devine, contre la compagnie.

Le demandeur, par son action, alléguait avoir été, le 27 mai dernier, congédié sans raison par la défenderesse, après 17 ans de services et réclamait pour cela un mois de salaire, soit $30. Il alléguait en outre qu'il était membre d'une société de secours et protection mutuelle dirigée par la défenderesse, société connue sous le nom de "The Grand Trunk Railway Insurance and Provident Society"; que seuls les employés de la compagnie pouvaient en faire partie et profiter des bénéfices soit de maladie ou de mort.

Que le fait de ne plus être à l'emploi de la compagnie défenderesse le privait de ces bénéfices pour lesquels il avait payé durant de nombreuses années et il concluait en demandant $500, montant de son assurance en cas de mort, plus $100 pour les frais de maladie, soit en tout $630. La défenderesse allégua n'avoir rien à faire avec la société de secours, que par suite il ne devait pas y avoir cause contre elle, et de plus en ce qui la concerne avoir congédié le demandeur pour bonne et valable raison. La dite société de secours a ses statuts et règlements indépendamment de la compagnie défenderesse. La seule ingérence de celle-ci est d'aider pécuniairement à la société. Elle alléguait en outre qu'en payant les contributions annuelles, celui qui cesse d'être employé par la compagnie demeure membre de la société, que le seul droit qu'il perd est celui de voter aux délibérations.

La cour, d'après la preuve, donne gain de cause au demandeur, ordonnant à la société de secours du Grand Tronc de le garder comme membre et condamne la défenderesse à payer au demandeur $30 pour un mois de salaire, l'ayant renvoyé sans raison, le tout avec dépens contre la défenderesse.

LE TRAITE DE PAIX

Washington, D. C., 6 — Le Sénat a ratifié le traité de paix de la Haye, ainsi que le traité d'extradition passé avec la République Argentine. Il n'y a eu aucune objection à l'adoption de ces deux traités.

LES HOMMES AFFAIRÉS

qui ne peuvent prendre leur lunch sans manquer un engagement, trouveront qu'une tasse

D'Extrait de Bœuf

DE LA COMPAGNIE

LIEBIG

peut être préparée en un moment, laquelle renouvellera leurs forces et leur vitalité et empêchera l'épuisement. Gardez-en un pot dans votre bureau. Il conservera votre santé.

La véritable porte cette signature en bleu (3) J. v. Liebig

VOU EPARGNEZ DU TEMPS!

Vous épargnez du temps — oui, et de l'argent, aussi — quand vous vous rendez directement ici pour faire remplir vos ordonnances.

Les facilités que nous avons de remplir parfaitement et soigneusement les ordonnances de médecin ne sont pas surpassées au Canada. Pas de délai ni de longues attentes qui peuvent mettre la vie du malade en danger.

Nous pouvons vous fournir tout ce dont vous avez besoin en fait d'articles nécessaires à la toilette. Nos belles marchandises et nos bas prix nous ont fait une réputation grande et durable.

Nous renouvelons constamment notre stock de Céleri Composé de Paine.

C'est le meilleur remède au monde et celui qui se vend le plus rapidement. Nous sommes en état de répondre à tous vos besoins.

L. A. BERNARD, pharmacien, 1882 rue Ste Catherine, Montréal. 56-m-nk

Grandeur Naturelle

Dans la convalescence de toutes les maladies.
L'anémie.
Les Pâles couleurs.
La faiblesse générale.
Le manque d'appétit.
Les digestions lentes.
Les douleurs dans l'estomac après les repas.
La migraine.
Les brûlements d'estomac.
La faiblesse musculaire, qui produit si fréquemment le manque d'énergie et de volonté.
La constipation, parce que ce vin est un tonique musculaire.
Dans tous les cas de maladies qui causent l'épuisement ou la faiblesse généralisée, etc., etc.
Il est toujours bon de consulter le médecin de la famille, qui connaît exactement le tempérament de la personne et la composition du Vin des Carmes.

Ce vin médicinal est le seul au pays, sur le marché, qui soit réellement connu de MM. les docteurs.

Mis en dépôt chez tous les médecins, surtout à la campagne.
MM. les médecins qui n'ont pas encore la composition et leur dépôt du Vin des Carmes nous obligeraient en nous le faisant savoir.
Dans les paroisses où il n'y a pas de médecins, nous faisons le dépôt chez un marchand.

Tous les médicaments qui entrent dans le Vin des Carmes sont extraits des végétaux.

Le goût du Vin des Carmes est magnifique, par conséquent on peut facilement l'administrer aux enfants.

Avant de mettre le Vin des Carmes sur le marché du Dominion, nous commençons d'abord par consulter tous les médecins de chaque ville ou village, car nous ne pourrions rien faire sans eux. En même temps nous leur distribuons gratuitement un échantillon avec indication de la composition du Vin.

Nous avons actuellement quatre voyageurs sur la route pour faire cette distribution gratuite à tous les médecins; trois à la campagne et un à Montréal, dans la personne de M. J. W. Courtemanche, 504 rue Cadieux.

On dit souvent: le Vin des Carmes est cher. Nous l'admettons. Faites s.v.p. cette remarque à votre médecin, lui qui en connaît la composition. Il vous aura bientôt rassuré en disant: Si vous connaissiez comme moi le prix des médicaments qui y entrent, vous ne diriez pas qu'il est cher. Les droits seuls sont de $1.50 par gallon. Un bon article n'est jamais payé trop cher.

Nous voulons qu'il soit bien compris de tous que nous n'annonçons pas notre Vin des Carmes comme étant un spécifique guérissant toutes les maladies.

Les personnes qui ne digèrent pas le vin en général ne digéreront peut-être pas mieux le VIN DES CARMES. Nous avons consulté à ce sujet des médecins d'expérience. Ils nous ont fait connaître qu'une dizaine de grains de bicarbonate de soude (Soda à pâte) dans un verre à patte d'eau corrigerait le défaut de l'estomac qui empêcherait la digestion du Vin immédiatement après les repas.

A. Toussaint & CIE,

Québec,

Dépositaires Généraux au Canada.

GARTH & CO.,

536 à 542 rue Craig — Montréal, Can

INGENIEURS D'APPAREILS A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

ENTREPRENEURS POUR SYSTEMES DE

Chauffage, Plomberie et Ventilation

ESTIMATIONS, PLANS ET DEVIS FOURNIS

Fabricants de toutes sortes de... MATERIAUX Nécessaires aux plombiers et aux poseurs d'appareils à gaz, à vapeur et à eau chaude.

AGENTS ET FABRICANTS POUR

National Meter Co., New-York.
Vanduzen Steam Jet Pump, Cincinnati.
Buckeye Bell Foundry Co., Cincinnati.
Penberthy & Koring Injectors.
Watson, McDaniel's Steam Specialities.
Watson's Pressure Regulator.
Chapman's Steam Trap Fittings, etc.
Jenkins' Globe Valves.
Chapman Valve Mfg Co.
Wilhelmi Copper Bath Boilers.
Braender's Jet Pump and Water Elevator.
Fellow's Little Giant and Twin Comet Lawn Sprinklers.
Newton's Sanitary Traps.

Fabricants du robinet d'arrêt (stop cock) Imperial dont la Corporation se sert dans les rues, du régulateur à gaz et du radiateur à eau chaude.

Demandez le catalogue et les listes de prix 500-mjs—n

VERITABLES COURROIES

TANNEES AVEC DU CHENE.

Notre qualité "C" surpasse toutes les autres marques. Vendues avec garantie.

D. K. McLAREN, 751 Rue Craig. Tél. Main 250

mjs—n

500.00 POUR... 1.00

vous seront payés à part d'autres nombreux avantages que vous offre l'assurance de la CANADA REGISTRY CO., 20 rue St Alexis, Montreal. Informations fournies gratuitement.

79—6 ALEX. MILLETTE, Gérant.

500 GRAVURES POUR SALONS et salles à dîner avec cadre doré de 24 par 36, seront sacrifiées à..... 1.00

WISINTAINER & DALCEGGIO, 32 St Laurent, Montreal. -mjs-n

LA TAXE DE L'EAU

Importante déclaration de M. l'échevin Laporte intéressant les communautés religieuses au cours d'un banquet

Le premier des trois banquets organisés par les Soeurs de la Providence, au profit des pauvres du quartier avoisinant, et de leur orphelinat, a été inauguré sous de brillants auspices.

M. L. O. Taillon, invité à adresser la parole, après avoir fait des compliments aux dames patronnesses, a loué le dévouement des religieuses, travaillant pour des enfants, dont quelques-uns se joindront peut-être plus tard au nombre de ceux qui trouvent qu'il y a trop de communautés chez nous, que les Soeurs quêtent trop,qu'elles sont riches, etc.

M. le docteur Daigle, qui présidait ces agapes, a touché le côté pratique de la circonstance. Tout en condamnant le privilège du système de la charité officielle, ou obligatoire, comme il est adopté, par exemple, en Allemagne, il a émis le voeu que le gouvernement municipal fasse quelque chose pour venir en aide à l'institution .

M. l'échevin Laporte, qu'on avait présenté à l'auditoire, comme futur ministre des finances de notre métropole, après avoir rappelé qu'il avait été heureux de travailler au maintien des exemptions de taxes sur les communautés religieuses, lors du remaniement de la charte, l'année dernière, a ajouté que la cité ne pouvait pas étendre ces privilèges existants quant à la propriété foncière, aux contributions pour l'approvisionnement de l'eau ; car la municipalité encourt, de ce chef, des déboursés.

Les communautés religieuses ne paient, il est vrai, que 15 cents par mille gallons d'eau, comme les grandes industries, tandis que les petits manufacturiers paient 30 cents ; mais, d'un autre côté, la ville ne doit pas faire de profit sur l'approvisionnement d'eau aux maisons de charité et d'éducation, et peut-être pourrait-on réduire à 9 ou 10 cents le tarif de la taxe d'eau pour ces édifices.

Dans tous les cas, c'est là une question qui s'impose à l'étude de nos édiles.

M. Laporte reprend son siège en déclarant que s'il résidait dans l'Ouest, son coeur n'en était pas moins dans l'Est.

Les petits garçons et les fillettes de l'asile ont exécuté plusieurs monologues, évolutions, etc., au son de la musique et ont interprété une opérette, avec grâce et souplesse.

Les RR. PP. Legault et Cornellier, O. M. I., l'échevin Chevalier, J. Côté, T. Charpentier, J. Lorange, Wilfrid Lalonde et Fortunat Bourbonnière,avocats, Frs. Tremblay, M. Ernest Bélanger, etc., étaient au nombre des assistants, dont le chiffre dépassait trois cents.

TRAVAUX SUSPENDUS

Parce que le Gouvernement Féderal se fait tirailler pour payer les subsides au Chemin de Fer de la Rive Sud — Notes de Sorel

(Spéciale à La Presse)

Sorel, 6 — Les travaux de construction de la ligne du chemin de fer de la Rive Sud, entre Sorel et Yamaska, sont suspendus ces jours derniers. Ouvriers et ingénieurs ont été remerciés de leur service et le plus grand mécontentement règne parmi la population intéressée à la construction de cette voie.

Les raisons pourquoi ces travaux sont arrêtés, nous dit-on, sont que le gouvernement fédéral se fait tirailler pour payer les subsides votés l'an dernier et que, le gouvernement de Québec ne veut donner aucune aide pour la construction de ce chemin qui, pourtant, traverse les plus belles et les plus riches paroisses de la province de Québec.

—Un grand nombre d'hommes travaillent, de ce temps-ci, à la récolte de la glace, prise sur le fleuve et sur le Richelieu. Elle est épaisse de 24 à 30 pouces et très belle.

—Comme le vapeur "Montréal", le "Québec" sera muni de roues à aube mobile, l'été prochain. On exécute actuellement ces travaux.

Le vapeur "Spartan" aussi de la Cie du Richelieu, sera presque remis à neuf durant l'hiver. On lui fait des bouilloires neuves et sa menuiserie intérieure et extérieure est refaite complètement. Le "Bohemian" et le "Hamilton" vont aussi revêtir une toilette nouvelle.

A WESTMOUNT

Le conseil vote une somme de $500 au fonds patriotique

A propos de jugement

A son assemblée mensuelle régulière d'hier, le conseil municipal de Westmount, a voté, à l'unanimité, une somme de $500 pour le fonds patriotique (section des dames de Westmount).

L'assemblée était présidée par le maire Lighthall. Les conseillers Evans, J. R. Walker, Wm. Knowles, H. Bulmer, J. H. Redfern, A. McIntyre et H. Lawlor étaient présents. La seule question amenée sur le tapis est celle qui a rapport au jugement rendu contre Ste Cunégonde au sujet d'une inondation causée par le débordement d'une bouche d'égout, jugement qui retombe sur la municipalité de Westmount, comme nous l'avons expliqué la semaine dernière. Les reporters furent priés de se retirer pendant la discussion. Le résultat de cette dernière n'en est pas moins connu. Le conseil a décidé d'interjeter appel.

DEUX MILLE PIASTRES EN FUMEE

St Henri de Mascouche, 6 — Vers quatre heures, hier matin, le magasin et la résidence de Madame Vve Eusèbe Deslongchamps ont été complètement détruits par un incendie. Les pertes sont d'environ $2,000. L'alarme fut sonnée par le tocsin de l'église et plusieurs personnes répondirent à l'appel ; ce qui eut pour effet de sauver plusieurs bâtisses voisines qui auraient certainement eu le même sort.

Délivré de la Rupture

Le Dr W. S. Rice, l'autorité bien connue, envoie un essai de sa fameuse méthode gratis à tous.

N'importe qui peut maintenant se guérir lui-même, à domicile, sans douleur, danger opération ou sans perdre une heure de son travail.

Aux milliers et milliers de gens affligés de rupture qui se torturent avec des bandages et en danger momentané de mort par la strangulation, le Dr W. S. Rice, 319 L. rue Main, Adams, N. Y., leur enverra à tous gratis un essai de sa fameuse méthode qui a sauvé tant de vies et a rendu tant d'hommes, de femmes et d'enfants bien et forts et a guéri pour toujours des vieilles et difficiles ruptures. Ne tirez pas en arrière pour écrire au sujet de l'essai gratuit. Il ne vous en coûtera rien et vous pourrez toujours constater combien il est facile de vous guérir en très peu de temps sans perdre une heure de votre temps. Le DrRice est déterminé à laisser connaître à chaque homme ou femme qui souffre la merveilleuse vérité qu'une rupture peut être guérie et il enverra généreusement, franc de port, sa méthode, absolument gratis, et vous pourrez en faire un essai gratuit. Ecrivez aujourd'hui sans faute, car vous ne pouvez laisser passer cette offre généreuse et gratuite.

M. K. LYMAN.

M. M. K. LYMAN, un citoyen hautement estimé de Delray, Flo., dit:—"La méthode du Dr Rice est un remède remarquable. J'avais une vieille rupture qui défiait tout, mais en trois semaines il n'y avait plus de protubérance et depuis j'ai toujours été bien et sain. Je recommande cordialement le Dr Rice à tout malade." Ne manquez pas d'écrire immédiatement pour l'essai gratuit et ainsi vous guérir vous-même chez vous, sans douleur, danger ou perte de journée de travail. Ecrivez immédiatement, commencez maintenant et avant que le gros travail du printemps survienne vous serez guéri et sain comme un dollar.

Ecrivez au Dr W. S. Rice, 319 L. rue Main, Adams, N. Y., vous ne regretterez jamais d'en avoir agi ainsi. 2—a s a—f s r w

NOUVELLES DE JOLIETTE

(Spécial à "La Presse")

Joliette, 6 — Mme Zénon Venne a gagné le service de vaisselle et Mme James Piette la montre d'or au tirage qui a eu lieu mardi dernier au profit de l'hospice St Eusèbe.

—Maxime Coutu, marchand de cette ville, a dû fermer son magasin, la semaine dernière, à la réquisition de Marcotte et Frères, qui ont requis une cession de biens. Les requérants ont présenté à l'honorable juge De Lorimier une requête qui a été accordée, et en conséquence, mercredi prochain, le septième jour de février, les créanciers du failli sont convoqués à une assemblée sous la présidence de l'un des juges de la Cour Supérieure, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur aux biens du dit failli et sur toutes matières qui leur seront légalement soumises.

—Le juge De Lorimier a rendu jugement, la semaine dernière, dans la cause de Larin contre The Charlemagne and Lake Ouareau Lumber Company et l'action du demandeur a été renvoyée avec dépens. Nous en reparlerons.

TAYLOR CÈDE

Et l'harmonie va se rétablir au Kentucky

Frankfort, Ky, 6 — Le gouverneur Taylor a fait, ce soir, une offre précise et positive de soumettre à trois personnes de bon sens, et impartiales, les droits qu'il a au fauteuil de gouverneur de l'Etat du Kentucky. Ces trois personnes devront être choisies par les membres de la Cour Suprême des Etats-Unis. M. Taylor leur permettra d'agir comme arbitres, et s'en tiendra à leur décision.

M. Taylor a fait cette déclaration à un correspondant de la Presse associée, à 6 heures, ce soir, dans les bureaux du gouvernement.

La déclaration faite par le gouverneur Taylor, a été aussitôt télégraphiée par le correspondant de la Presse associée au lieutenant-gouverneur John Marshall, et au procureur David W. Fairleigh, représentants des républicains à la conférence qui a lieu à Louisville.

Une dépêche de Louisville, Kentucky, annonce que peu après minuit, les membres républicains et démocrates, en session à Galt House,en sont venus à une entente. On a requis l'aide d'un sténographe, et un document a été préparé auquel seront apposées les signatures de ceux qui prennent part à la conférence. On dit qre l'entente est décidément favorable aux démocrates. Le gouverneur Taylor doit retirer les troupes qui occupent les bâtisses de l'Etat, à Frankfort, et les renvoyer dans leurs garnisons. L'ordre convoquant la législature à London, doit être révoqué, et les sessions régulières de l'assemblée générale, doivent être reprises, sans contrainte, au capitole de l'Etat. L'on croit que l'entente à laquelle on en est venu ce soir, aura comme résultat, un règlement amical entre les deux factions, et fera cesser l'état de choses existant actuellement.

ŒUVRE CHARITABLE

Le Cercle de la Charité donnera, lundi le 19 février 1900, dans la salle du cabinet de lecture paroissial, 1717 Notre-Dame, une soirée dramatique et musicale, "Mazarin ou les Conspirateurs",drame historique en 3 actes,sera joué. Pendant les entr'actes, des amateurs de talent se feront entendre. L'admission est de 25 cts ; sièges réservés, 35c. Le dimanche, la veille, le 18 février, on jouera au même endroit pour les enfants, à 4½ heures p. m. Admission 5c . Les recettes sont pour une oeuvre de bienfaisance.

UNION TYPO

NOUVELLES OUVRIERES

Le candidat ouvrier éln à Winnipeg par huit de majorité

LE PARTI INDEPENDANT

Les ouvriers boulangers continuent à s'organiser

GRÈVE DE MOULEURS A TORONTO

La Colombie Anglaise et le parlement d'Ottawa

Les ouvriers de tout le Canada, se réjouiront, sans aucun doute, de la grande victoire que vient de remporter l'un des leurs, à Winnipeg, M. Puttee, élu député pour le parlement fédéral, par une majorité de huit voix, après le décompte des bulletins devant un juge.

La plupart des journaux avaient annoncé, avant l'élection, que le candidat ouvrier perdrait son dépôt, comptant sans doute pour cela sur ce que M. Puttee n'avait que quelques piastres pour faire une élection, contre un adversaire qui en avait des milliers. Toutefois, il est juste de dire que ces journaux avaient oublié un autre facteur qui n'était cependant pas à dédaigner, comme ils doivent s'en apercevoir aujourd'hui : la solidarité ouvrière.

Cette victoire est envisagé comme un heureux présage par le parti ouvrier de Montréal, qui espère bien qu'aux prochaines élections, la métropole commerciale du Canada, ne demeurera pas en arrière de la capitale du Manitoba.

Dans les cercles ouvriers, ici, on ne fait pas mystère que des candidats ouvriers seront mis sur des rangs dans au moins quatre divisions électorales : Sainte-Marie, Saint-Jacques, Sainte-Anne et Hochelaga.

Les ouvriers de Québec essaieront leur force, de même que dans les comtés d'Ottawa, St Hyacinthe, Richelieu, St Maurice et autres.

* * *

Le comité d'organisation du parti indépendant, donne avis à ses membres que des questions de la plus haute importance, seront discutées à son assemblée, qui aura lieu demain soir, mercredi, à son lieu de réunion ordinaire, 1540, rue Notre-Dame. L'ordre du jour contient : 1o. La question des contingents ; 2o. Les assemblées publiques ; 3o. Le projet de loi relatif à l'arbitrage, dans les conflits entre employeurs et employés ; 4o. Le projet de loi relatif à l'abolition du droit des municipalités d'accorder des bonus, et 5o. La fédération impériale.

Le secrétaire fera aussi connaître les réponses reçues jusqu'à présent, de la part de ceux à qui le bulletin-programme du parti a été envoyé.

Plusieurs autres questions de moindre importance seront également discutées.

* * *

L'Union des ouvriers boulangers, demeurée si longtemps inactive et impuissante, fait de rapides progrès depuis quelques mois et surtout depuis quelques semaines.

Grâce à ses assemblées publiques corporatives, le nombre de ses adhérents augmente sensiblement chaque semaine.

Encore la semaine dernière,pas moins de vingt-sept membres de la corporation, jusque-là isolés, entraient dans les rangs de l'Union.

Presque à chaque réunion, l'organisateur Warren, de la Fédération du Travail, y va adresser la parole et ses discours convaincants, ne contribue pas peu à ce succès.

De leur côté, le président et les autres officiers travaillent activement à faire partager leur confiance dans la solidarité, à leurs confrères.

Dans quelque temps, la société sera en mesure de recommander aux ouvriers de Montréal d'acheter de préférence le pain portant l'étiquette de l'Union.

* * *

Un nombreux groupe de mouleurs de Toronto, à l'emploi de la compagnie Massey-Harris, ont abandonné le travail, samedi, à la suite d'une difficulté survenue à propos d'une nouvelle machine introduite dans les ateliers. Les grévistes qui sont solidarisés s'opposent à ce que cette machine soit conduite par d'autres ouvriers que des membres de l'Union.

Le gérant de l'établissement dit qu'il a été prévint du conflit qu'au moment où les ouvriers venaient de quitter le travail.

On espère que le litige se règlera dès que les employés auront nommé leurs délégués pour conférer avec le gérant.

* * *

Le Parlement d'Ottawa va être contraint de s'occuper un peu plus de la question ouvrière qu'il s'y attendait peut-être. C'est la Colombie Anglaise qui, encore une fois, va attirer l'attention de nos législateurs sur le peu de protection que nos lois accordent au travail.

La législature de cette province trouvant raisonnable que des hommes s'enterrent tout vivant pendant un tiers de la journée a voté une loi à l'effet d'établir la journée de huit heures pour les mineurs.

Les propriétaires de mines, dans le but de faire abroger la loi, se sont mis dans la tête d'engager à la place des ouvriers du pays, des étrangers, principalement des Chinois et des Japonais.

Dans le but de protéger les ouvriers blancs contre les faces jaunes, la législature de la brave petite province de la Colombie Anglaise, a voté une loi interdissant le travail de ces étrangers dans les mines.

Le gouvernement libéral d'Ottawa, a mis son veto à cette loi l'année dernière, mais cela n'a pas découragé les législateurs colombiens qui ont voté de nouveau la loi sous une autre forme.

Le gouvernement fédéral a, dans l'intervale, fait faire une enquête sur le sujet.

Maintenant, on n'attend plus que la présence de tous les députés de la Colombie à la Chambre, pour commencer la discussion de l'affaire, discussion qui ne manquera pas d'intérêt au point de vue ouvrier.

* * *

En Angleterre, sous le règne d'Henri VIII, 72,000 personnes furent pendues pour crime de vagabondage et, sous le règne d'Elizabeth, il y en eut environ quatre cents par année. Le vagabondage n'était cependant que le résultat de la politique qui avait permis aux nobles de s'emparer des terres qu'occupaient ces nombreuses victimes.

* * *

Le conseil municipal de Toronto a décidé de demander à la législature d'amender sa charte à l'effet d'abolir la qualification foncière et de fixer le jour des élections au premier janvier.

LES HAUTS FOURNEAUX A HULL

Hull, 6 — Il se fait un fort mouvement pour induire M. Pew, le promoteur du grand projet de construction des hauts fourneaux, dont "La Presse" a déjà parlé, de venir établir ces industries gigantesques à Hull. Certains citoyens sont sans cesse en communication avec les parties intéressées dans cette affaire, et avec les producteurs d'électricité d'Ottawa, pour tâcher d'arriver à une entente. De grands propriétaires de terrains ont été vus, quant au prix de leurs terres, et tout fait prévoir que M. Pew pourra recevoir des offres avantageuses de Hull, avant peu. Un des plus grands producteurs d'électricité du district, a assuré qu'il livrerait 3,000 forces de chevaux à Hull, pour les fins de cette industrie, spécialement, à bien meilleur marché qu'il le fera à Ottawa. Comonsieur a déjà vu M. Pew à cet effet.

EXPLORATION POLAIRE

A la recherche du lieutenant Peary

New-York, 6 — A sa dernière réunion, le club Peary, de Brooklyn, a décidé de frêter le navire "Windward" pour une nouvelle exploration polaire, sous la conduite de M. Herbert L. Bridgeman. Cette expédition a pour objet de retrouver le lieutenant Peary et de lui prêter main-forte dans la tâche qu'il poursuit depuis des années dans les régions arctiques.

Le "Windward" est actuellement à St Jean de Terreneuve et se mettra en route le 15 juillet prochain, après avoir été approvisionné pour un voyage de trois ans.

M. Bridgeman est un journaliste en même temps qu'un explorateur de renom.

NOUVELLES DE ST HYACINTHE

Fête intime — Mort subite — Nouvelles orgues — La récolte de glace — Gare au feu ! — Réunion du Conseil en comité — Notes

(Spécial à "La Presse")

Saint-Hyacinthe, 6 — Les employés de la fabrique O. Challoux et Fils ont eu une agréable réunion chez M. P. W. Gagnon, comptable, à cette fabrique, à l'occasion de son 33e anniversaire de naissance.

Madame Gagnon a fait les honneurs de sa maison avec beaucoup de grâce et d'amabilité.

—Madame Emmerson Fee, commerçante de bois de cette ville, mourait presque subitement, samedi matin, en donnant le jour à son premier-né.

Le corps a été transporté à Ottawa et inhumé dans le tombeau de sa famille.

—MM. Casavant Frères, de cette ville, sont à installer deux orgues puissantes avec mécanisme électrique à Saint-Joseph, N. B., et Centreville, R. I.

M. Dussault, organiste remarquable à l'église Notre-Dame de Montréal, ira cette semaine assister à l'inauguration de ces deux instruments. En route, il jouera à un grand concert de charité à Fraserville.

—Les amateurs de Marieville s'apprêtent à chômer solennellement la fête de M. J. A. Larmieux, supérieur du collège et curé de la paroisse, le 14 février courant. Le programme porte, outre la musique, le chant, un grand drame : "Le Remords", et une pièce comique, "Le crime de la rue de Lourcine." Bon nombre de membres du clergé seront présents à cette fête.

—De nombreuses équipes d'ouvriers sont occupées à faire la récolte de la glace sur la Yamaska, pour le service des fabriques de beurre et de fromage, les fournisseurs de glace à la ville durant l'été et les maisons d'affaires qui emploient d'énormes quantités de glaces. On croit que cette récolte ne sera terminée que vers la fin de mars. On vient y chercher la glace de 10 à 12 milles à la ronde.

—MM. Fontaine et Fontaine, avocats, vont transporter leurs bureaux dans le haut de la banque des Cantons de l'Est, au premier mai. Ces bureaux sont admirablement situés sur le boulevard Girouard en face de notre joli parc public.

—L'Union Saint-Joseph a payé la semaine dernière $2,000 à ses veuves et $125.50 à ses malades de la ville.

—Le froid et le mauvais temps ont fait que notre marché de samedi était encore très médiocre et les affaires de minime importance.

—Le feu du marché des Trois-Rivières et le commencement d'incendie d'il y a quinze jours semblent vouloir avoir un bon effet sur la négligence coupable de nos édiles qui ne font rien pour protéger nos archives contre le feu, et la santé des contribuables contre les effets de la grande chaleur sur les viandes.

—Notre conseil n'a pas eu de séance vendredi.

Le luminaire, dans la salle, a fait défaut, et nos échevins ne font rien dans l'ombre. Par contre, il y eut une très intéressante réunion du conseil en comité, pour étudier deux projets de loi soumis au parlement de Québec.

Le premier a trait à la compagnie des Pouvoirs hydrauliques, qui demande une nouvelle charte couvrant l'acquisition de la compagnie de gaz et d'éclairage qu'elle a fait dernièrement.

Le second a trait à la charte des tramways électriques couvrant Saint-Hyacinthe et les comtés voisins.

L'étude de ces deux projets a fait voir que certains pouvoirs demandés sont trop étendus, empiétant sur les droits du conseil, et sont de nature à faire naître des complications qu'il vaut mieux prévenir de suite. Il n'y a pas de doute que ces projets de loi seront le sujet de vifs débats au parlement.

—Mgr Decelles présidait, au séminaire, dimanche, à l'enrôlement de 37 nouveaux membres sous la bannière de Marie-Immaculée, dans la Congrégation des Enfants de Marie.

Il y eut sermon par le révérend M. Vézina et salut solennel du Très Saint Sacrement.

—Le révérend M. J. B. Tétreau, curé de Bedford, part pour un voyage d'Europe, le 22 courant, à bord de la Touraine, avec notre colonie de Saint-Hyacinthe. Ils seront 20.

—Les Dames du Bazar travaillent avec beaucoup de zèle à préparer le succès de cette belle oeuvre de charité.

—Le concert d'ouverture de la grande salle du bazar a eu un succès qui a dépassé l'attente générale. La grande salle, toute neuve, brillamment illuminée, ouvrait ses portes à 7.30 heures.

300 à 1000 chaises avaient été placées dans la salle pour le public, qui se plaçait à son choix. Pendant une bonne demi-heure, la foule se pressa et finit par envahir toute la salle. Pas une chaise de libre et plusieurs durent se tenir debout

L'INSIGNE DE LA MORT

Est enlevé de beaucoup de maisons, parce que le Remède du Dr Agnew pour le coeur ne manque jamais de guérir la maladie de coeur. Soulage en 30 minutes.

Le crêpe mortuaire a flotté au-dessus de nombre de coeurs malades, attendant la dernière lueur tremblottante de la chandelle, et le Remède du docteur Agnew pour le coeur s'est placé entre le malade et la main prête à griffer, et a ramené la victime à la santé parfaite et permanente.

Thos. Petry, d'Aylmer, Qué., a souffert de maladie de coeur pendant cinq ans et il était incapable de travailler. Les médecins l'avaient condamné plusieurs fois. Le Remède du Dr Agnew pour le coeur lui donna du soulagement en trente minutes et quatre bouteilles le guérirent.

En vente chez B. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame et à la pharmacie A. Décary, angle des rues Sainte-Denis et Sainte-Catherine. w

BÉGAIEMENT

Linton Orthophonic Institute,

Guéri Pour Toujours

Brockville, Can. Etabli en 1891. Le seul institut au monde où l'on guérit toutes sortes de défauts de prononciation sans exiger de paiement avant la guerison. Une institution de haute classe fortement recommandée. Ouvert continuellement. PROSPECTUS envoyé à n'importe quelle adresse gratis. 76—mjs—n

Le Secret de la Bonne Cuisine

Armours Extract of BEEF

Il fait de bonnes soupes, pour lunchs et diners, du bon bouillon pour 5 o'clock tea et réceptions et du bon bouillon pour les enfants.

A ce riche gout de Beef. Toujours prêt. Ne se gate jamais.

JAMES ALLEN. . . Montreal, Distributeur au Canada.

PUTTEE ELU

La majorité de Martin était factice

UN TRIOMPHE OUVRIER

Le juge Walker compte comme bons des bulletins marqués irrégulièrement

Winnipeg, 6 — A la suite du décompte pour l'élection fédérale du 25 janvier, M. Puttee, le candidat du travail, a été déclaré élu par une majorité de 8, sur M. Martin, libéral indépendant, auquel l'officier rapporteur avait accordé la victoire. Ce résultat s'explique par un certain nombre de bulletins marqués irrégulièrement, mais indiquant en général l'intention du voteur, et que le juge Walker a adjugé à M. Puttee.

La décision n'est pas regardée comme défavorable pour les libéraux, qui considèrent que M. Puttee leur sera aussi utile que le frère du redoutable "Fighting Joe", l'alliée de M. Richardson, M. P.

"Ce serait assumer une très grande responsabilité, dit le juge Walker, que de ne pas me conformer au jugement d'York-Est, attendu qu'autrement je me trouverais défranchiser 848 voteurs — environ un sixième du total — et par là donner à la majorité un représentant opposé à son choix ; et en outre, il y aurait cette anomalie de voir siéger en Chambre, un homme déclaré élu par l'octroi de certains votes, tandis qu'un autre irait à la même chambre par le rejet de votes semblables."

LE TRANSPORT DU GRAIN

L'avenir de Collingwood, d'après un armateur bien connu

M. John J. Long, le propriétaire bien connu de toute une flotte de navires des grands lacs, a eu, hier, avec les autorités du Grand-Tronc, une importante entrevue au sujet de diverses entreprises dans lesquelles il est intéressé à Collingwood et autres ports. M. Long a déclaré que les perspectives de progrès sont des plus brillantes à Collingwood, aussi bien qu'à Midland, Owen Sound, Meaford. M. Long croit que, d'ici à dix ans, cette partie de la province d'Ontario aura surpassé en activité commerciale et en richesse tous les autres districts de la province. L'industrie s'y développe d'une manière étonnante.

Parlant du transport du grain, question qui intéresse à un si haut degré, aujourd'hui, le monde commercial du continent, M. Long dit que la Baie Georgienne et la Rivière les Français seront les deux plus belles routes de transport du grain destiné à l'exportation de l'Ouest qu'il y ait au Canada.

POUR LES ARTS

Il vient de se fonder à Montréal une association dans le but d'encourager les arts ou plutôt les artistes dignes de ce titre. Cette association se propose de se créer un revenu en donnant des représentations dramatiques et portera le nom de Société des Soirées Populaires. M. J. P. L. Bérubé est le président de cette nouvelle association.

LE VERITABLE AUTEUR

M. JAMES DOAN

Les Pilules de Doan pour les Rognons

En 1885, M. James Doan, le pharmacien bien connu de Kingsville, Ont., fut le premier à fabriquer et à vendre les Pilules de Doan pour les Rognons.

Et cela, plusieurs années avant qu'on mit sur le marché d'autres remèdes pour les rognons, sous forme de pilules.

Voilà pourquoi les Pilules de Doan pour les Rognons sont des véritables pilules pour les Rognons, et cet énoncé est corroboré par des témoignages assermentés.

De nos jours ces pilules ont plusieurs imitations. Les uns imitent le nom, les autres l'enveloppe, mais personnes ne peut imiter la pilule elle-même dont les mérites intrinsèques qu'elles ont de guérir les maladies des rognons depuis le plus simple mal de dos jusqu'à la pire maladie de Bright en ont fait une nécessité dans la famille, de l'Atlantique au Pacifique. The Doan Kidney Pill Co., Toronto, Ont. y ou w

2 Médailles d'or — Introduite au Canada en 1900.

COALITINE

BREVETEE

L'article dont on a le plus besoin au Canada

recommandée par les analystes les plus imminents pour tous ceux qui font usage de charbon, Coke, déchets et bois, au pays et à l'étranger, car elle leur fait épargner

33¼ pour cent.

Pas d'escarbilles, moins de cendre, pas nécessaire de sasser, moins de feu, plus de chaleur

(50 cents la Boite)

Le Commerce approvisionné.
Agent pour le Canada,

J. RITCHIE. 15 rue St Jean. MONTREAL.

Sous-agents demandés là ou la Compagnie n'est pas représentée. Envoyez 5 cents pour avoir des renseignements cachetés. 80—1

Mme J. Lamoureux

Epuisée Par une Longue et Pénible Maladie

Revient à La Santé par L'usage du "Régulateur De la Santé de La Femme" Et des "Female Plastere" Du Dr J. Larivière.

Le "Régulateur de la Santé de la Femme", du Dr J. Larivière, un reconstituant sans pareil ; son "Female Plaster," un calmant des plus actifs et des plus énergiques qui, applique sur le haut de la poitrine et un autre entre les épaules, tient les poumons toujours chauds.

On nomme reconstituants les médicaments capables d'activer les fonctions assimilatrices et d'atténuer les causes de débilitation. Les deux sexes et tous les âges y ont recours dans certaines circonstances de leur évolution ; mais c'est surtout le sexe féminin qui bénéficie le plus constamment de cette médication indispensable à toutes chétivetés.

Dans l'âge adulte, la faiblesse est acquise. Elle est le résultat des privations ou des excès : privations d'hygiène, d'air ou d'aliments, excès de travail ou de plaisir. L'estomac est le père nourricier de l'organisme, et comme le foyer des forces vitales. Aussi les troubles digestifs ne tardent pas à se produire et à entraîner avec eux la défaillance organique, la misère physiologique, l'épuisement nerveux et toutes les conséquences et complications qui en dérivent.

Rassembler, dans un petit volume, la quintescence de la médication fortifiante et réparatrice ; tel est le problème thérapeutique que vient de résoudre le Dr J. Larivière, par l'invention de son REGULATEUR DE LA SANTE DE LA FEMME, et de ses FEMALE PLASTERS ; le premier agissant comme reconstituant et les seconds comme calmants.

"TONIFIER SANS IRRITER", voilà l'action du "Régulateur de la Santé de la Femme," du Dr J. Larivière.

Mme Z. B. Lajoie écrit, à ce sujet, la lettre suivante, au Dr J. Larivière : " Cher Monsieur, — Votre "Régulateur de la Santé de la Femme" m'a "complètement rétablie. J'étais épuisée, et je souffrais depuis longtemps "d'une affection qu'aucun docteur en médecine ne pouvait déterminer. Après "avoir pris quatre bouteilles de votre "Régulateur de la Santé de la Femme", mes forces revinrent et, après la sixième, j'avais regagné ma vigueur "des anciens jours. Entre temps, j'employais vos "Female Plasters", pour "calmer des douleurs, et ils agissaient souverainement. Votre "Régulateur" "est un tonique puissant, un reconstituant énergique du sang, que je recommande aux femmes faibles et épuisées."

Vous qui êtes épuisées, Mesdames, faites usage du "Régulateur de la Santé de la Femme", du Dr J. Larivière et vous recouvrerez votre force et votre vigueur.

La pâleur et la maigreur, les palpitations, les retards des femmes et des jeunes filles, les crampes d'estomac réfractaires aux meilleurs traitements, le vice lymphatique ou chloro-anémique, qui sert de tremplin aux évolutions des plus graves maladies, les maladies particulières aux femmes, sous toutes leurs formes ; en un mot, toutes les affections spéciales au beau sexe, trouvent dans le "REGULATEUR DE LA SANTE DE LA FEMME" et les "FEMALE PLASTERS", du Dr J. Larivière, un précieux et infaillible spécifique dont l'efficacité souveraine est reconnue par toutes les sommités médicales de ce continent.

Nous vous engageons, Mesdames, à vous mettre en garde contre ceux qui vous offrent des substitutions de ces précieux remèdes ; n'acceptez et n'employez que les remèdes du Dr J. Larivière.

Ce docteur répond immédiatement à toutes les dames qui lui demandent des renseignements sur leurs maladies, et il envoie, à toutes celles qui lui en font la demande, une liste de questions sur les affections spéciales au beau sexe.

Ses remèdes se vendent dans toutes les principales pharmacies au prix de $1.00, le "REGULATEUR" — 6 bouteilles pour $5.00 — et 25 cents le "FEMBALE PLASTER" ou écrire au

Dr J. LARIVIERE, Manville, R. I.

80—6 h 8 fév.

CANCERS GUERIS SANS EMPLATRE SANS DOULEUR SANS COUTEAU

$1.00 la bouteille. 6 bouteilles pour $5.00.

Par l'Emploi de L'ANTI-CANCER

Remède Infaillible contre toutes sortes de Cancers, Chancres, Tumeurs. Certificats et adresses des personnes guéries, à la

PHARMACIE LAVIGNE, COIN ROY ET LAVAL.

qh

LE SAVON GILT EDGE, DE STRACHAN

Enleve les Taches Et nettoie facilement. C'est un Savon parfait.

Echantillons gratuits en s'adressant à W. STRACHAN & Co., 28-40 rue Saint-Timothée, Montréal.

Venez à la même adresse, voir notre stock bien assorti d'ustensiles de cuisine, vaisselle, etc., offerts gratuitement pour de 15 à 300 enveloppes.

Les mêmes primes pour les paquets ou étiquettes de Poudre à Laver Orientale de Strachan et de Lessive P. P. de Strachan.

SOIRÉES DE FAMILLE

On nous annonce pour jeudi prochain, 8 février, la célèbre pièce de Georges Ohnet, "Le Maître de Forges". C'est à la demande réitérée d'un grand nombre d'habitués que cette pièce a été mise à l'affiche, bien qu'elle demande un travail énorme de mise en scène. M. Arthur Laramée a bien voulu, de nouveau, reprendre le rôle du maître de Forges, dans lequel, l'an dernier, il a remporté un si brillant succès.

Le programme des entr'actes sera particulièrement attrayant. On aura l'avantage d'entendre une romance, par M. Raoul Masson, notre populaire ténor, et M. Raoul Dionne, qu'il nous fait toujours plaisir d'applaudir. En outre, M. Armand et Mlle Armandine, âgés respectivement de 7 et 5 ans, enfants du professeur Brault, exécuteront, en costume, des danses originales. Ces jeunes danseurs, déjà célèbres, ont obtenu le titre de champions pour l'Amérique.

A NOTRE-DAME DE GRACE

Dans la municipalité de Notre-Dame de Grâce, M. D. Jérémie Décarie, député d'Hochelaga, a été réélu maire de Notre-Dame de Grâce, pour la 23ème année, et M. Léon Décarie a été maintenu dans la charge de secrétaire-trésorier, pour la quatorzième année.

CAUSERIE AU GESU

Le R. P. Louis Lalande, S. J., fera une causerie le 12 février dans la salle académique du Gésu, au profit des Petites Soeurs des Pauvres.

Le sujet choisi par le savant prêtre est : "Vues américaines."

Cachets Garfield

CONTRE LE MAL DE TETE SOULAGEMENT IMMEDIAT

Un remède sûr et inoffensif—Pas d'opium—pas d'antipyrine—pas de bromure—25c la boite. Chez tous les pharmaciens ou par la poste, de la Garfield Tea Co., 977 rue St Denis, Montréal. mjs—n

PENSEZ-Y !

Une erreur, en remplissant une ordonnance de médecin, peut coûter la vie. Nos arrangements pour remplir les ordonnances, sont si parfaits que les erreurs sont impossibles.

Apportez vos ordonnances à notre pharmacie.

Nous avons actuellement un bel étalage de caisses et de boîtes de parfums, boîtes de toilette, parfums importés, nouveaux articles et préparations pour la toilette et autres nouveautés désirables.

Nous vous invitons à venir faire une inspection.

Le verdict du public est en faveur du Céleri Composé de Paine. Le peuple y a mis sa confiance, parce qu'il guérit. Adressez-vous directement chez nous pour le Céleri Composé de Paine.

PHARMACIE ROBERT.

Angle des rues Saint-Laurent et Craig, Montréal.

m—n—k

PARLEMENT FEDERAL

Séance du 5 février

Amendements à la loi électorale—Suppression du dépôt — La Banque Ville-Marie — Avis de motion—La prohibition revient sur le tapis—Au Sénat, discours des hons. Casgrain, Burpee, Sir Mackenzie Bowell—En chambre, discours de MM. Gould et Victor Geoffrion — Sir Chs. Tupper et Sir W. Laurier aux prises.

Ottawa, 5

Sur motion de Sir W. Laurier, et suivant la coutume suivie, il a été décidé que la discussion de l'adresse serait poussée sans interruption jusqu'à ce qu'elle soit passée.

* * *

M. Ingram a présenté son bill pour amender la loi des élections.

Prié par le premier ministre d'expliquer la nature de son projet, il en indique comme suit les points principaux :

Cette loi, dit-il, a pour effet de subvenir aux lacunes qui existent maintenant dans l'acte actuel, par suite de l'ingéniosité toujours croissante de ceux qui cherchent à le violer et par la perfection atteinte dans le fonctionnement de la "machine" électorale.

Cette introduction a fait sourire la droite.

Le projet touche à 36 sections ou sous-sections de l'ancienne loi. Il exige que les officiers de votation, officiers-rapporteurs, sous-officiers, greffiers, soient résidents du comté où se fait l'élection.

Les officiers et sous-officiers-rapporteurs doivent être nommés et désignés avant la votation ; une liste de leurs noms et de l'emplacement des polls doivent être fournies à l'avance aux candidats et à leurs agents.

Le dépôt de $200 pour la mise en nomination est supprimé.

Des dispositions spéciales permettent aux agents des candidats d'examiner, à l'ouverture et à la clôture des polls, le nombre, la nature et la forme des bulletins.

Le dépôt de $100 pour demander le décompte est supprimé.

Toutes les diverses ruses des cabaleurs d'élection, avec leur désignation dans l'argot électoral, sont décrites, avec les peines qu'elles entraînent.

Enfin, le bill pourvoit à une codification ou une refonte de la loi électorale.

Depuis 1886, elle n'a pas été codifiée et des amendements innombrables sont intervenus, si bien que c'est devenu un dédale inextricable.

Il est temps d'opérer une refonte.

Le bill de M. Ingram attirera certainement l'attention de la Chambre ; c'est une mesure très-raisonnable que sauront tous les honnêtes gens.

Les ouvriers seront particulièrement satisfaits d'y voir paraître une réforme qu'ils ont longtemps prêchée, la suppression du dépôt d'élection.

* * *

Les libéraux ont essayé d'exploiter à leur profit les affaires de la Banque Ville-Marie, et de faire porter aux conservateurs la responsabilité du désastre que M. Fielding n'a su ni prévoir ni empêcher.

Pour tirer au clair la question, M. Monk a donné avis qu'il présenterait une adresse à l'effet de demander :

"Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les directeurs ou officiers de la Banque Ville-Marie, depuis le 1er janvier 1890, ainsi que tous rapports sur la position financière de la dite banque, faits par les officiers du département des finances.

"Aussi un état de toutes sommes payées par le gouvernement en rapport avec les poursuites criminelles instituées contre les directeurs et les officiers de la dite Banque, depuis sa suspension."

A ce sujet, il est bon de noter qu'un état des dépenses à porter au chapitre des dépenses imprévues payées du 1er juillet 1899 au 1er février 1900, état déposé devant la Chambre par le ministre des finances, comporte un article de $386 pour ces dépenses, laquelle somme se divise entre l'hon. C. Fitzpatrick, M. Lemax, sténographe, et M. C. A. Vallée.

* * *

Avis de motion:

M. Bourassa demande communication de la correspondance relative à l'offre faite par le major-général Hutton, de servir dans la guerre Sud-Africaine, aussi la correspondance entre le département de la milice et le major-général Hutton, relativement à l'organisation des contingents envoyés en Afrique.

M. Gilies présente une résolution disant : Que la Chambre est d'avis que les droits élevés pesant actuellement sur le tabac devraient être réduits.

M. Davin propose que le gouvernement prenne des mesures pour la défense du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, et que des sociétés de tir soient formées, auxquelles le gouvernement donnera des subventions et des munitions.

Sir Charles Tupper demande sur le Yukon une foule de renseignements, qui indiquent que nous allons avoir une autre discussion sur l'administration de cette intéressante région.

M. Clarke demande tous les renseignements relatifs à la construction de la ligne télégraphique du Yukon, ligne Bennett-Dawson, par M. J. B. Charleson.

M. Flint va présenter un acte pour amender l'Acte de Tempérance.

* * *

Les prohibitionnistes sont décidés à revenir à la rescousse, cette année. Le plébiscite et ce qu'en a fait le gouvernement ne les a pas désarçonnés.

Ils font circuler parmi les députés et les sénateurs une résolution ainsi conçue :

"Vû la déclaration de cette Chambre, faite le 26 mars 1884, que la prohibition est le remède législatif le plus efficace et le plus sûr pour combattre les effets désastreux de l'intempérance et que cette Chambre est prête à pousser une législation de ce genre, quand l'opinion publique sera suffisamment prête à donner son concours à des mesures de rigueur.

"Et de plus, vû la majorité réelle en faveur de la prohibition dans les votes donnés par tout le Canada au plébiscite du 29 septembre 1898, y compris une majorité écrasante dans toutes les provinces moins une, et une grande proportion de tous les votes qui pouvaient raisonnablement se donner dans les provinces.

"Résolu que:

"Cette Chambre est d'opinion maintenant que le parlement canadien a le devoir de passer sans délai une loi prescrivant la prohibition absolue de la vente des liqueurs comme breuvage, au moins dans les provinces et territoires qui se sont prononcés en faveur de la prohibition."

On ne sait guère quel sera le sort de cette résolution. Elle sera sans doute présentée par un libéral et secondée par un conservateur, MM. Flint et Craig.

* * *

Le Sénat s'est mis aussi à la besogne.

L'hon. P. B. Casgrain a été présenté par l'hon. D. Mills et l'hon. C. E. Casgrain.

Le sénateur Macdonald, C. A., a annoncé que, demain, il attirerait l'attention du Sénat sur le besoin de prendre des précautions pour éviter la propagation de la peste bubonique.

L'hon. P. B. Casgrain proposa l'adresse en français. Après quelques mots élogieux pour le gouvernement, il entama ensuite la question du jour, la guerre. Il proclama la loyauté des Canadiens-français et rappela les prouesses de Salaberry à Châteauguay. M. Casgrain approuve l'envoi des contingents canadiens, quand même cette décision ne serait pas absolument conforme à la lettre de la constitution. Mais le peuple avait parlé, il fallait agir. Il termina en parlant en termes émus et éloquents du départ du major Oscar Pelletier, seul fils de l'Orateur du Sénat, qui n'a pas hésité à faire de son coeur un bouclier entre les balles de l'ennemi et le drapeau de l'Angleterre.

L'hon. M. Burpee, qui n'avait pas compris un traître mot du discours de M. Casgrain, seconda l'adresse. Il pense que la guerre aura pour résultat de procurer aux Boers un gouvernement avec une constitution large et libérale qui en fera un peuple plus grand qu'ils ne le sont maintenant.

Lorsque le sénateur Burpee reprit son siège, l'hon. sénateur Watson, un des nouveaux nommés, fut présenté par l'hon. D. Mills et l'hon. R. W. Scott.

Les mêmes ministres présentèrent l'hon. Finlay M. Young, Sir Mackenzie Bowell, leader de l'opposition, prit ensuite la parole. Après les compliments d'usage au proposeur et au seconder de l'adresse, il se plaignit amèrement de la façon peu courtoise dont le Sénat était traité. Tandis que la Chambre basse avait été mise en possession de la correspondance relative à l'envoi des contingents, la Chambre haute n'avait encore aucun document sur quoi baser la discussion. Sir Mackenzie Bowell railla spirituellement les orateurs ministériels qui avaient attribué au gouvernement toute la prospérité, toutes les facilités commerciales, les frigorifiques, etc., en un mot qui avaient paré leur idole de toutes les plumes de paon qu'ils avaient pu trouver sur leur passage. Quant à la dernière décision du gouvernement au sujet du contingent, sir Mackenzie Bowell fut excessivement sarcastique. Il rappela la volte-face opérée par le premier ministre après sa fameuse entrevue donnée dans le "Globe". Il fit ressortir le peu d'empressement montré par le Canada dont l'offre était arrivée la dernière de toutes les colonies. Sir Mackenzie Bowell déclara ne pas comprendre le sens du passage du discours du trône relatif au paiement du contingent. Pour sa part, il juge que le Canada est assez riche pour payer tous les frais encourus pour les contingents et il espère que le gouvernement qui a déjà changé d'idée à l'égard de l'envoi en changera encore à l'égard du paiement. En somme, le chef de l'opposition félicite le gouvernement d'avoir changé d'avis au sujet du contingent, autant qu'il l'a félicité de ne pas avoir mis à exécution les promesses qu'il avait faites en 1896, de détruire la politique de l'ancien gouvernement.

L'hon. D. Mills a proposé l'ajournement du débat.

Le Sénat s'est ajourné à cinq heures et demie.

* * *

M. Gould, député d'Ontario Ouest, propose l'adresse ; il débute par un éloge ému de son prédécesseur, Sir James Edgar, et par une exposition enthousiaste des vertus de l'administration libérale ; dans un moment d'excitation il lance même ce cri grotesque : "Un nouveau Canada est né." Cette exclamation prudhommesque fait éclater de rire toute la Chambre. Il faut cependant excuser M. Gould, car il était terriblement nerveux.

Voici ce qu'il a dit à propos du Transvaal :

"La Grande Bretagne est actuellement en guerre dans l'Afrique septentrionale ; elle subit actuellement des épreuves sévères, cependant les désastres qui lui sont survenus n'ont fait que stimuler le courage national. La nation sort plus forte que jamais de ces épreuves, car elle a confiance dans la justice de sa cause. La guerre peut être longue, mais il n'y a qu'une fin possible, c'est le triomphe définitif des armes anglaises. L'effet de cette lutte âpre et hasardeuse a été de resserrer les liens de l'empire, c'est la consolation que nous avons des pertes de vies si lamentables que nous déplorons. De l'épreuve, il sortira une Afrique septentrionale unie et un Empire Britannique uni. On a reproché au gouvernement de n'avoir pas convoqué le Parlement avant de décider de dépenser l'argent du pays : il est vrai que l'autorité du Parlement en cette matière est essentielle et que son respect est une des bases du programme libéral, mais le salut de l'Empire est la loi suprême. Je crois que le gouvernement a bien fait d'agir promptement. Le gouvernement et le ministre de la milice méritent de grands éloges pour l'envoi des troupes canadiennes qui se sont déjà distinguées au Transvaal. Quelques personnes ne sont pas satisfaites que le gouvernement ne paie pas toutes les dépenses. Quand tous ces détails seront connus, je suis convaincu que tout le monde sera satisfait de l'action du gouvernement. Le gouvernement canadien paie les frais d'équipement, de transport et la solde des troupes jusqu'au débarquement en Afrique. Pendant que les troupes canadiennes sont en campagne, elles sont payées par le gouvernement impérial. Le gouvernement canadien ne pouvait pas les payer en campagne parce que c'eut été contraire aux désirs du gouvernement impérial. Mais le gouvernement canadien, considérant que la solde impériale est inférieure à la solde canadienne, couvrira pour la durée de la campagne la différence des deux soldes. Cette différence sera soit payée aux familles des soldats partis ou on déposera l'argent à leur crédit pour leur être payé à leur retour."

* * *

M. Victor Geoffrion, député de Chambly-Verchères, se lève pour seconder l'adresse.

"La prospérité du pays, dit-il, a été discutée d'une façon remarquable par mon prédécesseur. Elle est évidente et n'est pas niée. La classe agricole ressent une aisance inconnue jusqu'à ce jour. Les produits se vendent, les hypothèques se paient. Consultez les agriculteurs, demandez leur s'ils sont heureux avec le gouvernement actuel, ils vous répondront comme ont répondu les comtés agricoles dont le corps électoral a été consulté. Il en est de même pour les industriels. Les faillites diminuent, les ventes forcées deviennent et rares que les shérifs abandonnent leur bureau pour se faire députés. Le port de Montréal qui autrefois à certaines époques était vide est obligé maintenant de se construire des élévateurs, des quais, etc."

M. Geoffrion passe en revue les divers paragraphes du discours du trône et arrive à la question du Transvaal et il dit à ce sujet :

"Tout le monde regrette que l'Angleterre ait été forcée de porter la guerre en Afrique. Lorsque la mère-patrie s'est trouvée lancée dans cette guerre elle a eu les sympathies de tous les Canadiens. Un mouvement populaire a pris naissance pour demander au gouvernement de coopérer aux luttes de la Grande-Bretagne et le gouvernement a pris sur lui d'équiper et d'envoyer des troupes. Nous avons fait ce que l'Angleterre demandait de nous en cette circonstance. Nous avons obéi et en agissant ainsi, il est oiseux de dire que la constitution a été violée. Nous avons agi avec loyauté, jamais les Canadiens-français n'ont manqué de loyauté. S'il y a des Canadiens déloyaux, ce n'est pas parmi les Canadiens-français qu'on les trouve. Nous voulons voir le drapeau anglais flotter sur les mers ; nous désirons voir ses armées victorieuses. A la nouvelle de chaque défaite, nos sympathies vont vers la noble Reine qui préside si dignement aux destinées de l'Empire."

M. V. Geoffrion a terminé en faisant allusion au plaisir que la Chambre éprouve toujours de voir revenir à chaque session le chef de l'opposition frais et dispos à son siège.

* * *

Sir Charles Tupper se lève au milieu des applaudissements bien nourris de toute la gauche qui lui fait une ovation. Après un éloge gracieux des discours des nouveaux députés qui ont proposé et secondé l'adresse, il annonce qu'il ne s'occupera que de la question du Transvaal, réservant pour les occasions ultérieures la discussion des finances et des projets gouvernementaux. "Mon attitude, dit-il, sur la question de la participation du Canada à la guerre Sud-Africaine est bien connue, je l'ai énoncée au peuple d'un bout à l'autre du pays et j'ai eu l'approbation de mes concitoyens de l'Atlantique au Pacifique. Cette question, je l'ai traitée en dehors de toute idée de parti, de tout désir de bénéfice politique futur. Mon attitude a été conséquente du commencement à la fin, depuis le premier jour que le député de Victoria Nord, M. Sam. Hughes, le 12 juillet 1899, signalait au premier ministre l'offre de Queensland d'envoyer des troupes en Afrique; le premier ministre exprima alors l'opinion que la paix ne serait pas troublée, mais de mon siège j'ai déclaré que si la paix était maintenue, ce serait seulement au moyen d'une manifestation de l'unité de l'Empire et en donnant au monde la preuve que toutes les colonies étaient prêtes à soutenir la Grande-Bretagne et faire leur cause de celle de l'Empire. Un délégué de l'Afrique du Sud qui était alors en visite à Ottawa vint me féliciter de mes vues sur la question. Depuis lors, j'ai constamment suivi la ligne de conduite que j'indique ici. Je n'ai pas fait un pas, pas une démarche dont je n'aie donné avis au chef du gouvernement, pour lequel je n'aie demandé son concours, pour lequel je ne lui aie offert le mien largement dans l'intérêt du Canada, dans l'intérêt de la Grande-Bretagne qui était pour moi la loi suprême."

Sir Charles Tupper suit alors avec un soin méticuleux, en apportant à l'appui de chacun de ses avancés toutes les preuves, la marche des événements, les offres des colonies étrangères, ses instances pressantes auprès de Sir W. Laurier pour le décider à offrir un contingent, ses engagements solennels d'aider le gouvernement de toutes ses forces, de toute son influence s'il veut accomplir ce qu'exige le soin et le souci de la dignité et du bon nom canadien. Et pourquoi en agissait-il ainsi ? Parce qu'il croyait Sir W. Laurier sincère quand il l'avait vu à Londres, aux côtés du Prince de Galles déclarer que le Canada était prêt à lutter jusqu'à la mort, jusqu'à la dernière goutte de son sang de ses fils pour la défense du drapeau britannique. Quelle déception ce fut pour Sir Charles lorsqu'il vit le misérable subterfuge derrière lequel se retirait le premier ministre lorsqu'il déclara dans une entrevue publiée dans son organe, le "Globe" que le Canada ne pouvait pas faire sa part dans la grande oeuvre de justice entreprise dans l'Afrique du Sud. Mais la grande voix du peuple se fit entendre et entendre si fortement que le gouvernement fut obligé d'agir, qu'il dût se décider à envoyer les troupes qui demandaient à partir. C'est devant la peur d'être culbuté seulement qu'il fit son devoir et il le fit avec autant de mesquinerie que la crainte de perdre le pouvoir le lui permit. Et maintenant, le gouvernement vient se vanter de l'envoi du contingent, vient demander que le peuple lui en tienne compte lorsqu'il conserve dans ses rangs l'homme qui a tout mis en jeu pour empêcher les Canadiens de répondre au sentiment de loyauté qui les poussait sous les étendards de la Reine. Et pendant que le gouvernement agissait ainsi à contre-coeur, que voyait-on, un ministre dans son organe déclarer que pas un soldat ne partirait, que pas un sou ne serait donné. Voilà le gouvernement que le Canada trouve à sa tête et le premier ministre n'a pas honte d'une telle association, il prétend qu'il y a union dans les rangs de son parti, où sont donc les Bourassa, les Desmarais, les Mount, ils sont encore sur les mêmes banquettes que ces messieurs et ils osent prostituer le mot de loyauté. Bien plus, le ministre des travaux publics a osé pour défendre sa conduite diffamer un mort, diffamer Sir John Macdonald, et dire de lui qu'il ne fut pas venu à l'aide de l'Empire. Jamais impérialiste plus convaincu n'exista au Canada que l'homme qui avait prononcé ce grand mot "British subject I was born, british subject I will die." Ce loyal entre les loyaux est mort à la peine, en combattant les libéraux qui voulaient briser le lien britannique et aujourd'hui on veut répandre sur son nom une indigne calomnie pour défendre ceux qui n'ont pas une parcelle de loyauté dans le coeur. Jamais personne ne pourra croire à la sincérité d'un parti qui garde dans son sein de pareils éléments, c'est un cancer qui ronge, qui putréfie le corps et si l'ablation n'est pas faite sans merci, l'organisme politique qui est atteint de pareils germes est condamné à la destruction.

Sir Chs. Tupper félicite le gouvernement de l'allusion faite à l'offre de Lord Strathcona et des éloges qui lui ont été adressés; mais, dit-il, il y a une autre personne dont j'aurais aimé à voir dire quelques mots, une autre personne qui, pour ses moyens, a fait une part aussi louable que celle de Lord Strathcona, c'est celle qui a assuré pour un million les soldats du premier contingent. C'était là une belle oeuvre de générosité, de dévouement, une noble action, mais c'est peut-être parce que Sa Majesté a empêché son nom d'être connu, parce qu'elle a accompli ce grand service sous le couvert du nom de chef de l'opposition, qu'on lui refuse le moindre tribut d'éloges. Bien plus, on la laisse insulter par les journaux à gage de M. Tarte. Il n'y a pas eu assez d'insultes ni assez de railleries pour l'homme qui avait assuré à nos soldats partis pour l'Afrique une assurance contre les risques de la guerre. Il faut qu'il n'y ait dans ces gens-là, non pas seulement le moindre sentiment de patriotisme, mais pas même l'ombre d'un sentiment humain.

Quant à la question du paiement des troupes, dit Sir Charles Tupper, je pense que le moindre sentiment de justice demande de nous que nous fassions la large part. La Grande-Bretagne nous protège, sa marine est à notre disposition sans que cela nous coûte un sou. Allons-nous demander un sou au travailleur des Iles Britanniques pour payer nos soldats, tandis qu'il supporte les frais de notre défense.

Il y a un oubli, cependant, dans le discours du trône. Pourquoi n'y trouvons-nous pas un mot à l'adresse de nos vaillants soldats canadiens, pas un mot pour ceux qui ont fait plus que les missionnaires, qui ont donné leur vie?

"Enfin, dit Sir Charles Tupper en terminant, j'ai encore confiance que le gouvernement fera son devoir et se rendra à la demande du peuple du Canada, en prenant à sa charge tous les frais de l'expédition canadienne, qui est un mince tribut en échange de tout ce que la Grande-Bretagne a fait pour nous."

* * *

Sir W. Laurier répond. Il lance une jolie tirade à la mémoire de Félix et d'Alphonse Geoffrion, puis félicite Sir Chs. Tupper de la brièveté de son discours.

On nous accuse, dit-il, de deux choses d'avoir agi trop lentement et de n'avoir pas fait assez.

Nous avons agi lentement, c'est vrai, dit-il, mais où est le mal, nous avons étudié, réfléchi, obéi. C'est quand nous avons vu que le peuple était décidé à participer à la guerre que nous avons agi; n'était-ce pas notre devoir d'attendre que le peuple nous imposât l'action? C'est le peuple qui commande, nous attendions son ordre. On parle de l'action prise par les colonies australiennes; mais la situation n'était pas la même, leur parlement était en session et pouvait décider immédiatement. Au Canada, le parlement venait de se proroger, sans passer d'appropriation et bien que la question fût venue devant le parlement. Quant l'ultimatum insolent de Kruger fut envoyé, quand la voix du peuple se fut fait entendre, notre parti fut vite pris et, dans les trois semaines, le premier contingent était parti.

Mais c'est la presse reptilienne, la presse tory reptilienne qui a empoisonné l'opinion publique, qui l'a empêchée de voir clair dans la question et qui l'a égarée pour le bénéfice de ces messieurs et pour assouvir leur soif de pouvoir. Si nous avons réfléchi avant d'agir, c'est que les opinions ne sont pas toutes les mêmes; il y a des Canadiens qui ne jugent pas que le Canada doit participer à toutes les guerres de l'empire, qui pensent qu'il ne doit pas prendre part aux guerres secondaires, ni participer aux frais de la défense navale. C'est même une opinion qu'entretient ou entretenait le chef de l'opposition."

Ici, sir W. Laurier essaie de démontrer que sir Chs Tupper a exprimé des opinions dans ce sens. Cet essaie échoue misérablement.

Quant à l'opinion que j'ai émise dans le "Globe", j'avoue que mes actes ne s'accordent pas avec ce que j'ai pu dire alors, mais ma conduite s'explique par les circonstances. Convoquer le Parlement eût coûté plus cher que la dépense qu'il s'agissait de sanctionner et j'ai cru bien agir dans l'intérêt du Canada, en n'encourant pas cette dépense. Quant à l'objection relative à l'Acte de la milice, je prétends qu'elle subsiste et, qu'en effet, nous avons dû envoyer des troupes en dehors de l'acte de la milice.

On me reproche d'avoir été indolent, sans enthousiasme pour la guerre. C'est vrai, je n'ai pas d'enthousiasme pour aucune guerre, je ne suis pas de ces exaltés qui criaient "à Prétoria" ou parlaient d'y aller manger le gâteau de Noël avec Buller. J'espérais que la vieille combinaison anglaise et hollandaise, cette tradition qui a accompli l'oeuvre glorieuse du XVI et du XVIIe siècles serait encore assez forte pour éviter de conflit ; j'étais en faveur d'une confédération des pouvoirs hollandais et anglais dans le genre de celle qui nous a réunis. La guerre est venue et il n'y avait pas à discuter. Mais notre action est bonne la loi et il a fallu le vœu exprimé par le peuple pour nous forcer à obéir.

On dit que nous n'avons pas fait assez, que nous devrions payer tous les frais et j'attendais un amendement à l'adresse dans ce sens. Il n'est pas venu.

Si nous ne prenons pas à notre charge tous ces frais, c'est pour suivre les instructions du gouvernement impérial. Toutes les colonies ne sont pas dans la même situation financière, devions-nous humilier les colonies moins riches ? Nos soldats devaient-ils être plus payé que leurs voisins ? Non, tous sont sur le même pied. Et puis, le soldat canadien se bat-il pour de l'argent, non c'est pour la gloire, pour le drapeau.

D'ailleurs, rien ne sera perdu pour eux, le gouvernement leur fera tenir la différence de solde entre la solde impériale et la solde canadienne.

Sir W. Laurier termine par un appel pathétique à l'appui de ses partisans qui l'applaudissent.

Le Guide des Inventeurs

de Marion et Marion, Montréal, a déjà donné tant de satisfaction aux inventeurs que vous ne devriez pas vous en passer quand vous pouvez le recevoir gratuitement, en en faisant la demande.

AU PREMIER RANG

DEWAR'S WHISKY

prend sa place. . . . Il est accepté par tous les bons connaisseurs.

X J. M. DOUGLAS & CO., Montréal, Agents. (7)

PLUS DE DYSSENTERIE

Un médecin français apprend une recette efficace d'un indigène d'Annam

Paris, 6 — Les habitants des régions tropicales vont avoir, désormais, une difficulté de moins à combattre.

M. Byhonestky, directeur du Jardin Colonial de Vincennes, déclare que le docteur Mongeot, pratiquant à Saïgon, vient de découvrir que la racine et la graine d'une plante appelée kosam guérit la dyssenterie.

Un jour, on apporta à son hôpital une femme annamite, souffrant de métrorrhagie et de dyssenterie. Le cas était si grave que l'on en désespérait, lorsqu'un des assistants indigènes proposa de moudre sept ou huit graines de kosam et d'en faire une sorte de pilules avec de la mie de pain.

Le docteur tenta l'expérience, et constata avec une extrême surprise, le jour suivant, que la malade avait pris du mieux, et deux jours après, qu'elle était guérie. Des expérience subséquentes confirmèrent sur l'efficacité du remède.

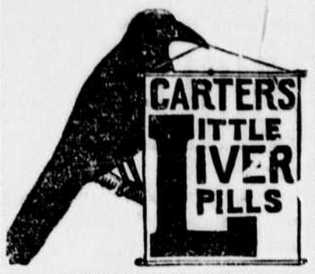

VIOLENTS MAUX DE TETE

Positivement guéris par ces Petites Pilules

Elles sont aussi des douleurs causées par la Dyspepsie, l'Indigestion ou les Excès dans le Manger. Un remède parfait contre le Vertige, les Nausées, l'Assoupissement, Mauvaise Bouche, Langue Epaisse, Douleur au Côté, FOIE INDOLENT. Elles règlent les intestins. Purement végétales.

PETITE PILULE PETITE DOSE PETIT PRIX

Contrefaçon, la fraude du jour.
Voyez à ce qu'on vous
Donne celles de Carter.
Demandez celles de Carter.
Insistez pour avoir les
Petites Pilules de Carter pour le Foie.

302—mts—n—w

UN AMI DE LA FAMILLE

Le pharmacien recommandable et fidèle est un ami de la famille et un bienfaiteur public.

Nous consacrons nos meilleurs efforts et tout notre temps à remplir vos ordonnances de médecin, quand elles nous sont présentées.

NOUS SOMMES RENOMME

Nous sommes renommé pour notre beau stock de parfums et nos élégants articles de toilette.

UN ITEM IMPORTANT

Avez-vous songé à prendre le Cèleri Composé de Paine, le grand remède qui "donne la santé aux gens" ? Notre stock de ce remède populaire est toujours frais ; nous le recommandons. T. E. Huot, pharmacien, 1934 rue Ste Catherine, Montréal. 56—m—n k

UNE CARTE

Nous, soussignés, nous nous engageons par les présentes, à rembourser l'argent d'une bouteille de 25 cents des Pilules Anglaises du Dr Will, si, après en avoir employé les trois-quarts du contenu d'une bouteille, elles ne soulagent pas la constipation et les maux de tête. Nous garantissons aussi que quatre bouteilles guériront pour toujours le cas le plus opiniâtre de constipation. Si les Pilules Anglaises du Dr Will ne vous donnent pas satisfaction, vous êtes libres de ne pas nous payer.

J. G. Laviolette, pharmacien, 1605 rue Notre-Dame.

L. R. Baridon, pharmacien, coin des rues St Denis et Ste Catherine.

Arthur Décary, pharmacien, coin des rues St Denis et Ste Catherine.

T. E. Huot, pharmacien, coin des rues Ste Catherine et St Charles-Borromée.

J. E.W. Lecours, pharmacien, coin des rues Craig et Bonsecours.

J. H. Lévesque, pharmacien, coin des rues St Denis et Dorchester. m n k

Un Rhume de Cerveau Négligé

La Cause du Catarrhe

Les germes ou microbes du catarrhe remplissent l'air et n'attendent qu'une occasion pour se fixer à votre nez, votre gorge et à vos poumons. Si vous négligez un léger rhume de cerveau ou d'estomac, les germes du catarrhe se fixeront à ces organes, causeront le catarrhe chronique et finalement la consomption, laquelle vous conduira au tombeau.

KOLDSTOP

Est un traitement complet contre le rhume de cerveau ou d'estomac ; il tue les germes du catarrhe et diminue l'inflammation des membranes muqueuses du nez et de la gorge en 24 heures.

Chez votre pharmacien, 25 cents, et chez les pharmaciens suivants :

Arthur Maillet, angle des rues Craig et Montcalm ; Amédée Bélanger, 370 rue Centre, Point Saint-Charles ; Trempe, 2005 rue Saint-Jacques, Saint-Henri ; pharmacie Lanctôt, 2581 rue Notre-Dame, Saint-Henri ; A. Brunette, angle des rues des Seigneurs et Notre-Dame. 49—m —n

The Promotive of Arts Association, Ltd

INCORPOREE PAR LETTRES PATENTES, 7 OCT. 1898.

Distribution de Tableaux et d'Objets d'art tous les mercredis. Billets 10 et 25 cts.

48 RUE ST LAURENT. Agents demandés. 6-m-1-9

Exposition des Modes

Printemps 1900

LUNDI, le 5 mars et les jours suivants.

THOMAS MAY & CO.,
CAVERHILL & KISSOCK.

6.10.21

FEU-EAU-FUMEE

IL N'Y A PAS DE FEU SANS FUMEE

Il n'y a pas de Vente à Sacrifices que l'on fasse sans que l'affluence des clients soit énorme.

Ceux qui ont été désappointés, vû qu'ils n'ont pu avoir accès à l'intérieur de notre magasin, verront avec plaisir que LA VENTE SE CONTINUERA.

Les heureux chanceux qui ont pu bénéficier des Bargains extraordinaires reçus, reviendront à la charge avec leurs amis.

VOYEZ VOYEZ

L'annonce de Vendredi pour
De Nouveaux Sacrifices

ARCAND FRERES

111 St Laurent. Coin Lagauchetière.

HENRY MORGAN & CO.

Colonial House, Place Philippe.

Escomptes de

10 à 50

POUR CENT

AVEC 5 POUR CENT EXTRA AU COMPTANT

Avis Spécial

Cloture de la Vente,
Jeudi, le 8 de Février

Tout le Stock de Coupons de valeur

D'ETOFFES A ROBES DE COULEUR

A vendre à 33⅓ pour cent d'escompte

CORSETS

Corsets C. C. tous à prix réduits
Corsets C. D. tous à prix réduits
Corsets R. & G. tous à prix réduits
Corsages Equipoise, tous à prix réduits
Corsages Ferris, tous à prix réduits

Aussi, tous les Corsets qui ne seront pas commandés derechef, à 95c.

La Grande Vente à Escomptes se terminera Jeudi, le 8 Février

Les personnes qui ont l'intention d'acheter sont priées de prendre note de ceci.

Quartiers Généraux pour Patrons et Publications de Butterick

Commandes par la poste promptement et soigneusement exécutées. Echantillons envoyés et tous renseignements fournis. Ecrivez pour avoir un catalogue. Envoyé franco par la poste à n'importe quelle adresse.

HENRY MORGAN & CO., MONTREAL.

VOYEZ

Nos annonces au sujet de nos lignes spéciales que nous offrons comme étant au premier rang. Vous épargnerez de l'argent.

OFFRE No 2

20 tables de toilette en acajou, érable piqué, merisier doré, chêne antique et doré, pour dames, à des prix variant de..... $12.50 à $45.00

PAR EXEMPLE, EN VOICI UNE.

Une magnifique table de toilette en chêne antique, devant circulaire, pieds en spirale, tiroirs de toilette, grand miroir en oval avec biseautage de 1½ pouce. Prix régulier $35.00. Spécial à..... $24.50

RENAUD, KING & PATTERSON,
652 rue Craig. 2442 rue Ste Catherine.

AU DELA DE 6,000,000 DE BOITES VENDUES PAR ANNEE.

La raison est simple comme A B C. **Beecham's Pills** Ont été essayées pendant 50 ans.

Il y a une raison pour tout, et la raison pour laquelle Beecham's Pills sont si populaires c'est qu'elles possèdent toutes les qualités nécessaires à un antidote général pour toutes les maladies bilieuses et nerveuses d'une manière plus satisfaisante que tout remède breveté qui ait jamais été offert au public. Beecham's Pills sont mises à votre disposition, et soit que vous en vouliez ou non—si ce n'est aujourd'hui, peut-être demain — quand la nécessité se fait sentir, dans votre propre intérêt, prenez-en. Vous connaissez mieux que tout autre les raisons pour lesquelles vous devez vous en servir ; dans tous les cas, vous ferez preuve d'un bon jugement en les prenant par doses raisonnables, et agir ainsi est aussi simple que A B C.

La vente énorme de Beecham's Pills a été obtenue sans la publication de témoignages, le fait étant que Beecham's Pills se recommandent d'elles-mêmes.

Vendues partout en boites de 10 et 25 cents chacune. (7)

TEMPERATURE

Toronto, 6 — Neige aujourd'hui. Forts vents dusud-ouest, doux jusqu'au soir et plus froid durant la soirée, demain.

Montréal, 6 Février 1900.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640-1642 rue Notre-Dame :

Aujourd'hui maximum	24
Même date l'an dernier	17
Aujourd'hui minimum	8
Même date l'an dernier	3

D'après le baromètre, aujourd'hui, 8 hrs a. m., 29.86 ; 11 a. m., 29.72 ; 2 p. m., 29.88.

UN NOUVEAU THEATRE

Notre reporter a rencontré, ce matin, un imprésario, ou, plutôt, un homme sérieux, habitué à lancer de bonnes affaires, qui lui a appris l'existence d'un grand projet pour créer un nouveau théâtre de genre à Montréal. "Ce n'est pas un mystère, a-t-il dit, puisque les fondations existent déjà, coin des rues Ste Catherine et Chemin Papineau. Des difficultés financières ont entravé la première tentative; mais une nouvelle organisation va surgir, qui mènera le projet à bonne fin."

—Mais l'affaire paiera-t-elle?

—Pourquoi pas? Rien de plus facile que de faire de $1,200 à $1,500 par semaine. C'est bien un total de $75,000. Je prouverai à n'importe qui que, si l'on ne me force pas à avoir de l'opéra, ce qui est trop coûteux, j'aurai, toute l'année courante, d'excellents drames, de la saine comédie, du vaudeville et des variétés pour le coût de $20,000 à $25,000.

UNE SUGGESTION

Nous voyons que par une espèce d'entente provisoire, on propose que le comité des finances soit composé de la manière suivante :

" Finances — Laporte, président ; Brunet, Savignac, Faucher, Ekers, Sadler et Smith."

Il nous semble qu'il devrait y avoir un avocat, dans ce comité, qui touche à toutes les questions possibles. MM. Lebeuf et Martineau, vont avoir, chacun, une présidence, ce qui est très bien ; mais M. Gouin devrait être dans les finances.

DE RETOUR D'EUROPE

Comme "La Presse" l'a annoncé, hier, Monsieur et Madame C. A. M. Globensky sont de retour d'un voyage assez prolongé en Europe. Nous avons eu le plaisir de rencontrer M. Globensky, ce matin. Nous n'avons pas eu à nous enquérir de sa santé, tant elle s'annonce bien d'elle-même.

A l'exception d'une course dans les Pyrennées, Monsieur Globensky s'est limité, chose assez facile, aux charmes de la vie parisienne, car, dit-il, "Paris, qui se remet tout à neuf pour l'Exposition, est réellement féérique". Son plus grand regret a été d'avoir abandonné le confort dont il était entouré dans le Grand Hôtel du Palais Royal.

Monsieur et Madame Globensky partent aujourd'hui même pour leur manoir, à St Eustache.

A L'HOTEL DIEU

Mgr Bruchési se rétablit promptement. Il retournera au Palais, demain ou après-demain, probablement.

Le chef Hughes prend un peu de mieux. Il ne pourra quitter l'hôpital cette semaine, cependant.

MGR BRUNEAULT

Mgr H. Bruneault, coadjuteur de Mgr Gravel, évêque de Nicolet, et M. le vicaire-général Thibaudier, du même diocèse, étaient hier les hôtes de M. et Mme Rodolphe Monty, avocat, à leur résidence de la rue Saint-Hubert.

Mgr Bruneault est parti hier soir pour les Etats-Unis, où on doit lui donner de grandes réceptions, dans les différents centres canadiens de la République voisine, où Sa Grandeur est si avantageusement connue. La première réception lui sera donnée à Holyoke, Mass., demain. Mgr Bruneault sera de retour dans une quinzaine de jours.

NOUVEAUX PLANS D'ASSURANCES

Les directeurs de l'association des compagnies d'assurances contre le feu sont occupés à la préparation d'une nouvelle mappe d'assurances pour la ville. Plusieurs agents sont actuellement occupés à recueillir des notes sur le nombre des nouvelles bâtisses, etc.

LE NOUVEAU GERANT

M. Thos. Henry, le nouveau gérant de trafic de la Cie Richelieu et Ontario, est parti, ce matin, pour Ottawa. Il entrera en fonctions le 15 courant.

LA CAUSE DES FEUX

Les commissaires des incendies ont tenu les enquêtes suivantes, depuis vendredi dernier :

Incendie chez Madame Alfred Beckingham, 123 rue Centre, modiste. Assurances, $1,100; pertes, $1,100.

D'après la preuve, le feu aurait pris entre les planchers, dans du brandsole surchauffé.

—Michel Ferron, 80 rue St Antoine, entrepreneur. Assurances, $1,150; pertes, $1,000. Cause inexplicable.

—Ferdinand Papillon, 944 rue St Dominique, résidence privée. Le feu a été mis à un matelas par des enfants jouant avec des allumettes. Assurances, $1,500; pertes, $400.

TOURNOI DE BILLARD AU CERCLE ST PIERRE

La première partie du tournoi de billard du Cercle St Pierre, pour joueurs de première classe, a été jouée, hier soir, entre A. Ladouceur et A. Poulet. Voici le résultat :

La douceur, 250 points ; A. Poulet, 176. Plus fortes séries : Ladouceur, 11, 9, 8, 6, 5, 4, 3 ; Poulet, 17, 8, 7, 4, 3. Moyenne : Ladouceur, 2¾.

L'ouverture du tournoi de seconde classe aura lieu ce soir, alors que deux parties seront jouées entre S. Dominique et Cléo. Cousineau, et A. Lavergne et Jos. Cousineau. Tous les amis sont invités.

FAILLITE

Lusher and Beckman, marchands de chapeaux, ont déposé leur bilan, à la demande de Harris Heuer. Passif, environ $3,000.

LA BANQUE DU PEUPLE

Les actionnaires n'ont pas de surplus à diviser entre eux

Les directeurs obligés de payer plusieurs milliers de dollars pour combler le déficit, les 45 pour cent de composition étant payés

On sait que le Statut sanctionné le 11 d'août dernier, oblige la Banque du Peuple à rendre compte de son administration tous les six mois. Comme la liquidation est terminée, les directeurs ont rendu, cet après-midi, à 2 heures, un compte final des opérations de la Banque, depuis la faillite.

Par le même Statut, les directeurs de la Banque avaient été autorisés à entrer en composition avec les actionnaires. La loi stipulait en sus que si, lors de la liquidation — les 45 pour cent de composition payés — il restait quelque chose de l'actif de la Banque, ce reste devait être divisé entre les actionnaires.

Pour l'administration de ces deniers l'honorable Alphonse Desjardins avait été nommé associé des directeurs.

Le but de l'assemblée de cet après-midi était de recevoir le rapport de M. Desjardins afin de constater s'il y avait un surplus à diviser entre les actionnaires, les 45 cents dans le dollar étant payés.

D'après le rapport soumis par M. O. Dufresne fils, la balance due aux déposants le 25 de janvier 1899 était de $689,295.47. La banque a réalisé avec son actif, $460,000. Les directeurs avaient déposé en garantie $195,000 pour pouvoir solder les 45 pour cent, ils ont été obligés de payer en outre $34,295.47, formant en tout $689,295.47.

Les directeurs ont encore à payer le coût du bill qui est d'au delà de $10,000 et les dépenses de la liquidation. C'est-à-dire qu'au lieu de $195,000, les directeurs auront à débourser entre $250,000 et $300,000 pour pouvoir payer le dividende général de 75¼ pour cent et les frais de liquidation.

M. Desjardins fait ensuite son rapport sur la réalisation de l'actif de la Banque, et il est constaté que non seulement il n'y a pas de surplus à diviser aux actionnaires, mais que les directeurs auront encore des sommes considérables à débourser pour combler le déficit.

Les rapports de MM. Desjardins et Dufresne sont adoptés.

Etaient présents à l'assemblée : MM. Jacques Grenier, Wm Francis, Guillaume Boivin, George Brush, Hon. Arthur Boyer, Hon. Alphonse Desjardins, Victor Geoffrion, M. P., John Crawford, et autres.

LA VARIOLE

Le Dr Pinault, de Ristigouche, victime de son dévouement pour les variolés — Dernier rapport du bureau d'Hygiène Provincial

Le Bureau d'Hygiène Provincial vient d'afficher l'état suivant qui démontre la situation de la province touchant la variole :

KAMOURASKA — St Philippe de Néri, population, 1,049 ; date de l'apparition, 18 août ; total des cas, 9 ; encore malades, 4 ; maisons encore infectées, 3.

Mont Carmel : population, 1,075 ; date de l'apparition, 5 septembre ; total des cas, 196 ; encore malades, 0 ; sous encore infectées, 0.

Saint-Pascal : Population, 3,100, y compris St Bruno ; date de l'apparition, 15 octobre ; total des cas, 24 ; encore malades, 0 ; maisons encore infectées, 0.

St Bruno (Woodbridge), date de l'apparition, 26 janvier ; total des cas, 10 ; encore malades, 10 ; maisons encore infectées, 1.

Ste Hélène : Population, 1,518 ; date de l'apparition, 15 novembre ; total des cas, 3 ; encore malades, 0 ; maisons encore infectées, 0.

St Germain : population, 600 ; date de l'apparition, 15 novembre ; total des cas, 31 ; encore malades, 0 ; maisons encore infectées, 0.

MATANE : Amqui, population, 2,500 ; date de l'apparition, 16 décembre ; total des cas, 2 ; encore malades, 2 ; maison encore infectée, 1.

Métis : population, 2,523 ; date de l'apparition, 20 janvier ; total des cas, 1 ; encore malades, 1 ; maison (wagon) infectée, 1.

BONAVENTURE, Manu : population, 808 ; date de l'apparition, 16 janvier ; total des cas, 1 ; encore malade, 1, maison encore infectée, 1.

Shoolbred et Nouvelle : population, 2,150 ; date de l'apparition, 16 janvier ; total des cas, 1 ; encore malade, 1 ; maison encore infectée, 1.

Carleton : population, 1,078 ; date de l'apparition, 16 janvier ; total des cas, 2 ; encore malade, 1 ; maison encore infectée, 1.

Métapédia : population, 1,273 ; date de l'apparition, 16 janvier ; total des cas, 15 ; encore malades, 11 ; maisons encore infectées, 5.

Restigouche : population, 579 ; date de l'apparition, 2 février ; total des cas, 1 ; encore malade, 1 ; maison infectée, 1.

Montréal : population, 275,000. Un cas à l'hôpital civique.

Le rapport du Bureau d'Hygiène ajoute : "Notre inspecteur, le Dr Beandry, a retracé l'origine de l'infection sur les deux côtés de la ligne frontière entre le Nouveau-Brunswick et la province de Québec. Il a découvert qu'un "tramp" atteint de la variole, depuis près d'un mois avait voyagé ainsi d'un endroit à un autre, semant partout l'infection dans la région. Le "tramp" a été arrêté à Petit Métis et mis en quarantaine dans un wagon. On ne peut savoir où ce tramp a pris lui-même l'infection, vu qu'il est détraqué.

Le malade de Restigouche est le Dr Pinault, qui est victime de son dévouement pour les variolés."

ELECTIONS A ST LOUIS

MM. Gohier et Legault sortent vainqueurs de la lutte

Les élections municipales de St Louis ont eu lieu hier. Il y avait deux échevins sortant cette année : M. Gohier, pour le quartier Ouest et M. Brunet, pour le quartier Est. M. Brunet ne s'est pas représenté de sorte que la lutte a eu lieu entre deux nouveaux venus, MM. Lavoie et Legault. M. Geo. Mareil combattait M. Gohier. La lutte a été vive et le résultat très satisfaisant pour les vainqueurs.

Dans le quartier Est, 305 voteurs ont appuyé M. Legault et 134 M. Lavoie. Majorité pour M. Legault, 171.

Dans le quartier Est, M. Gohier a été réélu par 125 voix de majorité. Ont voté pour M. Gohier, 347 électeurs ; pour M. Mareil 222.

Deux prétendus "télégraphes", A. Aubé et John Flynn, arrêtés sur les plaintes de deux citoyens ont été libérés ce matin faute de preuves.

VOLEURS PINCES

Vers 5 heures, hier soir, la police recevait la visite de M. Robert Sharp, de Westmount, qui se plaignait que son cheval et sa voiture lui avaient été volés pendant qu'il était occupé à faire des achats sur la rue St Paul. Il eut soin d'avertir les constables de service qu'il n'était pas certain qu'il y avait eu vol, car dans la température inclémente dont nous nous plaignons en ce moment il se peut quelquefois qu'un cheval aiguillonné par le froid quitte son poste et gagne de lui-même son écurie.

Cinq heures après que la plainte fut déposée, le constable McDonough qui avait été averti de la disparition du cheval aperçut deux jeunes gens qui entraient chez un prêteur sur gage de la rue Craig. Il eut des soupçons et il les arrêta. C'est alors que l'on trouva que les prisonniers étaient les voleurs du cheval de M. Sharp. Ils avaient laissé le cheval sur la rue St Laurent. Ils venaient de vendre une riche couverte de voiture de la valeur de $20 pour la somme de $1,50. Ils étaient en état d'ivresse. Ce matin ils ont comparu devant le magistrat et ont donné leurs noms Arthur Mantha et Eugène Laporte. Ils ont plaidé coupables et recevront leur sentence le 13.

AU BAGNE

Pour avoir majoré des chèques de $8 à $800

Maurice E. Scott, accusé d'avoir majoré deux chèques et d'avoir obtenu $1,000 de la succession Oswald Brothers, a été condamné à 4 ans de pénitencier par le juge Choquet, ce matin.

L'accusé était à l'emploi de la succession qui lui payait $8 par semaine. On lui donnait ordinairement un chèque couvrant le montant.

Après le mot "huit" il écrivit les mots "cent piastres" et fouchа le montant à la banque de Montréal. Il dépensa l'argent en deux semaines.

L'ACCUSE SNOW

On attend d'autres documents pour son extradition

L'enquête préliminaire dans la cause d'Arthur J. Snow a été commencée ce matin, en cour de police, devant M. le magistrat Lafontaine, commissaire d'extradition.

Le prisonnier, Snow, ainsi que nous l'avons annoncé, il y a environ une semaine, après avoir été, pendant quelque temps, à l'emploi de la compagnie Wells, Fargo, de New-York, disparaissait, laissant un déficit considérable dans sa caisse. Quelques jours plus tard, le secrétaire d'Etat Hay, à Washington, télégraphiait au major Bittinger, consul américain à Montréal, que l'on supposait que l'accusé Snow s'était réfugié au Canada. Le détective Joseph Kellert fut chargé de l'affaire, et réussi à arrêter le prisonnier, à l'hôtel Grand Union. Snow, au moment de son arrestation, agissait comme voyageur de commerce pour la compagnie de vin "Koda" de Toronto, place où il s'était réfugié après son départ précipité de New-York.

Ce matin, on ne s'est occupé que d'enregistrer la dépêche du secrétaire d'Etat Hay, ainsi que la copie d'un jugement de la Cour des Sessions Générales de la Paix de l'Etat de New-York, déclarant l'accusé Snow coupable de détournements. Le huissier chargé de l'exécution du mandat d'arrestation, n'avait pu mettre la main sur son prisonnier pour cause.

Il a été décidé de remettre l'enquête jusqu'à demain afin d'attendre l'arrivée des documents contenant les dépositions des témoins entendus à New-York.

Le prisonnier Snow est défendu par M. J. Walsh, MM. Foster, Martin et Giroard représentent la poursuite.

UN VOYAGEUR

Qui ne veut remettre ni l'argent ni le billet

Il s'est produit, hier soir, un incident curieux à la gare Windsor, un peu avant le départ du train pour New-York. Il appert que deux personnages bien connus avaient payé le passage d'un individu pour New-York, et lui avaient en outre donné huit dollars à la condition qu'il partirait par ce train. En arrivant à la gare, il refusa de partir, et les deux hommes qui avaient fourni l'argent et le coupon exigèrent qu'il les leur remit. Celui-ci cependant refusa d'en rien faire. Les deux personnages en appelèrent au constables Madill pour le forcer à rendre ce qu'il avait obtenu par fraude, mais celui-ci se trouva impuissant, l'homme ne s'étant rendu coupable que d'un abus de confiance. L'homme ne refusa pas d'aller à New-York, mais dit simplement qu'il irait lorsqu'il serait prêt. Dans tous les cas, il ne partit pas hier soir, et il a encore en sa possession l'argent et le coupon.

EN CAUCUS

Les députés conservateurs se réunissent

L'HARMONIE REGNE

Ottawa, 6 — Le caucus conservateur vient de se terminer ; il a duré de onze heures à une heure et quart.

Suivant la formule traditionnelle, la plus parfaite harmonie n'a cessé de régner.

M. A. C. Macdonald, député de Kings, I. P. E., présidait.

Sir Chs. Tupper a fait un exposé de la situation politique du Canada telle qu'il a pu l'apprécier dans le long voyage qu'il vient d'accomplir et dont il a donné les détails à ses partisans.

Le caucus a ensuite abordé la question de la conduite à suivre dans la discussion de l'adresse et particulièrement en ce qui a trait au Transvaal.

L'a-propos de présenter un amendement à l'adresse a été discuté.

Les avis sont partagés naturellement.

La question a été examinée sous toutes ses faces et finalement il a été convenu d'attendre ce que fera M. Bourassa.

Le député de Labelle devra présenter un amendement à la conclusion de son discours et naturellement il importe d'en connaître la nature avant de prendre une décision.

Cependant l'avis d'un grand nombre semble être qu'il vaudrait mieux ne pas provoquer de vote.

Il est certain que des députés français des deux partis ne sont pas en faveur d'un vote sur le paiement du contingent.

Le caucus s'est ajourné à jeudi prochain pour prendre une décision définitive.

Le caucus se tenait au comité des chemins de fer.

PASCAL.

TRIBUNAUX CIVILS

$5,000 accordés à une victime du travail — Cour de l'Echiquier — Les exemptions de saisie, etc.

Le juge Purcell a renvoyé l'intervention, dans la cause de la Banque du Peuple, qui avait pris une saisie-garantie, au montant de $28, sur les biens-meubles d'Adolphe Reiss, son locataire.

Ce dernier ne se défendit point, mais le propriétaire des meubles saisis intervint pour faire déclarer la saisie illégale, comme s'attachant à des effets déclarés insaisissables par la loi.

Le défendeur n'était un homme ni de profession libérale, ni d'art, ni de métier, il ne peut se prévaloir du privilège accordé à ceux-ci. Il vendait des billets aux marchands et moyennant une commission, il délivrait des cadres, de la vaisselle, etc., à ceux qui lui rapportaient une certaine quantité de ses billets.

Les meubles qui garnissent le bureau d'un homme qui exerce une semblable occupation sont tous saisissables.

LE TIR A LA COTE ST LUC

La Cour de l'Echiquier a été saisie, ce matin, de la cause de Joseph Larose contre la Reine. Le demandeur réclame $10,000 de dommages-intérêts, pour avoir été blessé par une balle égarée, tirée par un militaire, faisant l'exercice, un samedi après-midi, le 27 septembre 1897, à la Côte St Luc.

Mtre Napoléon Charbonneau est l'avocat du demandeur; le gouvernement est représenté par Mtres Newcombe et Globensky.

Entre autres, les majors Gordon, Vidal et Allan ont été cités à comparaître comme témoins.

Le demandeur, entendu comme témoin, a raconté que le jour de l'accident, il travaillait sur sa terre. Il recueillait des patates et en chargeait une voiture. Il était penché quand le plomb lui traversa le corps et alla s'arrêter dans la voiture, où il fut trouvé.

Des balles traversaient ainsi sa terre depuis 8 ou 9 ans.

L'enquête se continue.

LE BARREAU

A la présente session du parlement de Québec, le Barreau doit, paraît-il, présenter une projet de loi amendant ses statuts et règlements. Comme ce projet de loi n'a pas été porté à la connaissance des membres du Barreau par le conseil, une requête a été présentée au bâtonnier de la section de Montréal, lui demandant d'appeler une assemblée générale du Barreau et de faire connaître la nature de ce projet de loi qui intéresse toute la profession.

BAIL RESILIE

Le juge Doherty, dans une cause de J. U. Emard contre Théo. Parent, hôtelier, a résilié le bail et accordé $65 de dommages-intérêts au propriétaire, le demandeur.

GROS JUGEMENT POUR UN MINEUR

L'honorable juge Davidson a recueilli la décision du jury, hier soir, à 8 heures, dans la cause du jeune Hector McArthur, contre la Dominion Cartridge Co.

Le 10 juin 1898, le jeune McArthur, un mineur, fut victime d'une explosion à l'usine de la défenderesse, à Brownsbury, comté d'Argenteuil.

Il réclamait $10,000 en justice et obtint jugement d'un jury pour $5,000.

Il y a eu négligence de la part de la Compagnie, qui aurait pu se procurer de meilleures machines et qui aurait pu prendre plus de précautions.

FAILLITE

Benjamin Lusher, marchand de hardes, a consenti à faire faillite à la demande de W. Firth & Co.

LES MOUTONS

Depuis trois mois, la New England Dressed Meat and Wool Co a expédié du Canada 112,824 moutons évalués à $270,000 ; ces exportations ont rapporté $90,000 au trésor américain ; les expéditions ont été faites par 560 wagons. En 1898, la même compagnie avait expédié 129,228 moutons.

UN FIGARO APPRECIE

Plusieurs des pensionnaires de l'hôtel Riendeau et amis de M. Edouard Delorme, le barbier bien connu de l'établissement, lui ont donné une preuve de leur appréciation de ses services, en lui présentant une magnifique chaise de barbier, possédant tous les accessoires modernes.

LE BANQUET DES NOTAIRES

On nous informe que le banquet organisé par le Cercle des Notaires ne rencontre pas l'approbation d'un très grand nombre des membres de la profession. Ce banquet doit avoir lieu jeudi, le 15, si rien d'extraordinaire ne vient en entraver la marche.

VAPEURS D'ALCOOL

D'où germe une histoire d'amour et de crime

DETECTIVE DE DUBLIN

Qui dit être venu à Montréal accomplir une difficile mission

Un individu, qui était en état d'ivresse, s'est présenté au poste de police central, ce matin, et a annoncé au lieutenant Bouthillier qu'il était ni plus ni moins qu'un détective de Dublin, Irlande, et qu'il était arrivé à Montréal pour une affaire très importante. Le représentant de "La Presse" a voulu savoir ce que c'était que cette mission délicate dont le prétendu agent de sûreté était chargé, et profitant du vieux dicton populaire, "in vino veritas," voici ce qu'il a appris :

Il y a quelques années, un riche cultivateur de Dublin perdait sa fille d'une façon assez mystérieuse. Un matin, on l'avait trouvée noyée dans un étang à quelques verges de la résidence de son père, qui se nomme "Sully" ou Sullivan, suivant qu'on le désigne par le sobriquet ou par son véritable nom.

Il y avait, parmi les visiteurs de la maison du cultivateur, un jeune homme de Montréal, un neveu, qui était très estimé de la famille et qui, depuis son arrivée, avait su s'accaparer les bonnes grâces de la famille et l'estime de la jeune fille. Celle-ci était âgée de 19 ans, avait reçu une éducation accomplie et était généralement respectée par les citoyens de la ville, à cause de sa bonté et de sa générosité.

La richesse de sa famille lui permettait de se montrer bienveillante envers la classe pauvre.

Au nombre des domestiques de M. Sullivan, il y avait un jeune Anglais qui était au service de la famille depuis plusieurs mois, et qui devint follement épris de Melle Rose Sullivan. Il lui proposa même de s'enfuir avec elle et de l'épouser. Il fut chassé par M. Sullivan, lorsqu'il apprit la conduite indigne du serviteur, qui, d'après le détective de Dublin, a nom Jack Woodleigh.

C'est deux mois après le départ de Woodleigh que la jeune fille fut trouvée noyée dans l'étang.

Sur le rivage, les constables trouvèrent une lettre anonyme, d'une écriture grossière, demandant une entrevue avec la jeune Rose. On soupçonna le domestique d'avoir écrit cette lettre.

Mais là où la situation devient intéressante, c'est que le soir du meurtre, le neveu de Montréal quitta la ville de Dublin, un peu précipitamment, quoi qu'il eût annoncé son départ depuis quelques jours. Il visita Paris, et le Sud de la France. Il écrivit à son oncle, qui lui écrivit plus tard une lettre lui annonçant ces événements.

Depuis ce temps-là, deux paysans ont déclaré à la police que la veille du meurtre ils avaient vu Woodleigh, le domestique, se querellant, et que le Montréalais avait flanqué une raclée à son adversaire.

Le détective de Dublin dit que Woodleigh, qui avait disparu, a été retrouvé, et qu'il a mission de venir chercher le Montréalais pour l'emmener comme témoin.

Il a raconté son histoire tout d'une haleine, sans hésitation aucune.

Le chef Carpenter fut interrogé sur ce sujet, mais il s'est contenté de hausser les épaules et de conseiller d'attendre jusqu'à demain, car peut-être les vapeurs du whisky blanc auront eu le temps de se dissiper. Il a avoué, cependant, qu'il y avait en ville un agent de Dublin.

FAITS GRAVES

Huil pousse son recorder à bout — Le président de la St Joseph démissionne — Les destitutions à Ottawa.

(Spécial à "La Presse")

Ottawa, Ont., 6 — Le conseil de Hull, siégeant, hier soir, en comité secret, a réduit à trois cents piastres le salaire du recorder, pour le forcer à démissionner. D'un autre côté, une résolution très sévère, blâmant la conduite du recorder, a été envoyée au procureur général Archambault.

—Après une violente discussion, hier soir, le président Berthiaume, de la Saint-Joseph, de Hull, a résigné. La société ne voulant pas lui payer, un salaire de cinquante piastres par année. Sa démission a été acceptée. M. Normand a été élu à sa place.

—Le conseil municipal d'Ottawa a décidé, hier soir, de ne pas former un nouveau quartier, dans la "Globe", et de ne destituer de leur position que MM. Porter et Chalker, du département de l'eau.

M. Morris a révélé un autre grave état de choses dans l'administration des marchés. Le défunt constable du marché, M. Hornidge, lui a admis qu'il a détourné $175 des fonds confiés à sa charge.

POINT DE BLAME

On ne parvient pas à expliquer clairement l'accident de l'établissement Greenshields

On n'a pu établir clairement à l'enquête du coroner, tenue hier après-midi, à l'hôpital Général, comment l'ouvrier Thomas Maley est tombé du quatrième étage. Il a été démontré qu'à chaque étage se trouvaient dans le plancher des ouvertures destinées aux escaliers ou aux ascenseurs, et que les ouvriers avaient placé des échelles à quelques-unes d'entre elles pour pouvoir y circuler d'un étage à l'autre.

De l'ensemble des témoignages, il résulte que l'accident a pu se produire de deux manières différentes :

A l'étage, immédiatement au-dessous de celui où se trouvait la victime, il y avait une échelle d'installée, tandis qu'il n'y en avait aucune au-dessus. L'homme s'occupait d'allumer des rechauds à chaque étage, pour le séchage des nouveaux planchers de ciment. A un moment donné, il dût s'apercevoir qu'il manquait un réchaud, à l'étage en question, et sera parti pour aller en chercher un au rez-de-chaussée. Dans sa précipitation, il n'aurait pas remarqué qu'il n'y avait pas d'échelle à cet étage et aurait mis le pied dans le vide. Cependant, les ouvriers s'accordent à dire que l'intérieur du bâtiment était suffisamment éclairé.

L'autre hypothèse est qu'en ramassant des chiffons près de l'ouverture, il aurait fait, par mégarde, quelques pas en arrière, jusqu'à l'ouverture. Les jurés n'ont imputé de blâme à personne.

M. E. Z. Massicotte, nommé récemment tourne-clefs par le département des douanes est entré en fonctions hier dans l'un des entrepôts de la douane.

COURRIER DE QUEBEC

(De notre correspondant particulier)

Québec, 6—On se plaint de nouveau que des maisons où sévissent des maladies épidémiques, ne sont pas placardées, parce qu'elles sont Surtout à cette époque, lorsqu'une foule de personnes sont à la recherche d'un logement, pour le printemps, les médecins et les autorités sanitaires ne peuvent exercer une surveillance trop grande.

—MM. Langevin, Parent et Robin ont déposé leur bilan. Actif $11,110 et passif $14,052. Les principaux créanciers sont de Québec: Thibaudeau, Frère et Cie, $3,070; McCall, Shehyn & Co., $1,925 et Joseph Hamel et Cie, $736.

De Montréal, Gault, Bros & Co., $3,176; Jas. Johnston & Co., $2,243 ; Thos. May & Co., $1,014. Il y aura réunion des créanciers le 20 du courant.

—A l'assemblée générale annuelle de l'Institut Canadien, hier soir, les mêmes officiers et directeurs ont été réélus, excepté M. Sirois, trésorier, qui entre dans le bureau de direction et est remplacé par M. R. P. Boisseau, ci-devant directeur.

—Il a été décidé que la conférence de M. Lagacé, président du Cercle Ville-Marie, de Montréal, dont il a déjà été question dans ce journal, aura lieu, mardi prochain, le 13 du courant.

TROUVES COUPABLES

Joseph Mailloux, et sa femme, Eliza Mainville ont été trouvés coupables, cet avant-midi, sur les quatre chefs d'accusation portés contre eux, et le recorder Weir rendra jugement demain avant-midi.

PRISONNIER COMME TEMOIN

John Jones, le jeune homme auquel James McKinnon s'est substitué, afin de s'échapper de la prison, a été conduit devant le magistrat Lafontaine, hier, et il fut décidé qu'on le garderait comme témoin jusqu'au procès de McKinnon.

PERSONNEL

Mlle E. M. Cotter, fille de M. James E. Cotter, avocat, de Boston, Mass., est en promenade chez M. et Mme Armand Lalonde, 66 avenue Laval.

LA BOURSE

Montréal, 6 février 1900.

La bourse de Londres a été ferme aujourd'hui, ainsi que celle de New-York.

A Montréal, il y a une légère réaction sur les cours d'hier, mais le ton est soutenu, sauf en ce qui concerne les mines.

On a annoncé hier soir que les travaux de la mine War Eagle étaient arrêtés pour permettre l'installation d'un nouvel outillage.

Cette nouvelle paraît avoir été interprétée comme une cessation définitive de l'exploitation et l'on a commencé ce matin à offrir des parts à 180 ; la seconde vente a été faite à 175 puis la baisse a continué jusqu'à 161½. De forts montants de parts ont été liquidés.

On dit que, à la bourse de Toronto, la War Eagle commence à remonter.

La dernière vente, ici, a été faite à 162. La Payne et la Republic sont peu solides ; Virtue est faible aussi. Montreal et London, par contre, paraît soutenue.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie, courtiers, 77 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12¾ p.m.

STOCKS	Vend	Ach	STOCKS	Vend	Ach
C.P.R.	97	96¾	C.Bk. C.	.....	144
D.S.S.& A.	6	5	Dominion B.	.....	.....
D.S.S.& A.p	18	14½	Imperial B.	.....	270
C.Cab. xNS	171	169	B.Hoch.	145	138
" C. Bds.	.....	.....	N.W.L.Pref.	.....	.....
" R. Bds.	.....	.....	M. C. Cc.	.....	145
M.Tel.	173	171½	" Bds.	.....	.....
S.I.R.	.....	120	C.C.C.M.	75	66
R.&O.N.Co.	114½	113¼	" Bds.	100	.....
Cornwall R.	.....	.....	D.C.M.Co.	100	97
M.St Ry.	291¼	289	" Bds.	.....	.....
M.S.Ry N.S.	.....	.....	D.C.Pfd.	.....	116
M. Gas Co.	199¾	199¼	" Com.	45	41
B. T. xNS	175	.....	" Bds.	111	.....
Roy.E.C.	195½	195	H.H.&L.Co.	.....	.....
Tor.R.C.	103	102¾	" Bds.	80	.....
" Bds.	.....	.....	Land Gt Bds	.....	.....
G.E.T.	100	95	Hotel Wind.	100	.....
" Bds.	.....	.....	W. Eagle xd	165	161
R. Mont.	.....	.....	Twin City	65	64
B. Ont.	.....	.....	T. City Pfd	.....	.....
B.B.N.Am.	.....	.....	Repub.	97	93
B.Mol.	195	188	M. & L. xd	28	25
B. Toron.	.....	.....	R. E. Co. N.S	.....	.....
B.Jacq.C.	.....	.....	Merch. Cot.	.....	132½
B.March.	155	.....	Virtue Mng.	55	50
B.Mar.H.	.....	.....	Payne M.	93	90
B.N.Scotia	.....	.....	Flem. C. C.	27	20
East.T.B.	.....	156	L. & M. Co.	.....	.....
B. Québ.	.....	.....	W.L.T.	.....	.....
B.National	.....	.....	Int. C. Com.	30	28
B.Union	112	.....	" Pfd.	100	50

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac. —100 à 97, 25 à 96½.

Rich. et Ont. — 250 à 113¼, 225 à 113, 25 à 113¼.

Mont. Gas. — 75 à 190½, 50 à 190¾.

War Eagle — 500 à 180, 1400 à 175, 500 à 170, 500 à 169, 2500 à 166, 7000 à 170, 600 à 166, 1000 à 165, 1500 à 166, 1000 à 161½, 1000 à 162, 1500 à 165.

Payne Co — 500 à 93, 500 à 92, 500 à 93, 500 à 92.

Republic Co — 1000 à 93.

Montreal and London — 1000 à 27, 2000 à 26, 100 à 25, 100 à 26, 400 à 28, 2000 à 27.

Virtue Co — 3000 à 50.

Twin City — 100 à 64.

Union Bk. — 10 à 109½.

Mont. Tél. — 25 à 172, 7 à 173.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours reçus aujourd'hui par câble privé, par A. Charles D. Monk, 15 rue St Sacrement, Montréal

VALEURS	Ouv.	Clot.	VALEURS	Ouv	Clot.
A. Cotton Of	34½	.....	Louis & N.	81½	.....
A.C.Oil. prf.	.....	.....	Mann. Elev.	99½	.....
A.Tobac.Co.	104¼	.....	Mis. Pacific.	41½	.....
A.T.Co., prf.	.....	.....	Metropoll'n	174	.....
A.Sug. R.Co.	114½	.....	Mich. Cent.	.....	.....
A.S.R.C.pri	.....	.....	Nat. Lead Co	.....	.....
A.S.Mfg Co.	.....	.....	Nat. L. Co. pf.	.....	.....
A.S.M.C. prf	.....	.....	North Amé.	.....	.....
A.M.C.	43½	.....	N. Pac. C. a.	54	.....
A.T.&S.F.p.	20¾	.....	N.P.C.a.pfd	.....	.....
A.T.&S.F.p.	63¾	.....	N.Y.C. & H.	135¼	.....
A.S.W.	38	.....	NY.L.E.&W	.....	.....
Balt. & Ohio	62	.....	" 1l pfd	.....	.....
B.State Gas.	.....	.....	" 2 pfd	.....	.....
Can. Pacific.	.....	.....	N.Y.O.&W.	24¼	.....
Can. South.	49¼	.....	N.Y.C.&S.L	.....	.....
Ches.& Ohio	30	.....	Omaha Com	.....	.....
C.B.&Q.cr.	128	.....	Pacific Mail	43½	.....
Chicago Gas	103¾	.....	P.C.C.&S.L.	85	.....
C.&N. West.	.....	.....	Phil.& R. p.	18⅞	.....
C.R.I.& Pac.	110	.....	Pullman	.....	.....
C.M.& St P.	123	.....	South R. C.	12½	.....
Con. G. N.Y.	189	.....	" pfd	37½	.....
C.C.C.&St L.	63¼	.....	Stan. R. & T.	.....	.....
D.L.&L.& W	177	.....	Ten. C. & I.	101	.....
Del.& Hud.	.....	.....	Texas Pac.	18⅝	.....
D.& R.G. prf	71¼	.....	U.S. L. Co.	7⅞	.....
D.S.S.& Al.	.....	.....	U.S. L. pfd.	76⅝	.....
" prf.	.....	.....	U.S. Rub. C.	.....	.....
F.S.	37½	.....	U.S.Rub.pfd	.....	.....
F.S.P.R.	77	.....	U. Pacific R.	48¼	.....
Gen. Elect.	128¾	.....	U.Pacific,pr	76¼	.....
Hock Vall.	.....	.....	Wabash	.....	.....
Jers. Cent.	.....	.....	Wabash pfd.	24¾	.....
Lac Gas Co.	.....	.....	West. U. Tel.	.....	.....
L.E.& W.	.....	.....	W.& L. Erie	.....	.....
L.